



GUIDE

LES PRATIQUES POLICIÈRES INSPIRANTES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION



Produit par FRANCOPOPOL – Réseau international francophone de formation policière

Sous la direction de **Pierre St-Antoine**, responsable de projet, Directeur des affaires institutionnelles et des communications, École nationale de police du Québec – Canada | Coordination et rédaction : **Cindy Pelletier**, coordonnatrice de la rédaction, coordonnatrice à la formation, École nationale de police du Québec – Canada | **Suzanne Roy**, chargée de projet, technicienne en affaires institutionnelles, École nationale de police du Québec – Canada

Collaborateurs à la rédaction : **Pascal Bastide**, École nationale supérieure de police – France | **Hakim Bellal**, Gendarmerie royale du Canada – Canada | **Jean-Bertrand Bocande**, Gendarmerie nationale, EOGN – Sénégal | **Marie-Eve Côté-Henry**, Service de police de la Ville de Québec – Canada | **Caroline Cournoyer**, Service de police de la Ville de Montréal – Canada | **Frédéric Delmaëre**, Gendarmerie nationale – France | **Hervé Desailly**, École nationale de police de Roubaix – France | **André Duvillard**, Réseau national de sécurité – Suisse | **Équipe de recherche**, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence – Canada | **François Gingras**, École nationale de police du Québec – Canada | **Stéphane Lemman-Langlois**, Observatoire sur la radicalisation et l’extrémisme violent – Canada | **David Morin**, Observatoire sur la radicalisation et l’extrémisme violent – Canada | **Isabelle Nélis**, Service de police de la Ville de Québec – Canada | **Cécile Oyono**, École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), Cameroun | **Jessica Paradis**, Sûreté du Québec – Canada | **Concetta Piazza**, Police Bruxelles Nord – Belgique | **Théophane Séguéda**, École nationale de police – Burkina Faso | **Albert Kouacou Toure**, École nationale de police – Côte d’Ivoire | **Sébastien Tremblay**, Sûreté du Québec – Canada | **Luc Van der Taelen**, Police fédérale – Belgique | **UCLAT**, Unité de coordination de la lutte antiterroriste, Police nationale – France

Conception graphique : **Erick Marshall**, designer graphique, membre SDGQ – Canada
Révision linguistique : **Gilles Bordage** – Canada

FRANCOPOPOL, Nicolet, décembre 2016

ISBN 978-2-9815673-1-4 (Version numérique)

ISBN 978-2-9815673-2-1 (Version imprimée)

Imprimeur : École nationale de police du Québec

Sous la direction du Secrétariat général de FRANCOPOPOL

Ce document et ses supports sont la propriété exclusive de FRANCOPOPOL, réseau international francophone de formation policière. Ils ne peuvent être reproduits ou utilisés sans l’autorisation préalable et écrite de FRANCOPOPOL.

Les exemples et les cas pratiques cités dans ce guide ont pour seul objectif d’illustrer des pratiques inspirantes ou des besoins en matière de lutte contre la radicalisation. Aucun jugement n’est porté sur les organisations ou les personnes concernées quant à la qualité des services offerts à leur population.

Cet ouvrage est le fruit d’une collaboration entre des membres issus de la sécurité publique, des spécialistes et des chercheurs universitaires pour mettre en commun l’expérience et la connaissance au profit des personnes impliquées dans la lutte contre la radicalisation. Nos remerciements les plus sincères vont aux personnes qui ont contribué au Guide et à l’Organisation internationale de la Francophonie pour son soutien financier.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.



www.francophonie.org

Qu'est-ce que la Francophonie?

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines de la langue française et la diversité culturelle et linguistique; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme; l'éducation et la formation; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

En mars 2016, la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Michaëlle JEAN a lancé l'initiative Libres ensemble, qui inclut une plateforme Internet à destination des jeunes francophones et leur offre un espace sans frontière où ils peuvent présenter leurs initiatives citoyennes et déposer des projets qui renforcent le lien social et les valeurs de paix, de diversité, de liberté et de solidarité.

En juin 2016, à l'initiative de Madame Michaëlle JEAN, l'OIF a organisé à Paris une conférence sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente, qui visait d'une part, à analyser la problématique du terrorisme et de la radicalisation violente dans l'espace francophone, et, d'autre part, à examiner les dispositifs existants afin notamment de faire émerger les bonnes pratiques et d'envisager les voies et moyens d'une plus grande concertation et coordination entre les acteurs francophones.

58 États et gouvernements membres et associés

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle-Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

26 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Costa Rica • République de Corée • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovaquie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

MOT DU PRÉSIDENT

Le monde est confronté à de lourdes menaces et la sécurité reste au cœur de toutes les préoccupations.

La première de ces menaces transversales est celle de la radicalisation et du terrorisme qu'elle peut générer et dont les groupes des plus hybrides se multiplient. Le monde entier est donc concerné et nous le serons encore longtemps. Notre devoir, c'est d'agir, de nous préparer dans la durée sur la base de diagnostics affinés et de travailler avec l'ensemble de nos partenaires pour conjurer ces fléaux.

Si le constat ainsi formulé est largement partagé, il n'est pas toujours évident de nommer les plus profondes de nos préoccupations. Ainsi, comment définir la radicalisation? Nous donnons chacun à ce terme un sens différent selon nos références socioculturelles. Aujourd'hui, il est souvent devenu synonyme de djihadisation. Et pourtant, les radicalisés d'aujourd'hui sont-ils vraiment guidés par une démarche religieuse?

Il demeure que, comme le soulignent avec beaucoup d'acuité, les différents auteurs et contributeurs de ce guide, d'énormes défis se dressent sur le chemin de la prévention de cette violence extrémiste : depuis le renseignement pertinent permettant à la fois d'identifier clairement la menace (ainsi que le niveau de dangerosité des individus qui la représentent) et d'analyser ses évolutions, jusqu'au maintien du lien de confiance avec l'ensemble des citoyens, dans un équilibre entre sécurité publique et protection des droits et libertés.

Tour à tour sont ici présentées des initiatives de différentes natures, des bonnes pratiques autour de la sensibilisation, de la prévention, de la formation et de l'intervention en matière de lutte contre la radicalisation.

Mais restons humbles, il ne s'agit pas de donner des leçons. Il s'agit, dans la tradition fondatrice de FRANCOPOL, de partager, d'inspirer les acteurs engagés dans la lutte contre la radicalisation, qu'ils soient policiers, élus, administrateurs ou citoyens.

Plus que jamais, FRANCOPOL est dans sa mission, comme organisme de concertation et de coopération, favorisant la

mise en commun des meilleures pratiques, ainsi que des recherches et des réflexions en matière de formation et d'expertise policières.

Sur un sujet des plus délicats, voire polémiques, et avec le soutien indéfectible de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le réseau FRANCOPOL a su rester un lieu d'échange qui permet d'améliorer la cohérence des actions en sécurité publique et d'accélérer la modernisation de la fonction policière.

Cela doit nous rappeler que, quelle que soit notre fonction, nous sommes tous une partie de la solution, surtout quand cette solution ne semble plus être que sécuritaire. Alors que nous sommes tous confrontés à une certaine forme d'impuissance de nos sociétés, l'approche doit surtout être préventive et globale face à la radicalisation et à l'action terroriste. C'est une question de famille, d'éducation, d'école, de religions et d'églises, d'associations et de syndicats, de partis politiques. Une question pour tous ceux qui peuvent encadrer, accompagner, structurer une jeunesse en quête de repères et de saines valorisations.

Dans notre monde, où complexité et compromis sont de mise, où menaces et périls en tous genres font peser une pression forte sur chacun, nous ne pouvons pas être en situation de subir sans agir, au risque de voir notre corps social somatiser de manière destructrice ou mettre de côté nos valeurs fondamentales sans lesquelles il serait illusoire de prétendre protéger et servir nos concitoyens.

À la lecture et à la mise en œuvre de ce guide, vous l'aurez bien compris, pour nous qui travaillons et vivons dans des pays des plus différents, ce n'est pas la stigmatisation qui nous importe, mais au contraire la recherche de solutions communes d'apaisement.

Émile Pérez

Président de FRANCOPOL

Directeur de la coopération internationale

Police nationale et Gendarmerie nationale – France

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	3
-------------------------	----------

1. INTRODUCTION	7
------------------------	----------

2. OBJECTIFS ET CONTENU DU GUIDE	9
---	----------

3. SECTION I : SENSIBILISATION	10
---------------------------------------	-----------

3.1 Mieux comprendre pour mieux prévenir : Guide de sensibilisation au terrorisme et à l'extrémisme violent, par Hakim Bellal, Gendarmerie royale du Canada, Canada	11
3.2 Sensibilisation au recueil et à la transmission du renseignement ainsi qu'au processus de radicalisation, par Hervé Desailly, École nationale de police de Roubaix, France	14
3.3 Programme de sensibilisation au phénomène de la radicalisation, par Sébastien Tremblay et Jessica Paradis, Sûreté du Québec, Canada	17
3.4 Activités de l'EIFORCES contre la radicalisation au Cameroun, par Cécile Oyono, École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), République du Cameroun	20

4. SECTION II : PRÉVENTION	23
-----------------------------------	-----------

4.1 Prévention de la radicalisation vue de la perspective de la Suisse, par André Duvillard, Délégué de la Confédération et des cantons au Réseau national de sécurité, Suisse	23
4.2 Plan d'action en prévention de la radicalisation SPVQ, par Marie-Eve Côté-Henry et Isabelle Nélis, Service de police de la Ville de Québec, Canada	28
4.3 Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, un partenaire de prévention pour les corps policiers québécois et canadiens, par le CPRMV, Canada	32
4.4 Module des incidents et crimes haineux; prévention et intervention, par Caroline Cournoyer, Service de police de la Ville de Montréal, Canada	36

5. SECTION III : FORMATION	40
-----------------------------------	-----------

5.1 Séminaire de formation sur la radicalisation : Boko Haram / État islamique, par Albert Kouacou Toure, École nationale de police, Côte d'Ivoire	40
5.2 Séminaire de formation sur la radicalisation religieuse des jeunes, par Jean Bertrand Bocande, École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), Sénégal	42
5.3 Besoins de formation en matière de radicalisation, par Théophile Séguéda, École nationale de police, Burkina Faso	44
5.4 Sortie policière : Fugue d'un jeune radicalisé, par Cindy Pelletier et François Gingras, École nationale de police du Québec, Canada	46
5.5 CoPPRa : formation sur la police de proximité en prévention du radicalisme et du terrorisme, par Luc Van der Taelen, Police fédérale, Belgique	50
5.6 Journée d'étude sur la radicalisation menant à la violence, par Concetta Piazza, Police Bruxelles Nord, Belgique	56
5.7 Prévention et lutte contre la radicalisation islamiste, par Frédéric Delmaëre, Commandement des Écoles de la gendarmerie nationale (CEGN), France	59
5.8 Fait religieux en entreprise, par Pascal Bastide, commissaire divisionnaire, École nationale supérieure de police (ENSP), France	63

6. SECTION IV : INTERVENTION	65
-------------------------------------	-----------

6.1 Élaboration des actions de formation policière du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 – La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble, par François Gingras, École nationale de police du Québec, Canada	65
6.2 CIMT - Coordonnateur d'information sur la menace terroriste, par Hakim Bellal, Gendarmerie royale du Canada (GRC), Canada	69
6.3 Prévention de la radicalisation et lutte contre le phénomène – Plateforme CNAPR – Police nationale, Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), France	72
6.4 Service du renseignement et de la protection de l'État, par Sébastien Tremblay et Jessica Paradis, Sûreté du Québec, Canada	76
6.5 Mesures gouvernementales contre la radicalisation au Cameroun, par Cécile Oyono, École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), République du Cameroun	77
6.6 Structure de gestion policière contre le terrorisme, par Sébastien Tremblay et Jessica Paradis, Sûreté du Québec, Canada	82

7. CONCLUSION	83
----------------------	-----------

8. ANNEXES	85
-------------------	-----------



1. INTRODUCTION

La radicalisation violente ne constitue pas en soi une réalité nouvelle, pas plus qu'elle n'est le monopole d'une idéologie en particulier. De l'extrême droite à l'extrême gauche, en passant par les luttes de libération nationale et l'extrémisme religieux, elle constitue un phénomène cyclique dans l'histoire de l'humanité, indissociable des contextes sociopolitiques dans lesquels elle s'enracine et évolue. En d'autres termes, si nous faisons face collectivement aux manifestations et aux conséquences néfastes de l'extrémisme violent, ses causes sont multiples et différenciées, tout comme les solutions pour y remédier.

Phénomène complexe et protéiforme en constante mutation, la radicalisation violente présente un défi de taille pour les chercheurs et les praticiens quant à sa compréhension. Premièrement, il s'agit de l'appréhender correctement, ce qui pour l'instant reste difficile si l'on en juge par les désaccords autour de sa définition même. Deuxièmement, il reste encore à pallier la rareté de données empiriques fiables, ce qui pourrait être en partie corrigé par une meilleure collaboration entre la recherche et la pratique. De surcroît, le recul historique appelle à la nuance, en ce qu'il nous enseigne que les radicaux d'hier et certains pans de leur discours jugés initialement illégitimes font parfois, par la suite, œuvre utile au cœur du progrès politique et social. Dès lors, dans un contexte démocratique, c'est moins au radicalisme comme expression politique qu'il faut s'attaquer qu'au passage à l'acte violent en son nom. Ces considérations admises, force est de constater qu'il s'agit là d'un problème d'envergure auquel nos sociétés sont confrontées.

La radicalisation violente a acquis une résonance particulière au cours des deux dernières décennies, à la faveur de l'essor de mouvements violents se réclamant d'une interprétation singulière de l'islam, tels qu'Al-Qaïda et ses « franchisés », Boko Haram ou, plus récemment, l'État islamique. En se développant au cœur de conflits locaux et régionaux (Afghanistan, Irak, Mali, Nigéria, Somalie, Syrie, pour ne citer que ceux-là), certains de ces groupes ont progressivement acquis une stature internationale, d'abord sur le plan de leur rayonnement symbolique, mais parfois aussi au point de vue

opérationnel. À l'exception de l'Amérique latine, tous les continents ont ainsi été (bien qu'à des degrés très variables) frappés par cette forme de violence politico-religieuse. Nombre de jeunes ont également appuyé ou rejoint les rangs de ces organisations. À cet égard, il est faux d'affirmer, comme on a pu le lire parfois, que l'espace francophone présente une singularité à ce chapitre. Bien qu'il soit affecté par ce phénomène, il ne l'est pas en particulier. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la cartographie des attentats terroristes dans le monde ou l'origine géographique, fort diversifiée, des combattants étrangers en Irak et en Syrie.

Dans ce contexte, quel rôle la police peut-elle jouer? D'abord, l'action policière classique, répressive, reste indispensable et il est nécessaire d'adapter les méthodes d'enquête, de renseignement et d'intervention à la nouvelle tendance. Cependant, cette approche ne peut remplacer la prévention, bien en amont, qui incombe à l'ensemble des pouvoirs publics et des acteurs sociétaux. Comme souvent dans pareil cas, les organisations policières se retrouvent néanmoins en première ligne, parfois sans les moyens nécessaires. On leur impose des objectifs explicites ou implicites de score parfait, qu'elles doivent atteindre en élaborant, souvent à tâtons, des stratégies d'intervention novatrices. Ce guide montre à quel point les organisations policières participantes ont fait preuve d'originalité et de persévérance.

Cela dit, d'énormes défis se dressent sur le chemin de la prévention de la violence extrémiste.

Le premier relève du renseignement et consiste à évaluer clairement la menace et le niveau de dangerosité des individus qui la représentent. Bien que la criminologie s'y affine depuis près d'un siècle, il n'existe pas de moyen fiable d'établir la dangerosité des personnes. Plusieurs outils peuvent cependant offrir des moyens d'évaluer les risques, donc de manière probabiliste. De surcroît, ce n'est pas toujours le manque, mais aussi parfois l'abondance d'informations qui devient difficile à gérer, en particulier en raison de l'accroissement considérable des signalements et le risque de faux positifs que le renseignement engendre. Cela pose notamment la question du lien entre la collecte de l'information, à laquelle la formation des patrouilleurs n'est que l'une des réponses,

et son analyse, qui doit indiscutablement être améliorée. De plus, l'échange d'informations entre les services d'un État, mais également avec ceux des autres États, constitue un autre enjeu crucial.

Un second défi réside dans l'équilibre entre la sécurité publique et la protection des droits et libertés. Où commence et s'arrête la liberté d'expression? Comment conduire des enquêtes dans le monde numérique? Jusqu'où doit-on aller en matière d'accès aux données personnelles sur Internet? Comment gérer la question des détentions et au-delà, de la radicalisation dans les milieux carcéraux? Force est d'admettre qu'il existe une certaine prudence, voire méfiance, à l'endroit des normes d'exception et de leur efficacité. Si ce dilemme repose parfois sur des conceptions erronées des enjeux, il n'en reste pas moins qu'une société démocratique, de par sa nature, doit encadrer l'activité de ses agences de sécurité. On oppose ainsi souvent cet encadrement au besoin de confidentialité en matière de sécurité nationale, évoquant une transparence totale que personne ne demande, à une opacité complète qui est, en pratique, impossible à obtenir en matière de justice pénale et dont l'un des principes fondateurs est la publicité. C'est un débat qu'il faudra savoir dépasser.

Un troisième défi pour la police réside dans le maintien du lien de confiance avec l'ensemble des citoyens, en particulier ceux qui proviennent de minorités ethniques et culturelles. Comment sensibiliser et informer sans effrayer? Comment solliciter la coopération sans éveiller la paranoïa? Comment former et outiller les gestionnaires, les enseignants ou les intervenants, notamment en ce qui concerne la détection des signes précurseurs de la radicalisation, tout en évitant de sombrer dans un climat de suspicion et de stigmatisation? Si la police dite « communautaire » ou de proximité recèle sans doute une partie de la solution, il est surtout essentiel de travailler à une relation solide et efficace avec la population et les partenaires impliqués dans la production de la sécurité.

Enfin, il faut bien l'admettre, les initiatives actuelles sont encore souvent en mode essai/erreur et au stade des premières leçons apprises, d'où l'importance de la coopération internationale. Celle-ci doit permettre d'accélérer la courbe d'apprentissage et l'échange non seulement de l'information, mais également des pratiques inspirantes (et des échecs, qui sont tout aussi importants), tout en conservant à l'esprit que leur application doit s'adapter aux réalités locales. C'est indéniablement dans cet esprit de collaboration et de partage que ce Guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation au sein de l'espace francophone constitue un pas et un outil important en ce sens, et qu'il sera particulièrement utile d'enrichir régulièrement au gré des expériences futures.



Stéphane Leman-Langlois
Professeur de criminologie, Université Laval; Directeur,
Centre sur la sécurité internationale, Hautes études internationales,
Université Laval; Codirecteur, Observatoire sur la radicalisation
et l'extrémisme violent, Canada
Courriel : stephane.leman-langlois@svs.ulaval.ca



David Morin
Vice-doyen aux études supérieures et aux affaires internationales
de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université
de Sherbrooke; Codirecteur, Observatoire sur la radicalisation
et l'extrémisme violent, Canada
Courriel : david.morin4@USherbrooke.ca

2. OBJECTIFS ET CONTENU DU GUIDE

L'objectif principal du *Guide* est, comme le dit son titre, d'inspirer les acteurs engagés dans la lutte contre la radicalisation, qu'ils soient policiers, élus, administrateurs ou citoyens. Le *Guide* s'adresse aux personnes intéressées ou impliquées dans des initiatives de différentes natures en matière de lutte contre la radicalisation.

Au terme de la consultation, le lecteur disposera d'une banque d'initiatives diverses provenant d'une dizaine de membres FRANCOPOL d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe. Il pourra s'en inspirer afin d'instaurer ou de modifier des mesures dans sa propre organisation. Il aura été informé des contextes spécifique et social dans lesquels sont nées et s'inscrivent ces initiatives, de la logistique nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que de leur déroulement ou de leur contenu. Il aura également été conscientisé aux enjeux et aux défis auxquels sont confrontées les organisations concernées.

Cet ouvrage est divisé en quatre sections portant chacune sur une thématique différente, soit : **la sensibilisation, la prévention, la formation et l'intervention** en matière de lutte contre la radicalisation, selon la vision d'un corps de police, d'une école de police, d'une université, d'un centre spécialisé en radicalisation ou d'une chaire de recherche.

Chaque section tend à s'adresser à un groupe plus spécifique, c'est-à-dire aux aspirants policiers, aux policiers, aux gestionnaires ou encore au public.

La première section présente des outils de **sensibilisation** à la radicalisation, créés par des corps de police pour leurs membres ou le grand public, tels des guides, affiches, publications, vidéos, colloques ou encore formations spécifiques.

La deuxième section décrit divers moyens mis en place par des corps de police ou leurs collaborateurs pour effectuer la **prévention** de la radicalisation dans leurs communautés : plans d'action, modules de prévention, centre de prévention, lignes d'assistance, documents informatifs, présence de la police de proximité, etc.

La troisième section présente diverses **formations** sur la radicalisation, lesquelles sont diffusées par les corps de police ou les institutions de formation policière aux étudiants ou encore aux membres actifs de la patrouille-gendarmerie ou de l'enquête. Il est aussi question d'une formation offerte à des civils en entreprise. Étant donné leur contexte, il est à noter que nos collaborateurs de l'Afrique expriment aussi leurs besoins en matière de formation.

La quatrième section présente des mesures d'**intervention** en matière de lutte contre la radicalisation prises par les gouvernements ou les corps de police aux niveaux provinciaux et nationaux.

En plus d'une bibliographie sélective d'ouvrages francophones, nous proposons, à même les textes, des lectures complémentaires (en hyperliens) qui amènent des informations additionnelles pour situer le contexte ou en apprendre davantage sur les initiatives proposées.

Au terme de sa consultation, le lecteur disposera d'un ensemble de bonnes pratiques pouvant l'inspirer pour répondre aux besoins spécifiques de sa propre organisation.



3. SECTION I: SENSIBILISATION

3.1 MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉVENIR : GUIDE DE SENSIBILISATION AU TERRORISME ET À L'EXTRÉMISME VIOLENT

par le sergent Hakim Bellal, Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Contexte

Le Programme de sensibilisation à la sécurité nationale de la [Gendarmerie royale du Canada \(GRC\)](#) – Division C, en partenariat avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), a récemment eu le plaisir de lancer le *Guide de sensibilisation au terrorisme et à l'extrémisme violent*.

Représentant la principale menace au Canada en matière de sécurité nationale, le terrorisme demeure un sujet d'actualité relativement complexe. Le comprendre et le connaître est essentiel. C'est dans cet esprit que ce livre électronique a été créé. L'émergence des médias sociaux et la mondialisation des communications nous rappellent, plus que jamais, l'importance d'être vigilant face au monde qui nous entoure. Ce décloisonnement virtuel de nos frontières a nourri l'expansion de la radicalisation à la violence. Ce qui se passe à des milliers de kilomètres de chez nous a désormais des répercussions jusqu'ici. Certains individus sont influencés par la propagande issue des médias sociaux et cherchent à voyager à l'étranger afin de participer à des activités terroristes. Cette réalité est inquiétante pour tous les organismes d'application de la loi au pays. Les acteurs solitaires et les extrémistes en sol canadien le sont tout autant. Nous pouvons lutter sans relâche contre cette menace en adoptant une approche répressive, mais la solution à long terme pour réduire l'imprévisible repose sur la prévention et la mobilisation des citoyens.

De plus, pouvoir vivre dans un pays où l'on valorise le droit de parole, la liberté de pensée et le droit à la sécurité constitue un héritage de grande valeur à léguer aux générations futures. Cette liberté est un droit fondamental que nos bâtisseurs ont façonné pour chaque Canadien. En tant qu'organisation policière, la GRC entend bien protéger ce droit, et ce, pour les années à venir.

Description

À la suite d'une consultation avec le Bureau des communications de la GRC, le Programme de sensibilisation à la sécurité nationale s'est arrimé à l'ère virtuelle en arrêtant son choix sur un outil de communication numérique. Celui-ci permet une maniabilité et une accessibilité accrues. Le *Guide de sensibilisation au terrorisme et à l'extrémisme violent* se présente donc sous forme de livre électronique et se veut un outil pratique et ergonomique.

Le livre comprend une mise en page moderne, des fiches d'information détaillées, des cartes interactives, des graphiques animés et une navigation par vignettes. De plus, les lecteurs ont accès à différents outils tels que la prise de notes et la possibilité de faire des recherches. Ils peuvent insérer des signets aux pages d'intérêt et consulter rapidement le glossaire.

Le livre est disponible sur Apple Store, sur Google Play ainsi qu'en formats HTML et PDF sur le site Internet de la GRC. Le Guide sera mis à jour régulièrement.

Version anglaise :

<https://itunes.apple.com/us/book/id1130920903>

Version française :

<http://itunes.apple.com/us/book/id1129731343>

Contenu

Grâce à ses diverses sections, le *Guide de sensibilisation au terrorisme et à l'extrémisme violent* permet de démystifier les différents enjeux en matière de terrorisme et d'extrémisme violent au Canada. On y trouve des informations pertinentes, provenant de diverses sources, qui permettront de mieux faire connaître l'endoctrinement à la violence.



Radicalisation : Cette section explique la radicalisation menant à la violence, définit certains concepts connexes, situe le rôle d'Internet et de la propagande, et propose certaines mesures à prendre lorsque ce phénomène se manifeste.

Indicateurs : Cette section présente quelques signes avant-coureurs de radicalisation menant à la violence ainsi que ceux de la préparation d'un attentat terroriste.

Groupes extrémistes : Cette section du guide présente les groupes, organisations, mouvements et symboles extrémistes nationaux et internationaux principaux. Ceux-ci se scindent en trois catégories : les groupes d'extrême droite, les groupes d'extrême gauche et les groupes à motivation unique.

Entités terroristes inscrites : Cette section regroupe les entités terroristes inscrites sur la liste de Sécurité publique Canada. Chaque fiche contient des renseignements pertinents au sujet de chaque groupe : description, appellations, symboles, objectifs, activités terroristes marquantes, etc.

Assistance/signalement : Cette section comporte des coordonnées d'organismes locaux (gouvernementaux et non gouvernementaux) qui pourront aider les citoyens à obtenir de l'aide pour eux-mêmes ou pour un proche présentant certains facteurs de vulnérabilité de radicalisation menant à la violence, ou à transmettre des informations sur une menace à la sécurité nationale ou faire part d'un comportement de radicalisation menant à la violence.

Objectifs

Cet outil permettra :

- **de sensibiliser** les intervenants de première ligne au concept de radicalisation menant à la violence et à ses principales composantes;
- **d'éduquer** la population canadienne quant aux indicateurs de radicalisation pouvant mener à la violence ou à une menace terroriste ou extrémiste;
- **d'outiller** le public pour qu'il puisse déceler les signes avant-coureurs d'une menace afin de pouvoir la signaler aux autorités;
- **de prévenir** toute forme de radicalisation menant à la violence pour ainsi protéger les collectivités, ce qui est un premier pas en matière de lutte contre le terrorisme en offrant une voie alternative;

- **d'informer** la population de la procédure à suivre pour faire un signalement en matière de sécurité nationale.

Le *Guide de sensibilisation au terrorisme et à l'extrémisme violent* s'adresse principalement aux intervenants de première ligne, à la communauté de partenaires policiers de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), aux employés de la GRC et aux partenaires gouvernementaux. De plus, il sera utile à l'ensemble de la population canadienne.

Lancement

Le lancement du guide s'est fait à l'aide d'une stratégie de communication nationale, coordonnée par les Services nationaux des communications et par le Comité sur la sécurité nationale et le contre-terrorisme de l'ACCP. Il y a aussi eu des communications ciblées internes à la Gendarmerie royale du Canada, visant les différents intervenants provinciaux, qui ont été coordonnées par les bureaux des communications des différentes régions de la GRC. Évidemment, la promotion du document se fait par les différents médias sociaux utilisés par la GRC (Facebook, Twitter, Instagram, etc.).

Conclusion

En matière de radicalisation menant à la violence, nous souhaitons que les Canadiens soient mobilisés et engagés. Les collègues canadiens, les académies de police et les centres de formation au pays utilisent l'outil pour sensibiliser les futurs intervenants de première ligne. Les proches d'un jeune en voie de se radicaliser sont aussi mieux outillés pour obtenir l'aide nécessaire.

Dans un avenir rapproché, le Bureau des communications du Québec de la GRC se penchera sur un projet d'application numérique. Celle-ci se verra un complément du guide et sera destinée aux différents intervenants de première ligne.

Hakim Bellal
Sergent Responsable de la sensibilisation
à la sécurité nationale, Gendarmerie royale du Canada
Courriel : hakim.bellal@rcmp-grc.gc.ca

Références
Gendarmerie royale du Canada. (2016). Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr>
Gendarmerie royale du Canada. (2016).
Guide de sensibilisation au terrorisme et à l'extrémisme violent.
Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pub/sn-ns/sn-ns-fra.htm>



3.2 SENSIBILISATION AU RECUEIL ET À LA TRANSMISSION DU RENSEIGNEMENT AINSI QU'AU PROCESSUS DE RADICALISATION

par Hervé Desailly, commandant de police, chef des formations, École nationale de police de Roubaix (ENP), France

Contexte

[L'École nationale de police de Roubaix \(DIRF NORD – France\)](#)

a une double mission. Dans le cadre de la formation continue, elle offre un catalogue de 250 formations destinées à des policiers et à du personnel administratif. Pour ce faire, elle met donc régulièrement en place des stages en fonction des demandes. Elle participe aussi grandement à la formation initiale des futurs policiers qui assureront des missions de police judiciaire dès leur entrée en fonction dans les services (candidats ayant réussi les concours pour accéder au grade de gardien de la paix avec le statut d'agent de police judiciaire [douze mois], ou à celui de policier auxiliaire contractuel avec le statut d'agent de police judiciaire adjoint, selon le niveau d'études : Adjoint de Sécurité [cursus court de douze semaines] et Cadet de la République [cursus long de dix mois]).

Étant donné la proximité de l'ENP avec la Belgique, les derniers événements liés au terrorisme nous ont fait réfléchir à ce qui pourrait être utile à de futurs gardiens de la paix déployés prochainement sur le terrain dans ce contexte particulier.

Dans le cadre de cette scolarité, les services spécialisés luttant contre le terrorisme viennent présenter leurs missions. Préalablement à ces interventions, il a été envisagé de rappeler l'importance du renseignement, permettant ainsi de repérer les facteurs de radicalisation, afin de la prévenir ou de la combattre.

Description et objectifs

Pour les promotions incorporées au cours de l'année 2016, l'ENP a prévu de dégager un créneau de deux heures de formation diffusé sous la forme d'un exposé interactif. Le contenu de cette action, validé par les représentants régionaux des services de renseignement (Direction Générale de la Sécurité Intérieure [DGSI] et Service Central du Renseignement Territorial [SCRT]), vise à sensibiliser les

futurs professionnels, quelle que soit leur mission, au recueil et à la transmission du renseignement. En complément à cet objectif et afin d'optimiser leur analyse, le processus de radicalisation (notions, indicateurs, recrutement, etc.) sera abordé, tout comme les dispositifs gouvernementaux luttant pour la déradicalisation.

L'objectif est double : 1) permettre à nos jeunes policiers d'informer les services de renseignement et les autres institutions (justice, collectivités territoriales, etc.) luttant contre les radicalisations (politique, religieuse, sectaire, écolo-économique, etc.); 2) servir et orienter au mieux les concitoyens qui, dans leur entourage, peuvent être confrontés à un phénomène de radicalisation.

Logistique

Afin d'optimiser son contenu et de permettre un échange, cet exposé interactif se fait à l'échelle d'une section (environ 25 à 30 stagiaires) en salle. Le formateur est chargé de présenter les rudiments du renseignement et de définir les formes d'activisme. Le contenu abordé s'appuie sur un diaporama et l'usage du tableau blanc, nécessitant une salle de cours équipée.

À l'issue de cette intervention, chaque stagiaire reçoit un document regroupant des informations sur le processus de radicalisation et d'endoctrinement, sur les organismes gouvernementaux luttant contre ce phénomène, et un échantillonnage des principaux logos utilisés par les mouvements radicaux.

Déroulement et contenu

Dispositions gouvernementales en matière de renseignement.

Un rappel historique rapide des différents textes de loi est effectué auprès de ce jeune public, afin qu'il comprenne que le renseignement est une préoccupation bien ancrée dans le passé et non depuis les attentats de Paris de janvier 2015.

Ensuite, une question leur est posée : Quels services de renseignement connaissez-vous? À la suite des réponses obtenues, on présente la communauté française du renseignement ainsi que les différents services spécialisés concourant au renseignement. Une attention particulière est portée aux services de police dépendant du Ministère

de l'Intérieur, comme la DGSI et le SCRT. Leur mission de renseignement s'inscrit dans un cadre général de police administrative, mais un dossier peut se judiciaire et basculer en police judiciaire. Les thématiques suivies par ces deux services sont évoquées. La DCSI s'occupe de l'antiterrorisme, du contre-espionnage et de la protection du patrimoine. Le SCRT gère les faits de société, religieux et la mouvance contestataire, l'information économique et sociale, les dérives urbaines et le communautarisme.

Le renseignement dans l'activité quotidienne du policier. Pour lancer ce nouveau sujet, une réflexion commune est proposée aux stagiaires afin de définir la notion de renseignement, sa transmission [ou *ses modes de transmission*], ainsi que les différents champs d'activité et de recherche. Ensuite, on reprend chaque point en s'appuyant sur leurs réponses.

Un retour est effectué sur l'utilité de renseigner et sur les informations à acquérir pour mener à bien cette mission. D'abord, il faut connaître la situation d'origine pour pouvoir constater tout changement. Cela passe par la connaissance de la composition humaine et socio-économique de sa zone de compétence, de ses partenaires. Puis, la fidélisation sur un territoire permet de l'occuper et de se l'approprier. Ensuite, un travail d'analyse de la situation se met en place pour pouvoir répondre aux attentes, avant que ce processus ne soit relancé.

On évoque également la découverte inopinée du renseignement lors d'une mission de police judiciaire ou de sécurisation. Le tout est étayé par des exemples concrets liés à un lieu, à un comportement ou à un objet, car on ne peut voir des « choses » que si on sait ce que l'on recherche.

Enfin, les canaux de transmission de l'information sont exposés, tout en insistant sur le fait que, s'il est nécessaire d'écrire, il est prioritaire de transmettre.

Le processus de radicalisation. Afin de présenter cet élément et pour faire comprendre à tous que, selon les époques, les lieux, les situations (socio-économique, politique, etc.), l'ennemi du jour ne le sera peut-être pas toujours, une diapositive regroupant divers personnages (Mandela, Arafat, J. Moulin, S.S Dalai Lama, Ghandi, Aung San Suu Kyi) est présentée. L'accroche se traduit ainsi : « Quel est le point commun entre

toutes ces personnes? ». Ensuite, les stagiaires sont invités à s'exprimer sur les notions et actions qui renvoient au terme de « radicalisation », le but étant de les amener à se former leur image du processus de radicalisation.

S'appuyant sur leur travail, un retour est fait sur quelques définitions de notions, permettant de « démocratiser » et d'expliquer les processus de radicalisation et de recrutement. Toutes les étapes sont étayées par des exemples d'indicateurs. Ensuite, les différentes formes d'idéologie radicale (politique, religieuse, nationaliste, etc.) sont évoquées et pour certaines, les objectifs espérés.

Enfin, et dans le but de leur permettre d'assister leurs concitoyens, les stagiaires sont sensibilisés à la déradicalisation et à l'existence d'organisations gouvernementales en place tant au niveau national que local, chargées de gérer cet épineux dossier.

Organisations radicales et symbolismes. Pour conclure cette intervention et après avoir cité des exemples « comportementaux » de radicalisation, les différentes formes d'activisme (politique, écolo-économique, religieux et sectaire, sociétal, etc.) sont présentées. Les groupes les plus actifs et représentatifs sont énumérés par catégorie. On associe également à cette liste les symboles de ces mouvances et logos de ces groupuscules. Une compilation est d'ailleurs reprise dans le document remis aux stagiaires.

Conclusion

Bien que la mission de renseignement soit régulièrement mise au premier plan dans les lois d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPI) en France, elle ne fait pas l'objet d'un éclairage particulier durant la scolarité des élèves gardiens de la paix. Les événements récents ont malheureusement rappelé à tous les risques courus par notre société basée sur un modèle démocratique et l'importance de travailler en amont, tant dans la prévention que dans la détection. Cette culture du renseignement mérite donc une attention particulière dès cette formation initiale, même si elle nécessitera tout au long de la vie professionnelle des nouveaux policiers des « piqûres de rappel » et des réajustements.

Pérenniser ce contenu est donc une première étape pour cette année, qui pourrait être renforcée à l'avenir par la mise en situation de nos élèves avec des simulations, des jeux de rôle, des études de cas, des analyses de films déclencheurs.

Ce travail est également réutilisé pour des formations continues destinées à un public de professionnels déjà en place sur le terrain. Mais pour des raisons conjoncturelles, il est complété par un volet relatif à l'Islam (origine, Islam de France, islamisme radical et terrorisme) et à la réponse judiciaire face aux terrorismes.



Hervé Desailly
Commandant de police, Chef des formations,
École nationale de police de Roubaix, France
Courriel : herve.desailly@interieur.gouv.fr

Références

Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance.
Prévention de la Radicalisation – kit de formation 2^e édition sept. 2015.
Repéré à <http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPD/Prevenir-la-radicalisation>
Community Policing Preventing Radicalisation & Terrorism (COPPPRA) 2010.
Repéré à <http://www.coppra.eu/>
Groupe de recherche « Governance of Security ».
Polarisation en radicalisation : une approche préventive intégrale. 2009.
Repéré à <https://www.besafe.be/sites/besafe.localhost/files/kcp/projecten/sambossant/polarisationenradicalisationuneapprochepreventiveintegrale.pdf>



3.3 PROGRAMME DE SENSIBILISATION AU PHÉNOMÈNE DE LA RADICALISATION

par le sergent Sébastien Tremblay, coordonnateur en prévention de la radicalisation menant à la violence, Service du renseignement et de la protection de l'État (SRPÉ), et Jessica Paradis, conseillère, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec, Canada

Contexte

La **Sûreté du Québec** (SQ) couvre la majorité du territoire québécois et dessert en exclusivité 1038 villes, municipalités et territoires répartis dans 86 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents à une MRC. Elle compte 120 postes - principaux, secondaires, auxiliaires et autoroutiers - qui fournissent des services généraux aux citoyens. Ces postes sont répartis dans 30 centres de service, lesquels sont regroupés au sein de quatre districts.

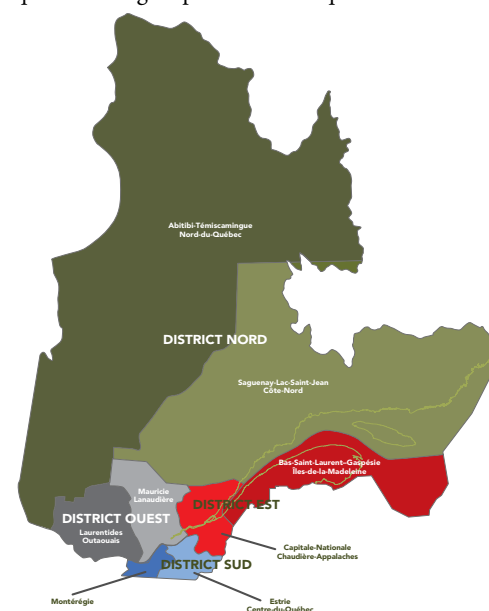


Figure 1. Organisation du territoire de la SQ
Repéré à : <http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/organisation/organisation-territoire-sq.pdf>

La SQ offre également des services spécialisés en enquêtes criminelles, en soutien et en mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert ainsi que pour l'ensemble du territoire québécois lorsque les événements dépassent le niveau de responsabilité du service de police municipal responsable. Elle offre également des services nationaux à l'échelle du territoire québécois.

Conformément à la Loi sur la police, la mission de la Sûreté du Québec consiste à :

- maintenir la paix et l'ordre public;
- prévenir et réprimer le crime.

De plus, la Sûreté du Québec :

- soutient la communauté policière;
- coordonne les opérations policières d'envergure;
- contribue à l'intégrité des institutions étatiques;
- assure la sécurité des réseaux de transport québécois.

Au cours des dernières années, certains événements marquants ont poussé la Sûreté du Québec à revoir son implication en matière de lutte antiterroriste ainsi que les moyens qu'elle préconise. Les événements récents survenus au Canada et sur la scène internationale démontrent que les groupes ou les individus à l'origine de ces actes extrêmes et violents se sont majoritairement radicalisés dans leur pays d'origine ou d'adoption. De plus, les [événements survenus à Saint-Jean-sur-Richelieu](#) et [au parlement d'Ottawa en 2014](#), notamment, ne font que confirmer l'importance de travailler à prévenir et à détecter la radicalisation chez certains individus à risque.

En réponse à ces phénomènes, il devient important de renforcer le modèle de lutte contre l'extrémisme violent. La prévention doit être au centre de la stratégie pour que l'intervention se fasse en amont de la commission d'actes violents. Il est essentiel d'optimiser les méthodes d'anticipation et de prévention afin de favoriser une diffusion rapide et efficace de l'information.

Pour être en mesure de détecter les signes pouvant indiquer la radicalisation d'un individu, il est essentiel que les policiers et intervenants de première ligne soient sensibilisés à ce phénomène et connaissent les différents signes de radicalisation.

Description et objectifs

C'est dans ce contexte que la Sûreté du Québec a élaboré un programme de sensibilisation à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Ce programme vise à informer ses membres, particulièrement les membres policiers et intervenants de première ligne, afin qu'ils aient une vue d'ensemble du phénomène de la radicalisation et qu'ils puissent intervenir de façon éclairée. En plus d'optimiser

la détection, ce programme insiste sur l'importance de la vigilance lors des interventions et du partage d'informations au sein de l'organisation.

Dans le cadre de ce programme de sensibilisation, différents outils ont été mis à la disposition de l'ensemble des policiers et intervenants de première ligne de la Sûreté du Québec. Parmi ces outils, on trouve une formation en ligne, une vidéo de sensibilisation ainsi que des affiches. Tous ces outils sont disponibles et accessibles au personnel concerné depuis le mois de juin 2016.

Logistique

Cette formation est accessible et obligatoire pour tous les policiers et intervenants de première ligne depuis le mois de juin 2016. Afin de pouvoir comptabiliser le nombre de personnes ayant suivi la formation et visionné la vidéo de sensibilisation, la collaboration de l'École nationale de police du Québec a été nécessaire pour que le programme de formation soit intégré sur sa plateforme de téléapprentissage Moodle. Ainsi, le nombre de participants sera comptabilisé à des fins statistiques et pour assurer un suivi.

L'élaboration de cette formation a également nécessité la collaboration de différents experts en matière de radicalisation et de menace extrémiste. Ces experts font majoritairement partie du Service du renseignement et de la protection de l'État de la Sûreté du Québec, qui est composée d'enquêteurs et qui a comme mandat notamment de lutter contre le terrorisme et la menace extrémiste.

Contenu

Formation en ligne. Dans le cadre du programme de sensibilisation, une formation en ligne, sous forme de leçons, a été élaborée par différents experts de contenu en matière de radicalisation et de menace extrémiste, tels que des enquêteurs, des conseillers et des gestionnaires. Cette formation est divisée en quatre grands blocs :

1. La radicalisation et le terrorisme par rapport aux organismes d'application de la loi;



Crédit photo: 9/11 World Trade Center Attack Photos

2. La radicalisation religieuse;



commons.wikimedia.org/wiki/File:Band_of_Brothers_101st_in_Iraq.jpg

3. L'extrême droite;



©Confederate till Death / Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Cross_Lighting_2005.jpg

4. L'extrême gauche, l'anarchisme et les mouvements animaliers-écologistes L'extrême gauche, l'anarchisme et les mouvements animaliers-écologistes.



[https://en.wikipedia.org/wiki/Anonymous_\(group\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Anonymous_(group))

Environ 45 minutes sont nécessaires pour chaque bloc afin de parcourir l'ensemble du contenu d'information. Plusieurs éléments sont présentés de façon visuelle dans le but de susciter l'intérêt et l'attention des participants. Le fait de séparer ces blocs d'information en petits segments permet aux patrouilleurs de les visionner facilement et rapidement.

Vidéo de sensibilisation. En complément à cette formation en ligne, une vidéo de sensibilisation au phénomène de la radicalisation au Québec a été produite et mise à la disposition de l'ensemble des policiers et intervenants de première ligne. En plus d'exposer les différents enjeux de la radicalisation, cette vidéo, d'une durée d'environ dix minutes, insiste sur l'importance de la vigilance des patrouilleurs lors de leurs interventions, et la fluidité du cheminement et du partage d'information lors de la détection de signes suspects. Cette vidéo démontre également la nécessité de la collaboration de tous les intervenants de l'organisation tant en prévention, en détection qu'en enquête.



Photo 1. Extrait de la vidéo de sensibilisation

Affiches. À partir de juin 2016, la Sûreté du Québec a installé des affiches représentant les principaux symboles d'extrême droite au Québec dans tous les postes de police sur son territoire. Ces affiches permettent notamment d'accroître la connaissance des symboles utilisés par les principaux groupes d'extrême droite au Québec et favorisent ainsi la détection lors des interventions réalisées quotidiennement par les policiers.

Conclusion

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un plan de prévention en matière de lutte contre la radicalisation qui est actuellement en élaboration par la Sûreté du Québec. Ce plan favorisera la concertation des actions au sein de l'organisation ainsi que la fluidité du partage d'information. Étant donné que la lutte contre la radicalisation débute par la prévention et la détection, il est essentiel que tous les intervenants soient en mesure de reconnaître les situations et comportements suspects.

D'autres outils seront mis à la disposition des membres de la Sûreté du Québec afin d'optimiser la sensibilisation et la détection de la radicalisation.



Sébastien Tremblay
Sergent, Coordonnateur en prévention de la radicalisation menant à la violence, Sûreté du Québec, Canada
Courriel : sebastien.tremblay.2@surete.qc.ca



Jessica Paradis
Conseillère, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec, Canada
Courriel : jessica.paradis@surete.qc.ca

Références

- Godbout, M. (2014, 22 octobre). Le suspect abattu est Michael Zehaf-Bibeau. *Radio-Canada*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/10/22/001-militaire-ottawa-blesse-cenotaphe-armee.shtml>
- Sûreté du Québec. (2016). Menace extrémiste. *École nationale de police du Québec*. Repéré à <http://moodle.enpq.qc.ca/course/view.php?id=543>
- Sûreté du Québec. (2016). Repéré à <http://www.sq.gouv.qc.ca/>
- Teisceira-Lessard, P., Blais, A., Larouche, V., Renaud, D., Santerre, D., Duchaine, G., Lavoie, J., Cameron, D., Sioui, M.-M., Perron, L.-S., & La Presse Canadienne. (20 octobre 2014). Acte terroriste à Saint-Jean : Martin «Ahmad» Rouleau inspiré par l'islamisme radical. *LaPresse.ca*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/attentat-a-st-jean-sur-richelieu/2014/10/20/01-4810905-acte-terroriste-a-saint-jean-martin-ahmad-rouleau-inspire-par-islamisme-radical.php>

3.4 ACTIVITÉS DE L'EIFORCES CONTRE LA RADICALISATION AU CAMEROUN

par l'EIFORCES, République du Cameroun

Contexte

L'École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) est située à Awaé, près de la capitale Yaoundé, au Cameroun. Elle offre les formations d'enseignement fondamental et d'enseignement supérieur. Elle a pour mission :

- de former, d'entraîner, de recycler et de perfectionner les unités constituées, de types gendarmerie et police, en ce qui a trait aux opérations de soutien à la paix;
- de former et de perfectionner les experts civils et militaires en ce qui a trait aux opérations de soutien à la paix;
- de former et de perfectionner les commandants des unités de police constituées en ce qui a trait aux opérations de soutien à la paix;
- de former, d'entraîner et de recycler les cadres de maîtrise et de conception, civils et militaires, en ce qui a trait aux missions de police, à l'intérieur des opérations de soutien à la paix;
- d'effectuer des recherches dans les domaines du soutien à la paix et de la sécurité.

Au Cameroun, la lutte contre la radicalisation, en particulier violente, est relativement nouvelle parmi les priorités sécuritaires. Dans ses formes actuelles, elle est liée de façon prioritaire aux efforts visant à éradiquer l'insurrection islamiste de Boko Haram.



Image 1. Logo de l'EIFORCES.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Depuis que le président de la République du Cameroun a déclaré la guerre à ces insurgés le 17 mai 2014, l'EIFORCES, et en particulier son Centre de Recherche et de Documentation (CRD), ont consacré des travaux importants à ce défi et à ses enjeux à travers diverses thématiques et problématiques, directes ou connexes.

Le CRD constitue l'un des organes majeurs de l'EIFORCES. La vision stratégique du CRD s'articule autour de deux organes principaux : le laboratoire de recherche et la cellule de documentation. L'EIFORCES a donc fait paraître différentes publications d'intérêt ainsi que tenu des colloques internationaux afin de sensibiliser les différents intervenants sur le sujet.

Activités

Publications. À titre d'exemple, le Centre de Recherche et de Documentation de l'EIFORCES a fait paraître en juin 2015 un numéro double du Bulletin d'Analyses Stratégiques et Prospectives (BASP), intitulé *Vigie*, sur Boko Haram. Ce numéro est intitulé *Boko Haram, Comprendre le terrorisme pour mieux le combattre*.

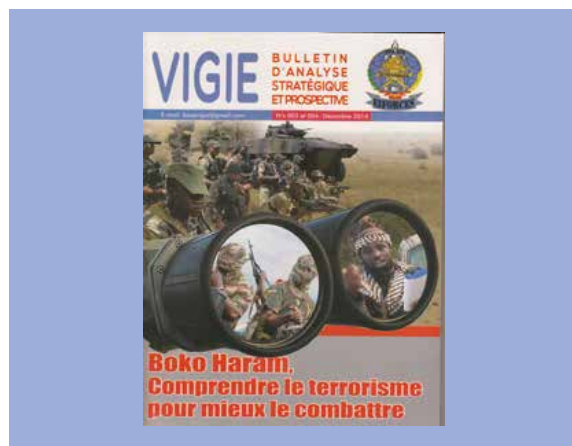


Image 2. Numéro de *Vigie* sur Boko Haram.

À l'usage des décideurs, des forces de sécurité et des chercheurs, cette parution a réuni des travaux d'experts en vue d'apporter une triple contribution. D'abord, elle met en évidence les déterminants de la radicalisation violente et les modalités de recrutement de terroristes, jeunes en particulier, par Boko Haram. Ces données sont situées dans les conditions spécifiques du pourtour du lac Tchad. Elles sont restituées à l'ensemble de positions au centre du Sahel qui sont devenues plus hautement stratégiques depuis que l'Afrique sahélo-saharienne est devenue le deuxième front de l'insurrection islamiste globale.

Ensuite, elle éclaire les dynamiques de contamination à partir de cette fracture géopolitique localisée à la confluence des quatre sous-régions les plus vulnérables et les plus instables du continent : l'Afrique centrale, occidentale, orientale et du nord.

Enfin, sur cette base, sont articulées les conditions de succès de la déradicalisation et de la contre-radicalisation. Celles-ci sont enrichies de mesures concrètes suggérées à cet effet à partir des résultats les plus probants de la recherche.

Par ailleurs, le CRD a aussi publié des notes de conjoncture sécuritaire.



Image 3. Note de conjoncture : *Violence Extrême et Résilience*.

Outils de veille stratégique, ces notes rédigées à l'intention des décideurs et des praticiens de la sécurité aux niveaux stratégique et opérationnel ont restitué un suivi des tendances de radicalisation et de contre-radicalisation autour de la période de la débâcle au front des insurgés de Boko Haram. Elles visaient à assurer que la dégradation des capacités des insurgés à mener la guerre de front, dont la conséquence prévisible était leur dissimulation plus massive au sein des populations, n'amplifierait pas leurs activités de recrutement de jeunes terroristes en vue de commettre des attentats, forme principale de combat encore à leur disposition.

Ce suivi a eu d'autres effets et enjeux. En l'occurrence, il a également permis d'éclairer davantage l'action permettant de neutraliser et d'empêcher à l'avenir l'émulation des terroristes par les sécessionnistes résiduels sur le sol camerounais.

Colloques. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, parmi ses activités, le CRD de l'EIFORCES a tenu des colloques internationaux en 2015 et 2016 en rapport avec les problématiques de radicalisation et contre-radicalisation. En novembre 2015, un colloque a été consacré à la stabilisation-sécurisation de la République centrafricaine.

En une vingtaine de contributions distribuées dans quatre panels, les experts internationaux invités au colloque ont balayé les champs historique, structurel et prospectif des enjeux et défis de reconstruction de l'État centrafricain. Un accent particulier a été mis sur une conception globale de la sécurité et une action conséquente en vue de la restauration du contrat social au moyen de la restitution du monopole de la violence légitime aux spécialistes, de la construction des capacités conséquentes et donc du désarmement des civils à parachever par la déradicalisation des groupes belligérants d'inspiration ethno-religieuse.

De plus, les 14 et 15 janvier 2016, un autre colloque international, coorganisé avec le CAFRAD¹, s'est tenu au Palais des Congrès de Yaoundé. Ce dernier a été consacré à la gouvernance globale face à la montée de l'extrémisme violent en Afrique médiane.

Ce colloque a pris la forme de quatre panels animés par une

¹ CAFRAD : Centre Africain de Formation et de Recherches Administratives pour le Développement

vingtaine de chercheurs et spécialistes de haut niveau qui ont fait des contributions très actualisées sur le sujet. Les activités de recherche de l'EIFORCES y ont montré une fois de plus le haut niveau de coopération internationale qui les caractérise, notamment en ce qui concerne les problématiques liées à la radicalisation.

En témoigne une note de l'Ambassade de France à Yaoundé qui rapporte que « Deux experts français ont apporté leur contribution. Le lieutenant-colonel Guillaume Larabi, instructeur à l'École Internationale Supérieure de Guerre de Yaoundé, est intervenu sur la coopération transnationale sahélienne. Le commissaire divisionnaire Jean-Luc Peduzzi de la Direction de la Coopération Internationale du Ministère de l'Intérieur (Paris) a livré la vision française sur le partage de l'information entre les différents acteurs du terrain »².

Maintenant le rythme de croisière, l'EIFORCES a engagé une autre activité encore plus spécialisée et focalisée sur le Cameroun, principal pays contaminé par l'extrémisme violent et insurrectionnel de Boko Haram. Ainsi, les 3 et 4 mai 2016, elle a organisé conjointement avec l'École Supérieure Internationale de Guerre de Yaoundé (ESIG) sur le campus de cette dernière à Symbock, Yaoundé, un colloque international sur le thème « Synergies populations/Forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun ». Dans le cadre de trois panels, « ce colloque a réuni les plus hautes autorités du ministère de la Défense, du corps diplomatique et du monde universitaire ainsi que les cadres et la centaine d'officiers stagiaires de ces deux écoles. Quatorze experts ont participé à cette réflexion complexe, dont des intervenants militaires et universitaires français »³.

Au cours des trois panels thématiques, les participants ont porté des témoignages sur le vécu des populations et les enjeux de la violence. « Des pistes concrètes de soutien et d'action complémentaires ont été dessinées, intégrant aussi des mesures de vigilance, du fait du risque de renseignement et d'autodéfense populaires mal contrôlés »⁴.

Conclusion

Bien focalisée sur ses missions de formation et de recherche dans le domaine de la sécurité intérieure et internationale ainsi que le maintien de la paix, l'EIFORCES poursuit sa montée en puissance. À cet effet, elle traite des problématiques les plus actuelles, les plus névralgiques et les plus pressantes, sans que les urgences conjoncturelles ne fassent en oublier les dimensions structurelles. Il faut donc s'attendre à voir cette jeune institution pleine de promesses pour la paix la sécurité et la stabilité en Afrique et au-delà, contribuer à davantage de mesures et produire encore plus de travaux sur les questions de sécurité liées à la radicalisation, que la violence de celle-ci soit actuelle ou simplement potentielle.



Dr. Cécile Oyono Thom
Directrice générale adjointe, École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), Yaoundé, Cameroun
Courriel : oyono.cecile@yahoo.fr

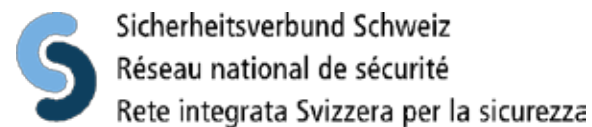
Références

Atangana, A. (2014, 17 mai). Cameroun : Depuis Paris, Paul Biya déclare la guerre à Boko Haram. Cameroun-Info.Net.
Repéré à <http://www.cameroun-info.net/article/cameroun-depuis-paris-paul-biya-declare-la-guerre-a-boko-haram-a-lire-aussi-le-228273.html>
Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement. (2015). Repéré à <http://cafrad.int/fr/>
École Supérieure Internationale de Guerre. (2015). Repéré à <https://esig.cm/esig/>
EIFORCES. (2015). Repéré à <http://www.eiforces.org/index.php/accueil>

4. SECTION II: PRÉVENTION

4.1 PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VUE DE LA PERSPECTIVE DE LA SUISSE

par André Duillard, délégué de la Confédération et des cantons au Réseau national de sécurité (RNS), Suisse



Contexte

Le Réseau national de sécurité (RNS) regroupe l'ensemble des instruments de politique de sécurité de la Confédération, des cantons et des communes. Ses organes (la plateforme politique et la plateforme opérative) gèrent la consultation et la coordination des décisions, des moyens et des mesures constituant des enjeux de politique de sécurité qui concernent à la fois la Confédération et les cantons. L'accent est mis sur la sécurité intérieure, où le besoin de coordination est plus important que pour la sécurité extérieure, laquelle relève de la compétence de la Confédération. Les organes du RNS sont avant tout des intermédiaires, entrant en jeu quand la coordination hiérarchique ne fonctionne pas de manière satisfaisante ou qu'aucun canal n'est en mesure d'assurer cette coordination.

Le terrorisme n'a pas été importé en Europe. Il y est bien présent et se développe sur notre continent. Les récents attentats terroristes, en particulier en France, en Allemagne ainsi qu'en Belgique, ont clairement mis en évidence le fait que les auteurs de ces attaques ont vécu en Europe et s'y sont radicalisés tout en vivant au sein de nos sociétés prospères.

Dès lors, la thématique de la radicalisation et les moyens d'empêcher son développement ont pris une importance accrue dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Une attention particulière a été apportée à juste titre à cette question, tant sur le plan des objectifs politiques qui y sont liés que de la mise en œuvre de mesures concrètes. Cela se reflète par exemple dans la [stratégie de la Suisse pour la lutte antiterroriste, adoptée par le Conseil fédéral en 2015](#). En effet, celle-ci englobe aussi bien des mesures visant à prévenir

la radicalisation qu'à favoriser la déradicalisation. Cette préoccupation se traduit également dans le [plan d'action de politique étrangère de la Suisse](#) pour la prévention de l'extrémisme violent, lequel met l'accent sur l'étranger.

Les mesures visant à contrecarrer la radicalisation et le départ de sympathisants djihadistes vers des zones de conflit et à prévenir ou déceler leur retour, sont intensivement discutées au niveau international (Nations Unies, Union Européenne, Europol, Interpol, Global Counterterrorism Forum, services de renseignements). Certaines d'entre elles ont déjà été décidées et mises en application. Traitant depuis plusieurs années des cas de voyageurs djihadistes, les autorités suisses disposent d'expériences, d'outils et de processus qui ont fait leurs preuves. Toutefois, l'ampleur nouvelle de la problématique implique de revoir et d'ajuster les réponses à donner aux défis sécuritaires qui y sont liés.

Description et objectifs

Dans cette perspective, le Conseil fédéral (gouvernement) a approuvé la mise en place d'une *task force*⁵ baptisée TETRA (pour Terrorist TRacking). La *task force* rassemble des représentants de toutes les autorités responsables de cette thématique. Il s'agit :

- de l'Office fédéral de la police (fedpol);
- du Service de renseignement de la Confédération (SRC);
- du Ministère public de la Confédération (MPC);
- de la Direction politique et de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE);
- du Corps des gardes-frontière;
- du Secrétariat d'État aux migrations (SEM);
- de l'Office fédéral de la justice (OFJ);
- de la police aéroportuaire;
- des commandants des polices cantonales;
- ainsi que du Délégué au Réseau national de sécurité.

⁵ *task force* : force opérationnelle

² <http://www.ambafrance-cm.org/3e-Colloque-International-de-l-EIFORCES>
³ <http://www.ambafrance-cm.org/Colloque-international-ESIG-EIFORCES-sur-les-synergies-entre-la-population-et>

⁴ <http://www.ambafrance-cm.org/Colloque-international-ESIG-EIFORCES-sur-les-synergies-entre-la-population-et>

La *task force* poursuit les buts suivants en tenant compte des efforts déployés par les États partenaires européens et de la [résolution de l'ONU 2178 \(2014\)](#) :

- Empêcher l'exportation du terrorisme à partir de la Suisse dans les zones de conflit (obstruction aux départs);
- Empêcher la commission d'infractions en Suisse ou en lien avec la Suisse par des citoyens suisses ou des personnes domiciliées en Suisse en vertu du droit des étrangers ou du droit d'asile;
- Protéger [l'espace Schengen](#) et les frontières extérieures de Schengen.



Image 1. L'espace Schengen. Repéré le 30 novembre 2016 à <http://europedirect.jeunes-ca.fr/files/2016/01/Schengen>

Logistique

Cette organisation découle directement de la structure fédéraliste de la Suisse où la responsabilité primaire en matière de sécurité intérieure est de la compétence des cantons. Par conséquent, la menace terroriste implique une coordination accrue et permanente entre tous les acteurs, ce à quoi répond la *task force* TETRA.

Contenu

Au-delà des aspects sécuritaires au sens strict, la *task force* s'est évidemment préoccupée du thème de la **prévention de la radicalisation** en tenant compte des expériences réalisées dans un certain nombre de pays d'Europe occidentale. Aussi a-t-elle confié au délégué du Réseau national de sécurité le mandat d'établir un état des lieux ainsi que d'élaborer des recommandations. Un [rapport de synthèse](#) a été rédigé et il a été publié le 4 juillet 2016. De plus, nous développerons la notion d'approche intégrale en matière de prévention de la radicalisation et qui constitue une des recommandations centrales du rapport.

Approche intégrale

Conscient des problèmes posés par l'évolution du terrorisme, le Conseil fédéral a adopté le 18 septembre 2015 la première stratégie de la Suisse pour la lutte antiterroriste. Celle-ci comprend quatre domaines d'action :

- prévention;
- répression;
- protection;
- prévention des crises.

Dans la prévention, l'axe de développement stratégique concernant la radicalisation prévoit divers types de mesures :

- « *mesures dans les domaines de la formation et du chômage (des jeunes) visant à ouvrir de nouveaux débouchés en ce qui concerne la formation scolaire et professionnelle et de l'accès au marché du travail;*
- *mesures dans les domaines de l'intégration, des religions, de l'aide sociale ainsi que de la protection des enfants et des adultes;*
- *mesures dans les prisons, les centres pour jeunes, les lieux de culte, etc., moyennant, par exemple, des programmes de déradicalisation et des campagnes de sensibilisation et de prévention de la violence. »*

Pour être efficaces, ces mesures doivent s'inscrire dans une stratégie mise en œuvre à l'échelon local (canton, région, ville) et visent prioritairement une mise en réseau des divers intervenants. Il est primordial que cette stratégie soit portée par les autorités politiques.

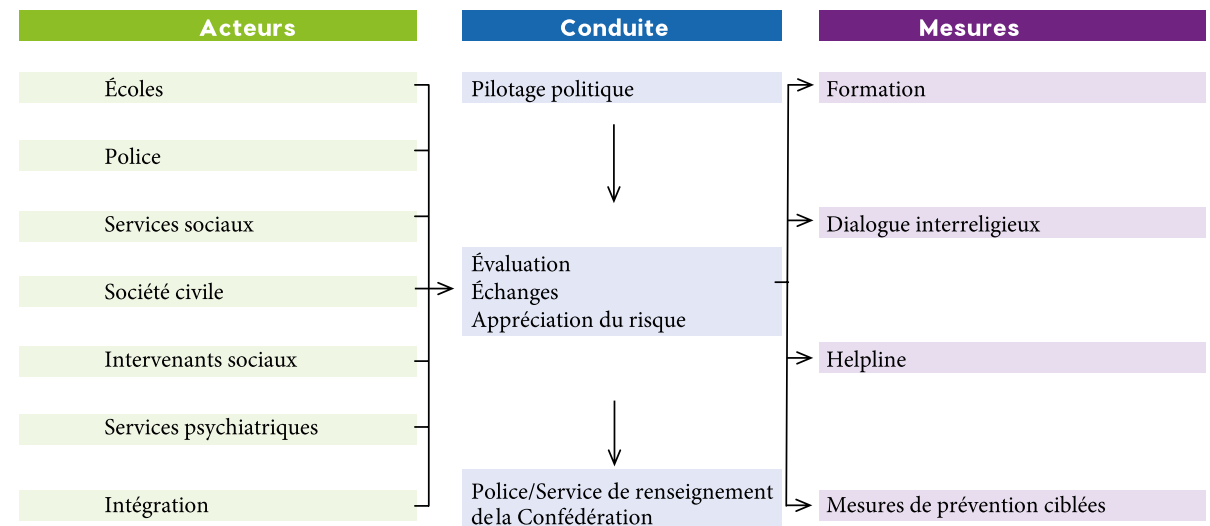


Figure 1. Approche intégrale

Cette approche, qui s'inscrit assez naturellement dans les structures fédéralistes de la Suisse, est également celle que suivent de nombreux pays d'Europe occidentale. Elle confirme que la prévention de la radicalisation doit pouvoir s'appuyer sur une parfaite connaissance des spécificités locales grâce à des acteurs de terrain en contact avec la population.

Il est cependant essentiel que cette stratégie repose sur des processus de travail clairement définis fixant les compétences et les responsabilités de chacun. Cette approche est applicable non seulement à la prévention de la radicalisation, mais encore à celle de la violence en général. Cela peut être résumé de manière schématique (voir la figure 1).

Ainsi que l'a reconnu le Conseil fédéral dans son [rapport du 13 mai 2015 sur le programme « Jeunes et violence »](#), il convient de créer, pour la coordination horizontale au niveau des cantons et des communes, des organes regroupant les principaux acteurs, ou d'utiliser les organes existants. Il faut aussi une coordination verticale des activités de prévention des cantons avec celles des villes et des communes. Le rapport recommande encore de formaliser par des conventions l'interaction entre prévention, intervention et répression.

Exemples de mesures

Genève. Le canton de Genève est le premier à avoir mis en place une *stratégie de prévention de la radicalisation*.

Celle-ci a pour but d'offrir **un référentiel commun** qui permette de développer des actions de prévention et des outils de formation, ainsi que de donner un appui aux professionnels sur le terrain.

La stratégie repose sur un groupe de pilotage politique et stratégique, un groupe de coordination opérationnelle dans lequel sont représentés tous les acteurs publics concernés et un groupe de partenaires publics et associatifs chargés de la mise en œuvre des mesures.

Celles-ci se concrétiseront aussi bien par des **modules de formation** destinés aux travailleurs sociaux et aux enseignants, que par la mise en place d'une [helpline](#)⁶ ou encore **l'échange d'informations** entre tous les partenaires.

Fribourg. Le canton de Fribourg présente la particularité que la prévention de la radicalisation dans le domaine non sécuritaire, au sens strict, repose essentiellement sur les agents de la police de proximité, qui sont en contact, dans l'ensemble du canton, avec les divers partenaires socio-éducatifs ainsi que les communautés religieuses.

6 Helpline : Ligne d'assistance téléphonique

C'est à l'échelon local que les échanges ont lieu et que les cas de radicalisation potentielle sont rapportés dans **les entretiens réguliers menés par les agents de la police de proximité**. L'évaluation se fait ensuite lors de **séances régulières d'un état-major ad hoc** (regroupant les forces de police judiciaire, de police de proximité ainsi que celles du service de renseignement cantonal).

Ce dernier détermine si les soupçons de radicalisation sont avérés et justifient la mise en œuvre d'autres mesures, relevant, quant à elles, du domaine sécuritaire (suivi par les services de renseignement ou ouverture d'une procédure pénale).

Zurich. La radicalisation peut aussi être traitée à l'intérieur des structures existantes. La Ville de Zurich a mis en place **un organe de collaboration interdisciplinaire et de coordination** chargé de déceler de manière précoce les risques de violence et de prendre les mesures nécessaires. Il a ainsi perçu que la problématique de la radicalisation méritait une approche spécifique. Sur la base de ce constat, la Ville de Zurich a défini les procédures et désigné les organismes à prendre en compte en cas de soupçon de radicalisation.

Ces réflexions ont donné naissance à un **document à l'usage des écoles**, indiquant la marche à suivre.

Le Service de prévention de la violence de la Ville de Zurich a créé **un logiciel, RA-PROF (Radicalisation Profiling)**, qui peut être obtenu auprès du Schweizerisches Institut für Gewaltein schätzung (SIFG). Ce logiciel permet de déceler à temps les tendances à la radicalisation et d'y réagir.

Les questions qu'il contient proviennent de travaux de recherche et de listes de contrôle qui figurent déjà dans des guides présentant les éléments caractéristiques des tendances à la radicalisation. Les réponses ne doivent pas impérativement être données par un spécialiste, mais la personne doit bien connaître l'individu faisant l'objet de l'évaluation. En revanche, l'interprétation des réponses aux questions ne peut être faite que par un service ou une institution certifiée et connaissant les processus locaux de réaction à la radicalisation.

Conclusion

Police de proximité. La Suisse, avec ses 26 corps de police cantonaux ainsi que ses polices municipales dans les principaux centres urbains, ne connaît pas de véritable stratégie nationale en matière de police de proximité. Par conséquent, la prévention de la violence ou de l'extrémisme violent se fait au travers de structures répondant essentiellement aux caractéristiques locales et dont la responsabilité n'incombe pas obligatoirement à la police.

Nous restons cependant convaincu que le défi posé par la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent doit inciter, là où cela n'est pas encore le cas, à la mise en place de concepts de police de proximité, qui eux seuls permettent à la police d'avoir une parfaite connaissance des acteurs locaux et des problèmes recensés sur un territoire donné. La police deviendra alors logiquement le moteur du réseau de prévention et garantira ainsi une remontée pertinente des informations nécessitant un traitement au niveau du service de renseignement ou des autorités de poursuite pénale.

Le canton de Fribourg constitue un excellent exemple de cette approche à l'échelon de la Suisse. L'absence de concepts en matière de police de proximité ne doit pas être un frein au travail de prévention en réseau où la police reste un acteur essentiel.

Plan d'action. Compte tenu de l'ampleur du phénomène de la radicalisation que nous connaissons, il est essentiel que chaque pays se dote d'un plan d'action, lequel ne doit pas se limiter à la radicalisation djihadiste, mais bien couvrir l'ensemble de la problématique.

Niveau local. L'autre aspect qui nous paraît essentiel est celui de la mise en œuvre à l'échelon local, laquelle doit, dans toute la mesure du possible, s'appuyer sur des structures et des processus existants. En effet, c'est à ce niveau que la détection précoce a le plus de chance de réussite et où les divers acteurs sont à même de travailler en réseau ainsi que d'échanger en toute confiance.



André Duveillard
Délégué, Réseau national de sécurité,
Confédération des cantons, Suisse
Courriel : Andre.Duvillard@gs-vbs.admin.ch

Références

- Conseil de sécurité des Nations Unies. (2014). Résolution 2178. Repéré à [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2178\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2178(2014))
- Département fédéral des affaires étrangères DFAE. (2016). Helpline DFAE. Repéré à <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/dfae/organisation-dfae/directions-divisions/dc/centre-service-citoyens/helpline-dfae.html>
- Département fédéral des affaires étrangères DFAE. (2016). Plan d'action de politique étrangère de la Suisse pour la prévention de l'extrémisme violent. Repéré à <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/43586.pdf>
- Le Conseil fédéral suisse. (2015). Jeunes et violence – État de la prévention et liens avec l'intervention et la répression. Repéré à <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/39407.pdf>
- Le Conseil fédéral suisse. (2015). Stratégie de la Suisse pour la lutte antiterroriste. Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/6843.pdf>
- Le Conseil fédéral suisse. (2015). Stratégie de la Suisse pour la lutte contre le terrorisme. Repéré à <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-58807.html>
- Le temps. (2016). Un rapport préconise plus de prévention pour lutter contre la radicalisation islamiste. Repéré à <https://www.letemps.ch/suisse/2016/07/04/un-rapport-preconise-plus-prevention-lutter-contre-radicalisation-islamiste>
- Office fédéral de la police fedpol. (2015). Mesures de lutte prises par la Suisse contre le terrorisme à motivation djihadiste - Second rapport de la *task-force* TETRA. Repéré à <https://www.fedpol.admin.ch/dam/data/fedpol/aktuell/news/2015/2015-11-02/ber-tetra-f.pdf>
- Réseau national de sécurité. (2016). Mesures de prévention de la radicalisation. Repéré à <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/44717.pdf>
- Schweizerisches Institut für Gewaltein schätzung. (2016). RA-PROF. Repéré à http://www.sifg.ch/fileadmin/pdf/SIFG_RaProf_Flyer.pdf

4.2 PLAN D'ACTION EN PRÉVENTION RADICALISATION SPVQ

par Marie-Eve Côté-Henry, agente de prévention et Isabelle Nélis, analyste en prévention de la criminalité, Service de police de la Ville de Québec, Canada

Contexte

Servant une population de plus de 500 000 habitants, le [Service de police de la Ville de Québec \(SPVQ\)](#) constitue le deuxième plus important corps de police municipale de la province.

Outre ses obligations légales, le SPVQ se donne pour mission d'assurer aux citoyens des services de qualité, en partenariat avec les communautés, afin de conserver le caractère sécuritaire de la ville et de l'agglomération de Québec.

En 2015, le comité de direction du SPVQ a mis en place un comité de vigie sur la radicalisation. L'objectif de ce comité est de réduire les risques de passage à l'acte terroriste sur le territoire de la Ville de Québec. Afin de remplir ce mandat, trois sous-comités ont été créés et remplissent chacun un rôle spécifique.

- **Comité stratégique** : déterminer les enjeux et les tendances sur les plans politique et médiatique;
- **Comité tactique** : évaluer la menace et son évolution sur le territoire de la Ville de Québec;
- **Comité communautaire** : déterminer les actions proactives à mettre en place afin de faciliter la détection des indices de radicalisation.

OÙ

- Milieu scolaire
- Milieu familial
- Milieu social et communautaire
- Milieu de la santé mentale
- Lieux de culte religieux
- Réseaux sociaux

COMMENT

- Formations
- Trousses éducatives
- Protocoles d'intervention
- Campagnes de sensibilisation
- Fiches info

Ces trois comités sont composés de policiers et de civils qui ont pour mandat de collecter des informations pertinentes et de formuler des recommandations. Chaque mois, les documents produits sont acheminés au comité directeur qui en fait l'analyse, échange sur les stratégies et prend les décisions adéquates.

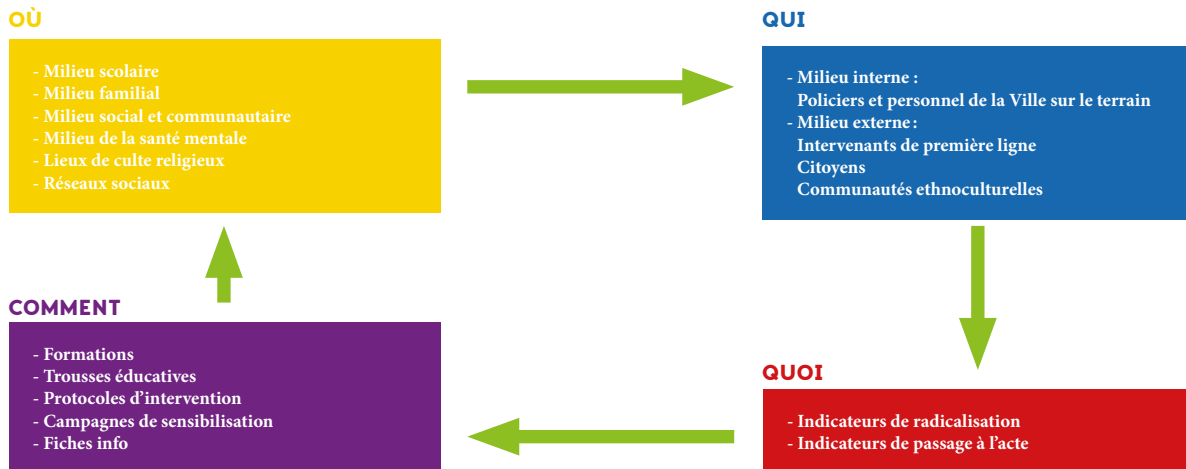
Dans le cadre de ses travaux, le comité communautaire a élaboré un plan d'action en prévention de la radicalisation impliquant conjointement le service de police et les acteurs clés de la communauté.

L'objectif de ce plan est d'augmenter la quantité et la qualité des informations « terrain » destinées à repérer les individus ou groupes à risque afin de renforcer la capacité à neutraliser les passages à l'acte terroriste.

Structure de la démarche

Afin de déterminer les actions à implanter, le plan d'action en prévention de la radicalisation a été structuré de manière à répondre aux quatre facteurs en lien avec l'identification des individus à risque ou en voie de radicalisation :

- **OÙ** : quels sont les lieux dans lesquels ces individus sont susceptibles d'être présents;
- **QUI** : quelles sont les personnes-ressources en contact direct avec ces individus à risque et qui peuvent faciliter la détection des indicateurs de radicalisation;
- **QUOI** : quels sont les indicateurs à observer permettant de déceler un risque de radicalisation;



- **COMMENT** : quels sont les outils à mettre à la disposition des personnes-ressources afin de les accompagner dans leur démarche d'identification des individus à risque ou en voie de radicalisation.

Les orientations du plan d'action ainsi que les actions concrètes à implanter sur le terrain ont donc été guidées par la volonté de répondre à ces questionnements. Le schéma ci-dessous détaille le contenu des quatre facteurs retenus.

Contenu

Sur base des facteurs de prévention ainsi établis, le plan d'action s'est structuré autour de trois volets d'intervention :

- Implication communautaire
- Sensibilisation du milieu interne
- Sensibilisation du milieu externe

Pour chaque volet d'intervention, un objectif spécifique a été formulé et des actions ont été ciblées. Les tableaux ci-dessous détaillent le contenu du plan d'action en prévention de la radicalisation.

Objectif général

Augmenter la quantité et la qualité des informations « terrain » destinées à identifier les individus ou groupes à risque afin de renforcer la capacité à neutraliser les passages à l'acte terroriste.

VOLET 1 : Implication communautaire

Objectif spécifique 1.1	Développer et entretenir une zone de dialogue interculturelle afin de renforcer le lien de confiance entre la police et les communautés ethnoculturelles et augmenter l'implication des communautés dans la démarche de prévention du terrorisme	
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> — Leaders religieux des communautés ciblées — Jeunes des communautés ethnoculturelles — Nouveaux arrivants 	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> — Maintenir le lien établi avec les leaders religieux des trois communautés présentant un risque de radicalisation ou de victimisation par des contacts réguliers et des rencontres de terrain — Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des jeunes des communautés ethnoculturelles, en lien avec notre politique d'intervention en contexte interculturel — Maintenir et réaliser des activités de sensibilisation et de rapprochement interculturel auprès des nouveaux arrivants 	

VOLET 2 : Sensibilisation (milieu interne)

Objectif spécifique 2.1	Augmenter les connaissances du personnel de terrain en matière de radicalisation et de terrorisme afin de l'outiller adéquatement pour qu'il soit en mesure de collecter l'information (indicateurs de radicalisation et indicateurs de passage à l'acte)	
	Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> — Patrouilleurs — Membres du personnel de la Ville
	Actions	<ul style="list-style-type: none"> — Concevoir et diffuser une formation destinée à sensibiliser et à informer les groupes cibles sur les indicateurs de radicalisation et les indicateurs de passage à l'acte — Concevoir et diffuser une trousse informative destinée à sensibiliser les groupes cibles et à informer sur les indicateurs de radicalisation et de passage à l'acte ainsi que sur la procédure locale de cheminement de l'information

VOLET 3 : Sensibilisation (milieu externe)

Objectif spécifique 3.1	Sensibiliser les intervenants de première ligne travaillant auprès d'individus ou de groupes à risque afin de les outiller adéquatement pour qu'ils soient en mesure de détecter les indicateurs de radicalisation et de répondre efficacement aux situations nécessitant une intervention immédiate selon un modèle structuré de résilience multisectoriel	
	Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> — Intervenants du milieu scolaire — Intervenants du milieu social et communautaire — Intervenants du milieu de la santé mentale — Parents
	Actions	<ul style="list-style-type: none"> — Concevoir et diffuser un module de formation destiné à sensibiliser et à informer les groupes cibles sur les indicateurs de radicalisation et sur la procédure de signalement et d'intervention — Concevoir et diffuser une trousse informative (incluant un protocole de réponse) destinée à sensibiliser et à informer les groupes cibles sur les indicateurs de radicalisation et sur la procédure de signalement et d'intervention

VOLET 3 : Sensibilisation (milieu externe)

Objectif spécifique 3.2	Sensibiliser la population à l'importance de transmettre toute information relative à des activités suspectes (indicateurs de passage à l'acte)	
	Groupes cibles	— Grand public (citoyens)
	Actions	<ul style="list-style-type: none"> — Concevoir et mettre en place un système de collecte et de traitement d'informations relatives aux indicateurs de passage à l'acte terroriste — Concevoir et diffuser une Fiche-info destinée à sensibiliser et à informer la population sur les indicateurs de passage à l'acte terroriste

Conclusion

Compte tenu de l'ampleur du phénomène de la radicalisation, le SPVQ a jugé essentiel d'élaborer un plan d'action ayant pour objectif d'augmenter la quantité et la qualité des informations en lien avec la radicalisation afin de renforcer sa capacité à neutraliser les passages à l'acte terroriste sur le territoire couvert. En vue de respecter les engagements gouvernementaux, ce plan d'action calque son approche sur la politique provinciale en matière de lutte contre la radicalisation.

Des actions concertées, transversales et composant tant avec la structure interne du SPVQ qu'avec les partenaires-clés de la communauté ont été ciblées. Ces actions visent principalement les relations avec les communautés ethnoculturelles ainsi que la sensibilisation des intervenants de première ligne. De nature préventive, elles visent à faciliter la détection des indicateurs de radicalisation tout en favorisant un climat d'harmonie entre les différentes communautés et acteurs concernés.

Certaines de ces mesures ont déjà été implantées sur le terrain et d'autres sont en cours de réalisation. Il s'agit par ailleurs d'un plan évolutif qui ajustera ses actions en fonction du niveau de menace enregistré et du degré de sensibilisation nécessaire pour une intervention efficace.



Marie-Eve Côté-Henry
 Agente de prévention, Service de police de la Ville de Québec, Canada
 Courriel : Marie-eve.Cote-henry@ville.quebec.qc.ca



Isabelle Nélis
 Analyste en prévention de la criminalité, Service de police de la Ville de Québec, Canada
 Courriel : isabelle.nelis@ville.quebec.qc.ca

Référence

Gouvernement du Québec. (2015). La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble, Plan d'action gouvernemental 2015-2018
http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PLN_Radicalisation.pdf

4.3 CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE (CPRMV), UN PARTENAIRE DE PRÉVENTION POUR LES CORPS POLICIERS QUÉBÉCOIS ET CANADIENS

par le CPRMV Montréal, Canada



CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE

Contexte

Les phénomènes extrémistes et de radicalisation menant à la violence ont acquis une actualité indéniable depuis plusieurs années. La perpétration d'attentats de nature spectaculaire en Europe et ailleurs en Occident, l'émergence du conflit syrien depuis 2011, le [départ de jeunes Québécois](#) pour cette zone, mais également la [multiplication des actes et incidents haineux](#) ont fait de la question de la radicalisation menant à la violence une préoccupation croissante des citoyens et des autorités publiques.

Le Canada et le Québec n'ont pas été épargnés par cette tendance, comme en témoignent les [attentats d'Ottawa](#) et de [Saint-Jean-sur-Richelieu en 2014](#). Si la radicalisation était déjà de longue date un sujet d'importance pour les autorités publiques québécoises, les attentats de 2014 ont accentué une réflexion déjà émergente.

Rompant avec une lecture exclusivement réactive, la lutte contre la radicalisation violente se devait donc d'être effectuée à travers une stratégie de prévention axée sur la collaboration et la coopération entre les autorités publiques et les citoyens, et ce, dans une atmosphère de confiance et d'entraide. Dans une volonté claire de détacher ce travail de prévention d'une logique policière plus traditionnelle, la Ville de Montréal, avec l'appui du gouvernement du Québec⁷, a dès lors choisi de mettre en place une structure indépendante :

⁷ Consulter le Plan d'action gouvernemental 2015-2018. La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/lutte-radicalisation.html>

Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), créé au printemps 2015.

Description et objectifs

Le [Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence \(CPRMV\)](#) est ainsi né de cette volonté de doter la Ville de Montréal, et le Québec en général, d'un acteur autonome de prévention dans ce domaine, avec pour mandat principal le soutien aux familles, aux proches et aux citoyens en général, inquiets, souhaitant s'informer ou obtenir du soutien par rapport à tout comportement ou à toute situation potentielle de radicalisation.

Le CPRMV définit la radicalisation menant à la violence comme « *un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale.* »⁸

Le Centre considère le phénomène de radicalisation menant à la violence dans sa multiplicité. D'une part, il est question de multiplicité des discours et des causes idéologiques qui y sont associés. Malgré son omniprésence médiatique, l'islamisme radical n'est pas l'unique mouvance source de radicalisation violente. L'extrémisme de droite, l'extrémisme de gauche et les mouvances à cause unique entrent également dans le spectre des radicalités violentes visées par le CPRMV. D'autre part, on fait également référence à une multiplicité des formes puisque la radicalisation menant à la violence se traduit à la fois par des actes aussi spectaculaires que des attentats terroristes, mais également dans des actions à caractère haineux de plus basse intensité (agressions contre les personnes, dégradations de bâtiments ou d'infrastructures), mais qui participent néanmoins à remettre en cause le sentiment de sécurité des citoyens.

Logistique

Le CPRMV est formé d'une équipe multidisciplinaire composée de chercheurs, d'experts en formation et en prévention, de travailleurs sociaux et d'intervenants psychosociaux. Cette équipe multidisciplinaire vise à proposer un traitement global

⁸ Définition de la radicalisation menant à la violence du CPRMV.

des phénomènes de radicalisation menant à la violence, allant de la prévention jusqu'à la réinsertion en passant par le volet de l'intervention et la prise en charge psychosociale.

Services

En plus de l'expertise scientifique de son équipe, le Centre exploite une ligne d'assistance 24/7 dont les fonctions seront détaillées plus bas. Il agit également comme producteur et diffuseur d'ateliers et de formations sur la prévention de la radicalisation menant à la violence et rend disponible gratuitement une série d'outils pratiques, par l'intermédiaire de son site Internet. Enfin, le CPRMV est un acteur de soutien au milieu policier en offrant de la formation et en agissant en collaboration avec les différents corps policiers aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

Équipes de travail : Cumulant la triple fonction de [pôle de recherche](#), [d'organisme d'information et de centre de services](#), le CPRMV est composé de trois équipes de travail : 1) l'équipe de recherche 2) l'équipe d'intervention 3) l'équipe de prévention et de développement des compétences.

- 1. L'équipe de recherche** du Centre vise à maintenir une vigie sur les phénomènes de la radicalisation menant à la violence afin de les documenter, de les expliquer et de proposer des stratégies de prévention et d'intervention. Doté d'une approche multidisciplinaire et innovante, ce programme est structuré autour des trois orientations suivantes : le développement d'une expertise scientifique et la publication de rapports d'analyse⁹, l'élaboration des outils pratiques, des contenus de formation et des stratégies de prévention ainsi que la diffusion des connaissances vers des partenaires externes, incluant les corps policiers au Québec et au Canada.
- 2. L'équipe d'intervention** a pour mandat d'offrir un service confidentiel et gratuit aux individus touchés par la radicalisation violente, qu'il s'agisse de personnes en situation de radicalisation, de membres de leur entourage ou de personnes indirectement touchées, mais inquiètes face à certaines situations.

⁹ Consulter le premier rapport du CPRMV intitulé Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec : https://info-radical.org/wp-content/uploads/2016/07/RAPPORT_CPRMV.pdf

La force de l'équipe d'intervention est d'être en lien direct avec la population cible et d'agir précocement sur les facteurs de vulnérabilité et de protection associés aux différentes facettes du processus de radicalisation. L'équipe est aussi responsable de la structuration et de la mise en œuvre de la ligne d'assistance téléphonique INFO-RADICAL en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ainsi que du formulaire en ligne permettant de recevoir les demandes d'assistance.

- 3. L'équipe de prévention et de développement des compétences** a pour mandat de concevoir des [formations](#), des présentations et des ateliers de sensibilisation sur les phénomènes de radicalisation menant à la violence et d'accompagner la diffusion des outils pédagogiques associés. Elle participe également aux stratégies en matière de prévention pour le grand public lors d'ateliers et d'événements publics. Finalement, elle accompagne le développement des liens et des partenariats entre le CPRMV et les acteurs de terrain, incluant les milieux communautaires et les organismes de prévention déjà existants.

Plateforme d'assistance INFO-RADICAL 24/7. Afin de rendre accessibles au plus grand nombre ses services, le CPRMV met à la disposition du grand public une plateforme d'assistance, d'écoute et de conseil : INFO-RADICAL. Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, cette plateforme d'assistance gratuite et confidentielle est disponible sur l'ensemble du territoire du Québec. Elle s'adresse :

- aux personnes exprimant le souhait de quitter un groupe radical ou extrémiste violent;
- aux personnes inquiètes à propos d'un membre de leur entourage en situation de radicalisation;
- aux personnes ayant perdu un être cher en raison d'un engagement dans la radicalisation violente;
- aux organisations touchées par des situations associées à la radicalisation violente;
- aux intervenants travaillant auprès d'individus en situation de radicalisation ou en voie de se radicaliser.

À ce volet qui concerne directement les situations de radicalisation menant à la violence s'ajoute celui concernant les actes et incidents haineux. La plateforme INFO-RADICAL s'adresse dès lors principalement :

- aux personnes désirant signaler un incident haineux;
- aux personnes victimes d'un crime ou d'un incident haineux et désireuses de bénéficier d'un soutien psychosocial.

Les membres de l'équipe d'intervention du CPRMV sont formés pour établir une relation de confiance avec les appelants, afin de prendre en considération les préoccupations et les besoins exprimés par les proches, les intervenants et les professionnels du milieu de la santé, de l'éducation, de la justice et de la sécurité publique, dans toute leur complexité.

Lorsqu'une demande d'assistance est reçue au Centre et que les éléments recueillis ne suggèrent pas de problématique de radicalisation, les intervenants du CPRMV s'assurent de faire le lien avec les services de soutien pertinents (Centre local de services communautaires [CLSC], Direction de la protection de la jeunesse [DPJ], services d'aide à l'emploi et à la scolarité, organismes communautaires, etc.) afin de donner suite à la demande et de répondre aux attentes de l'appelant.

En revanche, si la situation semble traduire une problématique potentielle de radicalisation violente, les professionnels du CPRMV analysent la situation afin de déterminer l'approche à suivre selon les circonstances. Au besoin, des partenaires (y compris des policiers lorsque la situation l'exige) sont sollicités.

L'utilisation des services du CPRMV se fait sur une base volontaire : cela signifie que seules les personnes ayant donné un consentement libre et éclairé participent au **processus d'intervention psychosociale** offert par le Centre.

Pour chaque situation de radicalisation, un plan d'intervention est élaboré avec les personnes concernées ou leur entourage en concertation avec les professionnels du CPRMV et les partenaires mobilisés (CLSC, centre jeunesse, organisme communautaire, etc.). Lorsque vient le moment de se retirer progressivement de l'intervention, les professionnels du CPRMV s'assurent qu'un transfert personnalisé est fait avec les services pertinents. Par ailleurs, le Centre continuera à soutenir, à conseiller et à épauler les intervenants des organismes externes lorsque c'est nécessaire.

Il est important de noter qu'en tout temps, les intervenants du CPRMV peuvent solliciter l'assistance des services d'urgence ou les services policiers s'ils concluent à la présence d'un danger imminent pour la personne ou pour autrui.

Conception d'outils. Le CPRMV a pour mandat de concevoir des outils qui s'adressent tant aux milieux communautaire, scolaire, policier, qu'au secteur privé et aux citoyens. En effet, grâce aux formations, aux [guides](#) et aux [outils](#) qu'il a conçus, le CPRMV sensibilise la population à la nature diversifiée du phénomène (ses formes et ses manifestations), à la reconnaissance des comportements pouvant indiquer qu'une personne se trouve en situation de radicalisation et à l'adoption de réponses bienveillantes et respectueuses en adéquation avec le genre de situation rencontrée. En parallèle, le CPRMV travaille à l'élaboration d'une série d'outils et d'initiatives portant sur la prévention des incidents haineux, et à la mise en place de stratégies visant à soutenir les milieux dans la construction et le maintien du « vivre ensemble ». Sur tous les plans, le CPRMV tente de cibler, dans la création de ses outils, les facteurs individuels ou sociétaux à la base de la remise en question du « vivre ensemble », de la polarisation des discours et de la radicalisation menant vers la violence, et ce, en renforçant les facteurs de protection concernés ou encore en s'attaquant aux facteurs de vulnérabilité sous-jacents à ces phénomènes.

Acteur de soutien au milieu policier. Le CPRMV fournit un soutien personnalisé au milieu policier par l'intermédiaire du module de prévention et de développement des compétences, qui offre des formations et des ateliers de sensibilisation adaptés aux différents services policiers. De plus, afin d'assurer une collaboration transparente entre le CPRMV et les services de police fédéral, provinciaux et municipaux, plusieurs protocoles d'entente sont en négociation. Ils définissent notamment la nature de la collaboration entre le CPRMV et les services policiers visés, ainsi que les domaines de coopération envisagés (incluant la formation, le partage de certains outils ou les modalités de prise en charge de certaines situations). Ces protocoles d'entente permettront ainsi au CPRMV d'offrir son assistance aux services de police qui le désirent dans ce domaine de la prévention de la radicalisation menant à la violence, mais également pour ce qui est des incidents haineux. Ils assureront également une meilleure coordination dans la prise en charge des situations potentielles de radicalisation autour d'un juste équilibre entre travail de prévention et travail policier.

Conclusion

Au cours de sa première année d'existence, le CPRMV a su bâtir des liens tant avec le grand public, les communautés, les organisations communautaires et gouvernementales qu'avec les différents services policiers au Québec et au Canada, ayant pour objectif de faire connaître ses activités de prévention, mais également l'ensemble de ses services.

Malgré une première année fructueuse, de nombreux enjeux demeurent. En effet, bien qu'existants, les liens avec les citoyens doivent être entretenus de manière régulière à travers différents projets et activités au sein de la communauté. De même, la diffusion des formations et des outils conçus par le CPRMV doit s'accroître afin qu'on soit en mesure de faire valoir son expertise pour l'ensemble du Québec. La diversification des supports de prévention constitue un autre défi pour le Centre et la conception d'outils sous différents formats (traditionnels et non traditionnels) permettra de rejoindre une population plus jeune, et risquant davantage d'être confrontée aux phénomènes de radicalisation violente.

Le domaine de la prévention de la radicalisation violente étant en mouvance constante, le CPRMV fait preuve d'efforts soutenus afin de fournir et de créer des outils pertinents et opportuns.

En ce qui concerne plus directement le domaine sécuritaire, l'arrimage entre l'approche de prévention du CPRMV et l'approche policière traditionnelle reste toujours à améliorer. À ce propos, des ententes sont actuellement en négociation avec plusieurs corps policiers québécois et la GRC afin de bonifier les pratiques de travail et l'intervention de tous les acteurs par rapport à cette problématique complexe qu'est la radicalisation menant à la violence.

info@info-radical.org

Région de Montréal : +1 (514) 687-7141
Ailleurs au Québec : +1-877-687-7141

Références

- Attentat à St-Jean-sur-Richelieu. (22 octobre 2015). *Radio-Canada*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/sujet/attentat-saint-jean-sur-richeleu>
- Bastien, K. (25 février 2015). De jeunes Québécois soupçonnés d'avoir rejoint des djihadistes en Syrie. *Radio-Canada*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/02/25/006-jeunes-quebecois-quitte-pays-syrie-djihadistes.shtml>
- Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. (2016). Repéré à <https://info-radical.org/fr/>
- Godbout, M. (22 octobre 2014). Le suspect abattu est Michael Zehaf-Bibeau. *Radio-Canada*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/10/22/001-militaire-ottawa-blesse-cenotaphe-armee.shtml>
- Perron, L.-S. (17 août 2016). Les crimes haineux bondissent au Québec. *La Presse*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201608/17/01-5011262-les-crimes-haineux-bondissent-au-quebec.php>
- Plan d'action gouvernemental 2015-2018. *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. Repéré à <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/lutte-radicalisation.html>
- Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec. Repéré à <https://info-radical.org/wp-content/uploads/2016/07/RAPPORT-CPRMV.pdf>

4.4 MODULE DES INCIDENTS ET DES CRIMES HAINEUX; PRÉVENTION ET INTERVENTION

par la commandante Caroline Cournoyer, Service de police de la Ville de Montréal, Canada

Contexte

Depuis plusieurs années, le [Service de police de la Ville de Montréal \(SPVM\)](#) met en œuvre différentes actions afin de se rapprocher des divers groupes qui composent le tissu urbain, mais aussi pour améliorer les connaissances relatives à ces groupes de l'ensemble de son personnel. Chacune des unités du SPVM tend vers la mise en œuvre d'activités conformes aux orientations prioritaires en matière de relations avec la communauté.

Le SPVM traite les crimes haineux survenus sur son territoire depuis près de 25 ans. Depuis l'année 2000, la Division du renseignement tient un registre des événements de crimes haineux rapportés afin d'être en mesure d'en faire un suivi et de réaliser un portrait de la situation. Le SPVM a également mis sur une approche décentralisée en ce qui a trait aux enquêtes (chaque centre d'enquête traite les crimes haineux de sa division). Il en a résulté que le développement de l'expertise et de la sensibilité requise en lien avec les clientèles

spécifiques à ce type d'événement n'ont pas connu leur plein potentiel sous cette formule.

Les besoins exprimés par les divers groupes touchés par les incidents ou les crimes haineux au fil des ans ainsi que les enjeux observés dans la gestion des crimes haineux du SPVM sous-tendent la création du **Module des incidents et des crimes haineux**. Ce module vise à doter le SPVM de mécanismes permettant l'augmentation du signalement de ce type d'incidents et à lui donner les moyens d'effectuer une démarche d'accompagnement auprès des personnes visées, dont le sentiment de sécurité pourrait avoir été affecté.

Bien que le SPVM portait déjà une attention particulière aux crimes haineux, la nouvelle offre de service centralisée ajoutera un soutien particulier aux victimes ou aux personnes visées, tant pour les crimes que pour les incidents, et ce, même si ces derniers ne constituent pas une infraction criminelle ou pénale.

Description et objectifs

Le SPVM utilise un code de ventilation haine lorsque des infractions criminelles comportent une connotation à caractère haineux : un crime est dit haineux¹⁰ lorsqu'il est motivé par la haine et la discrimination en fonction de la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion, l'orientation sexuelle ou le sexe de la victime, l'âge, les déficiences physiques ou

intellectuelles ou tout autre facteur de genre. Les crimes de haine se distinguent des autres types de crimes, car les répercussions se font sentir non seulement sur les victimes, mais aussi sur leur groupe d'appartenance et sur la société en général.

Récemment, une volonté commune d'inclure le traitement des incidents à caractère haineux a motivé le SPVM à revoir son offre de service. En effet, le modèle précédent n'incluait pas le traitement des incidents à caractère haineux :

« Tout acte non criminel qui pourrait affecter le sentiment de sécurité d'une personne ou d'un groupe identifiable de personnes et qui, compte tenu du contexte, peut être perçu comme tel, ou réel, en raison de la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou une incapacité, notamment. »

Par ailleurs, l'Association canadienne des chefs de police a produit une pyramide de la « haine-violence » qui montre certaines tendances régissant l'escalade entre les préjugés et la violence. Cette pyramide peut servir de point de repère pour les agents de la paix et également servir dans un but de formation. Par exemple, à la figure 1, on remarque que les gestes de vandalisme, notamment les graffitis, sont considérés comme des gestes de violence. Or, une forte proportion des crimes motivés par la haine au Canada sont des graffitis.

Les crimes haineux peuvent avoir lieu partout et se manifester de plusieurs façons. Ils sont parfois subtils et d'autres fois évidents et violents. Les formes les plus dénoncées sont l'intimidation, le harcèlement, la violence physique et les propos haineux sur Internet.¹¹ Quoi qu'il en soit, les auteurs s'entendent pour dire que les conséquences des crimes haineux sont beaucoup plus importantes que pour les crimes non motivés par la haine, les conséquences des actes plus violents et traumatisants pour la victime ayant habituellement tendance à s'intensifier avec le temps. Les crimes de haine portent d'ailleurs atteinte à l'identité d'une personne, ils peuvent entraîner des conséquences psychologiques plus graves et des périodes de récupération et de rétablissement plus importantes.¹²

Les incidents et les crimes haineux peuvent donc être précurseurs de crimes plus graves. Les interventions en prévention et traitant des incidents haineux prennent leur sens pour le SPVM puisqu'ils auront assurément des retombées positives auprès des communautés ciblées.

À Montréal, comme dans plusieurs autres grandes villes, l'intérêt pour la quantification, l'évaluation et l'appréciation de l'évolution des crimes haineux est marqué. Bien que des efforts considérables soient alloués à la prévention de ce type de crimes, les rapports nationaux, provinciaux et municipaux qui font état de sa prévalence sont rares. Une des principales raisons de cette situation est la sous-déclaration des événements par les victimes. Selon Roberts¹³, de nombreuses raisons peuvent expliquer cette sous-déclaration :

- la peur de représailles de la part de l'agresseur;
- la crainte des organismes d'application de la loi et la méfiance à leur endroit parce que les victimes ont des bagages culturels différents. Par exemple, les gens qui viennent de pays africains ou asiatiques, où l'application de la loi sert parfois de moyen d'oppression, peuvent hésiter à signaler leur victimisation aux autorités;
- la conviction que leur victimisation ne sera pas prise au sérieux par les responsables de l'application de la loi ou la perception que la police peut potentiellement aggraver la victimisation;
- la peur de la victimisation secondaire (les réactions ou les répercussions négatives qu'une telle divulgation pourrait avoir tant au sein du système de justice pénale qu'à l'extérieur de celui-ci);
- le classement des crimes haineux par les autorités policières qui ne reflète pas nécessairement la perception des victimes. Même si l'incident est signalé et enregistré par la police, il se peut qu'il ne soit pas inclus dans les statistiques officielles. Les agents de police doivent avoir des éléments de preuve supplémentaires quant à la motivation haineuse du ou des délinquants pour classer l'incident comme crime haineux.

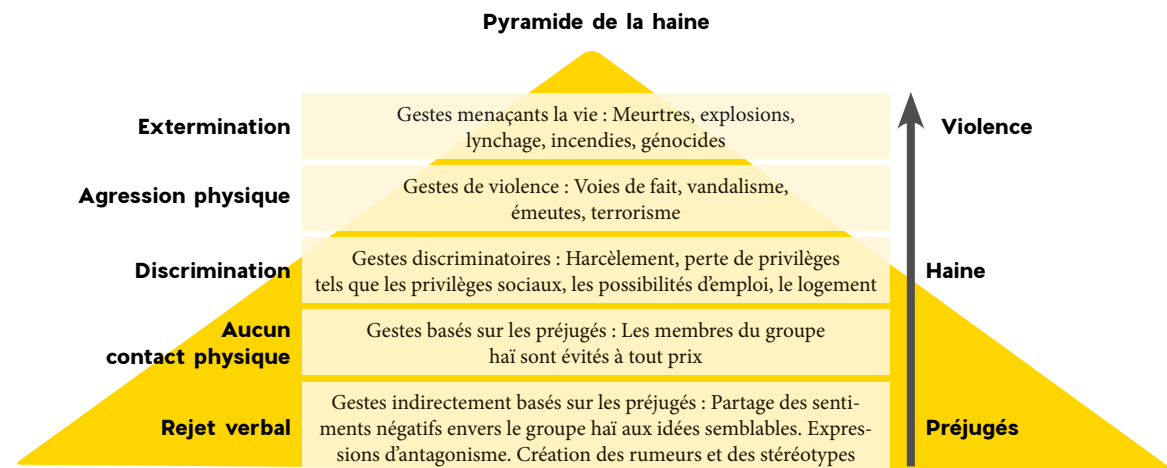


Figure 1 | Source: Les crimes haineux au Canada : à votre porte, Association canadienne des chefs de police, 1996

10 MF 244 : Procédure 244 du Guide du Mode de fonctionnement des pratiques policières du SPVM

11 Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) (2006). *Comment faire face aux crimes haineux*. www.crarr.org

12 Statistique Canada (2008). Étude : Les crimes motivés par la haine. Le Quotidien, lundi 9 juin 2008; Ministère du Procureur général de l'Ontario (2005). Crime haineux et discrimination. Manuel des politiques de la couronne; op. cit. CRARR, (2006).

13 Roberts, J.V. (1995). *Disproportionate Harm: Hate Crime in Canada - An analysis of Recent Statistics*. Ottawa, Department of Justice Canada.

Module des incidents et des crimes haineux. Le Module des incidents et des crimes haineux (MICH) a vu le jour en mars 2016. Dès sa mise en œuvre, le recensement systématique des incidents et des crimes à caractère haineux a permis d'établir un état de la situation à l'échelle de Montréal, ainsi qu'une meilleure connaissance des enjeux relatifs au suivi, au traitement et à l'analyse des crimes et des incidents basés sur la haine.

La nouvelle unité permet une offre de service différenciée en matière d'incidents haineux. En plus de centraliser le traitement et l'analyse des données, elle cherche à développer l'expertise adéquate pour accompagner les victimes et ultimement rehausser leur sentiment de sécurité. Elle s'assure de répondre aux besoins des divers groupes et de faire connaître les ressources et moyens de contrer la haine qui sont à leur disposition. D'autres analyses permettront de connaître les pratiques de dénonciation des victimes et d'apprécier les contributions en matière de prévention et d'intervention des autres intervenants de la sécurité.

La nouvelle équipe assure un leadership empreint d'une expérience significative dans le cadre d'enquêtes liées aux crimes haineux survenus sur le territoire, de concert avec nos diverses unités d'enquêtes spécialisées. Une approche humaine avec une attention particulière aux victimes sert de phare dans un processus d'enquête des plus rigoureux.

Logistique

Le MICH est intégré à la Division de la planification stratégique (section des Relations avec la communauté) au lieu d'être sous l'autorité d'un centre d'enquête. Les membres du module relèvent d'un lieutenant-détective et d'un commandant. Le MICH est composé de quatre ressources (deux sergents-détectives, un analyste, un conseiller en prévention et relations avec la communauté) réunissant des domaines d'expertise tels que l'analyse, l'enquête et les relations avec la communauté.

Offre de service. L'unité procède à une analyse rigoureuse de tous les signalements. Elle fait enquête lorsqu'un crime à caractère haineux se produit sur le territoire couvert par le SPVM. En matière d'incidents à caractère haineux, elle fait une analyse approfondie lorsqu'elle anticipe ou constate des impacts significatifs sur le sentiment de sécurité du groupe ou de la personne visée.

De plus, elle dresse un portrait complet des crimes et incidents à caractère haineux et en assure le suivi. Épaulée par les ressources policières locales désignées, elle agit à titre d'experte-conseil en matière de prévention et d'intervention dans le cas de crimes et incidents à caractère haineux.

Le sentiment de sécurité des groupes touchés par des incidents ou crimes à caractère haineux est au cœur de l'unité de prévention et d'intervention. Celle-ci accompagne et soutient les différents groupes touchés, elle partage son expertise et travaille à l'intérieur d'un réseau en collaborant avec divers partenaires, ce qui contribue au réseau de la sécurité urbaine. Enfin, elle contamine positivement le personnel de notre organisation ainsi que la communauté montréalaise de manière à enrichir le « mieux vivre ensemble ».

Alignement stratégique. Le MICH s'arrime avec l'orientation stratégique de l'optimisation des ressources et de l'amélioration continue. Il est également en conformité avec les analyses tirées de l'ouvrage de la D^{re} Karen Mock : *La lutte aux crimes haineux en Ontario*¹⁴, proposant une structure hybride et flexible. Ainsi, on centralise le traitement des dossiers à caractère haineux, tout en conservant une ressource-conseil dans les postes de quartier et les centres d'enquête. Ce modèle permet de développer et d'assurer un leadership en tant qu'expert dans le traitement des dossiers, tout en reconnaissant l'apport, la crédibilité et l'impact que peuvent avoir les ressources locales auprès de la communauté policière et des groupes dans notre environnement. Bien entendu, l'ensemble du personnel de cette structure recevra une formation complète et adaptée.

Déroulement

En plus des crimes, les citoyens pourront dorénavant signaler les incidents à caractère haineux via le site Internet du SPVM, par un [rapport en ligne](#), au numéro 1 514 280-2222 pour les appels non urgents, aux comptoirs de service des postes de quartier et lors d'interventions policières sur le terrain.

À cet effet, la définition du code d'appel 645 a été étendue pour y inclure les particularités d'un incident haineux. Pour le rapport, un nouveau code de la déclaration uniforme de la criminalité (code DUC) a également été créé, soit le R105 Incident à caractère haineux.

Conclusion

Outre les mesures législatives contre la haine et les mesures répressives utilisées lorsque c'est possible, la prévention par l'éducation et la sensibilisation du public, les partenariats, les coalitions et les actions communautaires contre le racisme et la discrimination demeurent des voies importantes pour contrer les crimes motivés par la haine. Selon Mock (2008), l'intervention dans le domaine des crimes haineux requiert une approche multidimensionnelle axée sur la protection (lois), la prévention (éducation) et les partenariats. Par ailleurs, l'évidence du chiffre noir¹⁵ dans le cas des crimes haineux, résultant principalement de la sous-déclaration des victimes, nous rappelle son caractère unique et l'importance d'adopter des mesures justes qui toucheront non seulement les victimes directes, mais aussi l'ensemble des communautés et la société en général.

En matière de prévention, le SPVM propose avant tout la reconnaissance et la dénonciation des crimes haineux comme principales orientations. Tout comme l'ensemble de ses partenaires sociaux, institutionnels et communautaires, le SPVM s'assure du professionnalisme et de la confidentialité des dossiers traités par les policiers. Selon le SPVM, la dénonciation est un outil important pour lutter contre ce type de criminalité.

Le MICH travaillera dans cette optique de prévention et d'intervention, en collaboration avec des partenaires du milieu et surtout, avec les groupes et les individus visés par ces incidents ou crimes à caractère haineux.



Caroline Cournoyer

Commandante, Relations avec la communauté, Bureau du service au citoyen, Module des incidents et crimes haineux, Service de police de la Ville de Montréal, Canada.

Courriel : Carolyn.Cournoyer@spvm.qc.ca

Références

Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR). (2006). *Comment faire face aux crimes haineux*. Repéré à www.crarr.org
Ministère du Procureur général de l'Ontario. (2005). *Crime haineux et discrimination. Manuel des politiques de la couronne*; op. cit. CRARR, (2006).
Roberts, J.V. (1995). *Disproportionate Harm: Hate Crime in Canada – An analysis of Recent Statistics*. Ottawa, Department of Justice Canada.
Service de police de la Ville de Montréal. (2016). Repéré à www.spvm.qc.ca
Statistique Canada. (2008). Étude : Les crimes motivés par la haine. *Le Quotidien*, lundi 9 juin 2008.

¹⁴ Mock, K. (2008). *Les crimes haineux au Canada : aperçu de la situation et intervention*. Fondation canadienne des relations raciales.

¹⁵ Chiffre noir : « ensemble des actes enfreignant le Code criminel mais non traités par le système de justice ». Source : www.crime-reg.com

5. SECTION III: FORMATION

5.1 SÉMINAIRE DE FORMATION SUR LA RADICALISATION : BOKO HARAM / ÉTAT ISLAMIQUE

par le colonel Albert Kouacou Toure, directeur de l'École nationale de police de Côte d'Ivoire

Contexte

L'École nationale de police (ENP) est située à Abidjan, dans la commune de Cocody. Elle est chargée d'assurer la formation initiale et la formation continue du personnel de la Police nationale de Côte d'Ivoire.

En formation initiale, elle offre trois cycles, à savoir le cycle des commissaires, le cycle des officiers et le cycle des sous-officiers de police qui durent respectivement 24, 18 et 12 mois. Elle assure aussi la formation continue et le perfectionnement de tout le personnel de la Police nationale.

Il est à savoir que la Côte d'Ivoire sort d'une [période de crise sociopolitique et armée \(1999-2011\)](#) et est en quête de cohésion sociale pour construire une nation. De plus, le pays fait actuellement face à quelques velléités insurrectionnelles d'opposants et de militaires en exil, tout comme à la menace terroriste présente dans la sous-région.

Cette menace oblige l'ENP à revoir ses contenus de formation afin de préparer les policiers en conséquence. Comme ce phénomène est nouveau, les contenus restent à définir. Toutefois, afin de répondre aux besoins pressants, l'ENP offre déjà un séminaire de formation sur la radicalisation.

Description et objectifs

Le séminaire de formation porte principalement sur Boko Haram ou l'État islamique en Afrique de l'Ouest. Il est décliné en deux versions selon l'auditoire cible.

- Pour les policiers actifs (commissaires, officiers et sous-officiers), les objectifs d'apprentissage sont :
 - › une sensibilisation au phénomène terroriste;
 - › la reconnaissance et la prévention par leur action des actes terroristes;
 - › l'accomplissement efficace des missions et tâches dévolues au service en cas d'alerte ou d'attaque terroriste.
- Pour les élèves policiers (élèves commissaires et élèves officiers), l'objectif d'apprentissage est :
 - › une sensibilisation au phénomène terroriste et à ses implications pour la sécurité intérieure.

Logistique

Le séminaire est offert par un expert international de la Police de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), assisté de deux policiers ivoiriens en situation d'apprentissage.

Pour ce qui est du séminaire s'adressant aux policiers actifs :

- il se tient en classe dans le service de police ou encore à l'École nationale de police, selon le nombre de policiers à former;
- il est offert à un groupe de 20 à 25 personnes;
- l'exposé interactif s'échelonne sur une semaine;
- il est suivi d'une simulation qui s'échelonne également sur une semaine.

Pour ce qui est du séminaire s'adressant aux élèves policiers :

- il est offert dans un amphithéâtre à des groupes pouvant aller de 90 à 200 personnes;
- l'exposé interactif s'échelonne sur une semaine;
- il est suivi d'une simulation qui s'échelonne également sur une semaine.

Un support numérique, sous forme de diapositives, est remis aux apprenants.

Contenu

Historique et objectifs. Le séminaire débute par une présentation de l'historique de la formation terroriste. [Boko Haram](#), ou l'État islamique, est une organisation terroriste fondée en 2002 dans le nord-est du Nigéria, à forte dominance musulmane, par le prédicateur Mohamed Yusuf, qui avait pour objectif d'instaurer un califat et d'appliquer la loi islamique. Le groupe d'obédience salafiste djihadiste est hostile à toute influence occidentale. En 2009, il lance une insurrection dans laquelle son fondateur trouve la mort. Il est remplacé par Abubakar Shekau en 2010.

Territoire. Le territoire d'action du groupe est ensuite présenté. Ce groupe terroriste, qui veut imposer la loi islamique en Afrique de l'Ouest, est actif actuellement au Nigéria, au Cameroun, au Niger et au Tchad.

Modes opératoires. Ses modes opératoires sont décrits, soit la lutte armée, la guérilla, les attentats-suicides avec utilisation de mineurs des deux sexes, les massacres et les prises d'otages.

Recrutement. Les techniques de recrutement sont expliquées. En fait, le groupe s'est longtemps appuyé sur l'état de pauvreté des populations pour recruter ses sympathisants au milieu d'elles. Depuis peu, il a recours aux menaces et aux enlèvements pour garnir ses rangs.

État. Pour terminer le séminaire, les conférenciers font état de la situation. Actuellement, Boko Haram est affaibli par la coalition internationale (Cameroun, Niger, Nigéria, Tchad) qui a engagé une lutte contre ce groupe dans le but de mettre fin à ses activités terroristes. Cependant, il demeure toujours dangereux.

Conclusion

Besoins de formation. Ce séminaire représente une première étape. Toutefois, comme le phénomène est nouveau, la Côte d'Ivoire a des besoins de formation sur le sujet, notamment en ce qui a trait au processus de radicalisation des personnes ainsi qu'au phénomène du terrorisme et de la lutte contre le terrorisme en général. En ce sens, plusieurs thématiques seront encore à couvrir, telles que l'approche historique, la reconnaissance et la manifestation du phénomène, ainsi que les réponses à lui apporter.

Défis. Le véritable défi pour l'École nationale de police sera d'être en mesure, dans les prochains mois, de donner une formation opérationnelle sur la question en formation initiale, ainsi que de mettre un dispositif conséquent pour la formation continue.

Enjeux. Finalement, comme l'enjeu majeur dans cette situation est la stabilité et la sécurité des populations, l'ENP doit constamment être au fait des nouvelles formes de criminalité et des menaces associées.



Albert Kouacou Toure
Colonel, Directeur, École nationale de police, Côte d'Ivoire
Courriel : tourealbertkouacou@yahoo.fr

Références

Baron, L. (22 février 2014). Nigeria : Boko Haram, c'est qui? C'est quoi? *TV5 Monde*. Repéré à <http://information.tv5monde.com/afrique/nigeria-boko-haram-c-est-qui-c-est-quoi-4931>
École Nationale de Police de la Côte d'Ivoire. (2016). Repéré à <http://enp-ci.net/>
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. (2016). Repéré à <http://www.onuci.org/>
Savès, J. (17 avril 2011). Coup d'État en Côte d'Ivoire. *Herodote.net*. Repéré à https://www.herodote.net/24_decembre_1999-evenement-19991224.php

5.2 SÉMINAIRE DE FORMATION SUR LA RADICALISATION RELIGIEUSE DES JEUNES

par le colonel Jean Bertrand Bocande, commandant EOGN, Sénégal

Contexte

Créée en 2007, l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) d'Ouakam, au Sénégal, est un établissement d'enseignement militaire supérieur comprenant principalement un cours de formation et un cours d'application. Assurant une scolarité complète de trois ans, l'EOGN constitue une plateforme de formation de jeunes cadres à la sécurité publique et participe à la formation continue et au perfectionnement des officiers de la gendarmerie.

La formation du personnel demeure ainsi un pilier majeur de la stratégie du haut commandement pour mieux appréhender les enjeux sécuritaires de notre temps et agir efficacement dans la protection des populations et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national.

La nécessité d'une mise à jour permanente de la formation correspondant aux besoins bien définis a conduit l'EOGN à s'intéresser à l'étude de l'extrémisme violent et plus particulièrement au phénomène de la radicalisation.

Répondant positivement à cette ambition, les programmes d'enseignement sont en permanence adaptés, chaque fois que c'est requis, aux différentes mutations sociopolitiques et aux avancées technologiques majeures qui marquent l'évolution de notre société.

C'est dans ce cadre que l'École nationale des officiers de la gendarmerie s'est engagée dans l'organisation d'un séminaire sur la radicalisation des jeunes au Sénégal.

Description et objectifs

Dans un tel contexte, il est opportun de cerner la problématique du phénomène de la radicalisation des jeunes et surtout ses manifestations et ses discours afin de parer à des dégradations profondes de l'environnement sécuritaire. Pour se protéger du terrorisme et le combattre efficacement, il est nécessaire de bien le comprendre dans tous ses aspects.

L'objectif principal de ce séminaire est de compléter la formation des futurs officiers de gendarmerie à travers une série de conférences sur le phénomène de la radicalisation des jeunes qui, dans le contexte actuel, constitue une option stratégique majeure des mouvements terroristes. Le recrutement et le retournement de nationaux offrent une voie plus directe à la propagation de la terreur à « moindre coût ».

Ce séminaire éclairera donc les participants sur les enjeux et les nouveaux défis de la radicalisation ainsi que les éléments de stratégie à adopter face à cette menace.

Déroulement du séminaire

Le séminaire se tiendra les [14 et 15 février 2017](#) à l'École des officiers de la gendarmerie nationale dans le cadre des activités marquant les dix ans de l'EOGN. Le séminaire sera organisé sous forme de conférences suivies de débats et d'ateliers. Chaque conférence sera introduite par un spécialiste. Pendant les travaux de groupe, les participants élèves stagiaires de l'EOGN Ouakam provenant de treize pays africains avec leurs camarades invités (délégations des Écoles d'officiers de gendarmerie du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et de la France) pourront réfléchir sur les thématiques et partager les bonnes pratiques, jetant à l'occasion les bases de la création d'un réseau pluridisciplinaire entre civils et militaires pour suivre l'évolution du phénomène de la radicalisation des jeunes en Afrique.

Contenu

Les thèmes suivants seront abordés lors des conférences :

- Les fondements religieux, politiques et économiques de la radicalisation des jeunes;
- Le passage de la radicalisation à la violence : le cas de Boko Haram;
- Le phénomène de la radicalisation des jeunes à Dakar : leçons apprises;
- Le rôle d'Internet dans la radicalisation des jeunes;
- Lutte contre la radicalisation des jeunes : analyse synchrone de la réponse des forces de défense et de sécurité au Sénégal.

Deux ateliers seront organisés le deuxième jour du séminaire. Ils traiteront des thèmes suivants :

- La lutte contre la radicalisation des jeunes : l'importance de la coopération entre les États;
- Quelles alternatives pour la radicalisation des jeunes?

Conclusion

Nul doute que ce séminaire offrira une plate-forme d'échanges et des débats constructifs qui déboucheront sur des recommandations et un partage de bonnes pratiques en la matière.

À l'issue du séminaire, les résultats suivants seront atteints :

- une meilleure familiarisation des apprenants aux concepts de l'extrémisme violent et de la radicalisation;
- un partage de bonnes pratiques par la contribution des élèves officiers provenant de treize gendarmeries sœurs d'Afrique.

Dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, les forces de sécurité sénégalaises (gendarmerie, police, armée) jouent un rôle efficace de dissuasion en combattant ces forces et réseaux tapis dans les quartiers des villes et villages du Sénégal.

C'est toute la portée de la mission de l'École qui doit soutenir la gendarmerie dans sa posture de prévention et l'anticipation des menaces qui constituent l'essence de son service.

Le combat contre la radicalisation de la jeunesse sera, dans le prochain programme d'enseignement, un domaine à développer avec nos élèves et enseignants, mais aussi avec tous les partenaires.

Ainsi, devant l'opacité du phénomène de radicalisation, la coopération internationale est indispensable pour des résultats probants.

C'est aussi tout le sens du protocole signé le 24 juin 2016 à Paris entre les Écoles des officiers de la gendarmerie nationale Melun et Ouakam, reposant sur des échanges de programmes d'enseignement, de professeurs et de bonnes pratiques. Comme le disait Victor Hugo, « c'est par la fraternité qu'on sauve la liberté ».



Jean-Bertrand Bocande,
Colonel, Commandant, École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), Sénégal. Courriel : jbocande@gmail.com

Références

Afrique, risque de la radicalisation des jeunes. (2016). *Africa 24*. Repéré à <http://www.africa24tv.com/fr/afrique-risque-de-la-radicalisation-des-jeunes>
Centre d'études diplomatiques et stratégiques. (2014). Repéré à <http://www.ceds.fr/etudes-diplomatiques/>
Gendarmerie nationale du Sénégal. (2015). Repéré à <https://site.gendarmerie.sn/gn>
Institut africain de géopolitique. (2014). Repéré à <http://www.iageo.org/>

5.3 BESOINS DE FORMATION EN MATIÈRE DE RADICALISATION

par Théophile Séguéda, École nationale de police du Burkina Faso

Contexte

L'École nationale de police du Burkina Faso est une structure de formation ouverte aux élèves admis aux concours directs de recrutement d'élèves assistants de police. Le niveau de recrutement est celui du Brevet d'études du premier cycle.

L'Académie de Police est la structure chargée de la formation des cadres moyens et supérieurs.

La formation dure deux années scolaires, soit environ dix-huit mois, correspondant à 1150 heures de cours.

Un peu plus d'une vingtaine de matières font le socle de cette formation initiale.

Description et objectifs

Notre référentiel de formation ne prend pas en compte la radicalisation des jeunes. Par conséquent, les stratégies nécessaires pour la reconnaissance du phénomène et les mesures liées au traitement de cas similaires ne font pas partie de la formation. La principale raison est que les phénomènes de la radicalisation et du terrorisme sont très récents dans notre pays. Cependant, l'évolution de la criminalité et l'apparition du terrorisme depuis l'année 2014 nous fait dire qu'il y a lieu d'orienter la formation vers ce domaine en vue de préparer la police à la connaissance du phénomène de même qu'à la stratégie à mettre en œuvre pour le circonscrire ou le combattre.

Besoins de formation

Formation de formateurs. Avant de donner une quelconque formation aux élèves, il y a lieu de songer à former des formateurs. L'École compte actuellement un peu plus de mille élèves assistants de police. Nous disposons de dix-huit salles de classe et la couverture de ces salles sur le thème de la radicalisation nécessite au moins la formation de six enseignants.

Besoin de documentation. Il serait bon que l'enseignement qui sera offert aux élèves soit basé sur un document élaboré à cet effet en vue d'uniformiser la formation. Ce document, outre qu'il s'inspirera des bonnes pratiques mises en place dans les autres pays, traitera aussi de celles en cours au Burkina Faso. Il est à noter que des unités spécialisées dans le domaine de l'intervention existent au sein des forces de défense et de sécurité. La formation de base à l'École devra intégrer ce module.

Les thématiques. L'instrumentalisation de certaines personnes à des fins violentes est une réalité qu'il faut désormais considérer. En effet, nous avons vécu un certain nombre de cas de violences comportementales dont :

- les **violences** dans le cadre des élections, comme au cours des récentes élections municipales;
- les violences dans les lieux de culte;
- la **radicalisation** en milieu scolaire, comme les cas d'élèves qui, sous le prétexte de la défense de leurs camarades sanctionnés, s'en prennent aux enseignants;
- les attaques barbares de certaines couches de la société qui s'en prennent aux citoyens en cas d'accident de la circulation, par la destruction de véhicules de transport ou de véhicules personnels.

En matière de radicalisation, la thématique principale de la radicalisation religieuse violente devra être envisagée. Il sera alors question des **actes terroristes** qui ont conduit à des enlèvements, ainsi qu'aux attaques de services de sécurité, de leur personnel et de civils.

Conclusion

Enjeux. En ce qui concerne la police, les enjeux sont :

- une police professionnelle et réactive qui travaille en partenariat avec d'autres structures spécialisées, dans le cadre de la prévention du phénomène de la radicalisation;
- une police proactive, à même de gérer les conséquences de la radicalisation ou du terrorisme dans le contexte d'un État de droit.

Défis. Le premier défi auquel le Burkina Faso est confronté est celui de la **prévention** du phénomène pour empêcher qu'il ne survienne. Ce défi doit passer par une bonne formation des acteurs qui doivent apprendre à bien connaître le phénomène. Sur ce plan, l'École offre un module sur l'antiterrorisme, mais uniquement aux élèves du cycle supérieur. Du reste, cette formation se fera désormais à l'Académie de Police.

Il est indispensable que l'enseignement soit réalisé au profit des agents qui interviennent dans une bonne partie du travail et que le personnel déjà sur le terrain soit formé.

Le second défi est la procédure applicable en cas de **répression** des auteurs présumés d'une infraction. À ce sujet, le problème à résoudre est de savoir comment le policier va se comporter devant un terroriste. Il y a lieu de s'assurer que tous les agents impliqués dans l'arrestation, la garde à vue, l'interrogatoire et le traitement des personnes arrêtées sont convenablement formés en ces domaines.

Le troisième défi sera la mise en place de mécanismes de **protection de témoins** dans le cadre de la lutte contre la radicalisation ou le terrorisme, et la prise en compte des victimes dans le cadre de la protection des droits humains.



Théophile Séguéda
Contrôleur général de police, Directeur, École nationale de police, Burkina Faso. Courriel : seguedatheo@yahoo.fr

Références

Doukare. A.B. (25 juin 2016). Violence en politique au Burkina Faso : Le coupable, c'est le législateur. *Lefaso.net*. Repéré à <http://lefaso.net/spip.php?article71935>
École nationale de police du Burkina Faso. (2016). Repéré à <http://www.enp.bf/>
Mone. T. (19 avril 2016). Logobou ou l'expression vivante de l'incivisme! *Les Échos du Faso*. Repéré à <http://lesechosdufaso.net/logobou-ou-l'expression-vivante-de-l'incivisme/>
Mone, T. (15 janvier 2015). Ce que l'on sait de l'attaque terroriste à Ouagadougou. *Le Monde Afrique*. Repéré à http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/01/15/burkina-faso-coups-de-feu-dans-un-hotel-de-ouagadougou_4848340_3212.html



Image 1 | Bâtiment abritant des services de la direction de l'École nationale de police

5.4 SORTIE POLICIÈRE : FUGUE D'UN JEUNE RADICALISÉ

par Cindy Pelletier, coordonnatrice à la formation, et François Gingras, expert-conseil en enquêtes, École nationale de police du Québec, Canada

Contexte

L'École nationale de police du Québec (Nicolet, Canada) a pour principal mandat de former les policiers de la province de Québec. Chaque année, neuf cohortes de 72 aspirants policiers suivent le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG). L'intégration à un milieu de travail virtuel constitue l'assise du programme. L'aspirant policier est intégré à un poste de police école où il agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant d'un poste de police réel. Ce programme de quinze semaines, à la fois théorique et pratique, couvre toutes les sphères du travail du patrouilleur, telles que la patrouille stratégique et le tir réactif, mais aussi la prise en charge d'un événement.

La prise en charge d'un événement fait l'objet d'un cours dans lequel les aspirants policiers exécutent, entre autres, des sorties policières dans les environs de l'École. Lors d'une sortie policière, les aspirants policiers en patrouille jumelée reçoivent un appel fictif auquel ils sont tenus de répondre et doivent ensuite se rendre sur les lieux. Une fois sur place, ils doivent prendre en charge l'événement et intervenir auprès de comédiens (travaillant pour l'École) qui agissent comme témoin, plaignant, victime ou suspect. À la suite de leur intervention, les aspirants policiers ont une rétroaction avec un formateur.

L'École nationale de police du Québec (l'École) fait ainsi vivre des expériences pratiques et concrètes d'intervention aux aspirants policiers. De cette manière, elle souhaite doter les aspirants policiers d'outils nécessaires pour leur permettre d'intervenir efficacement sur le terrain. Dans ce souci de formation et à la suite de [fugues de jeunes radicalisés](#) partis faire le djihad en Syrie depuis l'hiver 2015, l'École a décidé de modifier une sortie policière existante en se basant sur les faits réels qui touchaient l'actualité.

Description et objectifs

Pour l'année scolaire 2016-2017, l'École a pour projet de créer la *Sortie policière : Fugue d'un jeune radicalisé*. Cette activité de 60 minutes a pour but de préparer les aspirants policiers à collecter des informations, à dresser un portrait de la situation, à exécuter un plan d'action adapté à la situation et à intervenir auprès d'un plaignant dans un contexte de fugue.

Elle a aussi pour but d'outiller les aspirants policiers pour la protection de la scène en détectant les signes de radicalisation. Les aspirants policiers devront être en mesure de scruter l'environnement et de repérer les signes verbaux, écrits ou graphiques pouvant être indicateurs d'une radicalisation chez un jeune. La rétroaction avec le formateur policier sera donc très importante pour valider les signes perçus et pour analyser leur intervention.

Comme il s'agit d'une intervention dite complexe, cette sortie sera faite à la fin du programme de formation des aspirants policiers.

Par ailleurs, cette sortie fera suite à deux activités théoriques, l'une traitant des fugues chez les jeunes et l'autre, des menaces extrémistes.

Logistique

Lors d'une journée de sortie de patrouille, une cohorte de 72 aspirants policiers est subdivisée comme suit :

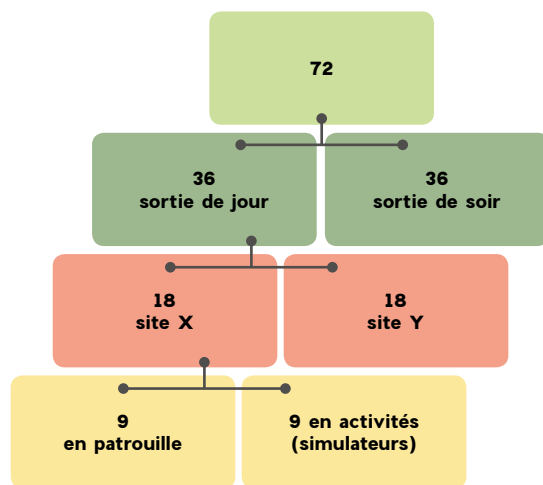


Figure 1. Logistique de sortie pour une cohorte.

Dans l'attente de son appel, un aspirant policier est en patrouille dans le secteur avec son véhicule de patrouille. S'il est en patrouille l'avant-midi, il est en activité l'après-midi, et vice-versa.

Dans le poste de police virtuel se trouve un Centre de gestion des appels (CGA) où travaillent trois répartiteurs. Lorsqu'un aspirant policier reçoit l'appel d'un répartiteur, il doit poser toutes les questions qui lui ont été enseignées afin d'obtenir le maximum d'informations avant de se rendre sur les lieux. Les informations données par un répartiteur ont préalablement été inscrites sur une carte d'appel.

L'intervention policière est décrite sur un canevas de mise en situation dans lequel se trouvent l'historique de la situation et les informations nécessaires au comédien pour qu'il joue son personnage. Peu avant le début de l'activité, le comédien prend place dans le site de simulation où aura lieu l'intervention et positionne certains objets (signes de radicalisation) dans la chambre du jeune fugueur.

Déroulement

Réception de l'appel. Dans le cas de la *Sortie policière : Fugue d'un jeune radicalisé*, lors de la réception de l'appel, les informations suivantes sont rendues disponibles à l'aspirant policier :

CARTE D'APPEL

Libellé de l'appel

Rendez-vous au (adresse du site) pour rencontrer M. (nom du comédien). Il désire rapporter la fugue de son fils Vincent, 17 ans. Il nous a appelé il y a 20 minutes pour nous informer que son fils semble avoir fugué.

Le père a vu son fils pour la dernière fois hier. Le père du fugueur est présentement disponible à son domicile pour vous rencontrer.

L'aspirant policier pose les questions au répartiteur pour faire la collecte d'informations pertinentes.

Puis, il évalue la possibilité d'avoir recours à de l'assistance et dresse un portrait de la situation dans lequel il évalue le niveau de risque et établit un plan d'action adapté à la

situation. L'aspirant policier se rend sur les lieux, soit un site de simulation situé sur le campus de l'École.

Rencontre d'un plaignant. L'aspirant policier entre dans la maisonnette et rencontre le père de Vincent, un jeune de 17 ans ayant fugué.

Il prend contact avec lui en l'identifiant et en le réconfortant. Il recueille verbalement les informations pertinentes auprès du père afin d'authentifier le portrait de la situation.

Lors des échanges, le père fournit les informations suivantes :

MISE EN SITUATION

Le père est veuf. Il a trois enfants : deux garçons et une fille, âgés de 15 à 18 ans. Un de ses fils, Vincent, a 17 ans et est étudiant au Cégep de Maisonneuve à Montréal. Il éprouve depuis un an des problèmes à l'école. Il a d'abord vécu une transition difficile entre le secondaire et le [cégep](#). Il ne s'attendait pas à ce rythme de travail et a de la difficulté à s'organiser dans ses études. Lorsqu'il est en cours, il entre à l'occasion en conflit avec les autres étudiants à cause de ses positions tranchées sur l'actualité. Il a donc pris l'habitude de manquer les cours et préfère passer du temps dans sa chambre devant son ordinateur.

Son père ne sait pas quels sites il consulte sur Internet, mais il sait qu'il y passe plusieurs heures par jour et qu'il publie des messages étranges sur son compte Facebook, des messages qui ne lui ressemblent pas. Cela fait en sorte de l'isoler de son réseau habituel, autant à l'école que dans sa famille. Il a commencé à s'isoler de plus en plus et à mentionner constamment qu'il se sent rejeté.

Depuis six mois, le père a remarqué que son fils a changé d'amis. Il a coupé les ponts avec ses amis d'enfance. Il a commencé à fréquenter un groupe de jeunes du cégep. Sa sœur aînée, étudiante au même cégep, a mentionné à son père que Vincent participait à des rencontres tenues au cégep et organisées par le Centre communautaire islamique de l'Est de Montréal. C'est là qu'il passe du temps quand il est au cégep. Le père mentionne que ses nouveaux amis ne sont jamais venus à la maison. Il y a deux semaines, le père a essayé de discuter de ces changements avec son fils, mais Vincent

s'est fâché et s'est montré peu collaboratif. Cette discussion a rendu la relation très tendue entre le père et le fils.

Il s'est ensuite brouillé avec son frère et sa sœur. Il a commencé à tenir un discours plus violent envers ses pairs. Il a aussi changé d'apparence physique (barbe longue et cheveux rasés).

Ce matin, le père a constaté que son fils avait quitté le domicile avec quelques effets personnels, dont son cellulaire. Toutefois, il ne répond pas aux appels. Il s'agit d'un téléphone intelligent avec localisation GPS, mais le père ne sait pas s'il est désactivé. Vincent a laissé une note dans la cuisine disant qu'il partait en Syrie mener le combat de sa vie avec ses amis.

Visite des lieux. L'aspirant policier prend des notes dans son calepin pendant la rencontre. Ensuite, il visite les lieux, dont la chambre de Vincent. Sur les murs, il constate des affiches et des articles de journaux d'un groupe radical, notamment une affiche du groupe État Islamique. Il remarque la présence d'une lettre d'adieu, d'un testament et des relevés de retrait bancaire.

L'aspirant policier prend en charge l'événement et applique la procédure relative à la fugue d'un adolescent. Il recueille les informations pertinentes à l'aide d'un formulaire intitulé Évaluation du risque et applique la procédure telle que décrite dans le Guide d'enquête sur les disparitions et les enlèvements au Québec. Selon celle-ci, le policier doit effectuer les actions suivantes :

- Faire inscrire sans délai au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) les renseignements et indiquer qu'il s'agit d'un voyageur à haut risque;
- Informer sans délai son superviseur afin que l'enquête débute immédiatement;
- Signaler sans délai la situation au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ);
- Collaborer à l'enquête;
- Après avoir obtenu les autorisations des parents, saisir les éléments en lien avec la radicalisation et faire signer l'autorisation de divulgation aux médias;
- Effectuer une recherche dans le secteur de la disparition. Noter toutes les particularités.

Rétroaction individuelle. À la suite de la mise en situation, l'aspirant policier rencontre le formateur policier. Ce dernier a pu suivre l'intervention depuis une salle d'observation.

Lors de la rencontre, le formateur effectue un retour sur le travail de l'aspirant policier. Il lui demande les points positifs et ceux à améliorer. Puis, il partage son appréciation de sa performance à l'aide de ses notes ainsi que d'une grille d'évaluation. Cette grille comprend toutes les tâches à accomplir lors de son intervention. Il est à noter que cette grille porte, de façon générale, sur la prise en charge d'un événement, peu importe la raison de l'appel. La rétroaction spécifique portant sur les fugues sera faite en groupe ultérieurement.

Rédaction de rapport. À la fin de sa journée de patrouille, l'aspirant policier doit se rendre au poste de police virtuel pour rédiger un rapport pour chacune des interventions effectuées. Ces rapports sont corrigés par un formateur qui lui fera un retour lors d'une période prévue à cette fin.

Rétroaction de groupe. Au cours d'un séminaire d'une durée de 3 h 30, les aspirants policiers reçoivent une rétroaction portant sur les appels auxquels chacun a eu à répondre lors des jours de sortie policière. Ce séminaire est animé par un formateur policier qui était présent lors des sorties ainsi qu'un expert en police communautaire.

Fugue	Radicalisation
Guide de pratiques policières sur les disparitions, fugues et enlèvements	Les signes de radicalisation
Le formulaire d'évaluation du risque	Les pouvoirs en matière de fouille et de saisie
L'intervention policière et le rôle du premier répondant	Les démarches en lien avec le voyageur à haut risque
Les recherches nécessaires à effectuer	Le soutien auprès de la famille
La situation concernant un voyageur à haut risque	Les ressources disponibles
Les éléments de l'enquête policière	

Tableau 1 : Points abordés lors de la rétroaction sur la sortie « fugue »

Conclusion

La radicalisation violente chez les jeunes est un phénomène qui nécessite la modification de nos formations. À la suite du départ de jeunes partis combattre avec le djihad en Syrie en 2015, le Québec a dû revoir sa pratique policière en matière de fugue et de disparition en ajoutant la définition de voyageur à haut risque. La notion de fugue dépasse maintenant les frontières de notre pays et complexifie le travail d'enquête pour ramener les fugueurs au bercail.

Les enseignements donnés aux aspirants policiers à l'École nationale de police du Québec doivent être ajustés en considérant cette pratique policière. C'est donc sur cette dernière que se basera la nouvelle sortie « fugue » dès l'année scolaire 2016-2017.



François Gingras
Expert-conseil en enquête, École nationale de police du Québec, Canada.
Courriel : francois.gingras@enpq.qc.ca



Cindy Pelletier
Coordonnatrice à la formation, École nationale de police du Québec, Canada.
Courriel : Cindy.Pelletier@enpq.qc.ca

Références

Bastien, K. (25 février 2015). De jeunes Québécois soupçonnés d'avoir rejoint des djihadistes en Syrie. *Radio-Canada*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/02/25/006-jeunes-quebecois-quitte-pays-syrie-djihadistes.shtml>
École nationale de police du Québec. (2016). Repéré à www.enpq.qc.ca
Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2016). *Guide de pratiques policières : Disparition, fugue, évasion, enlèvement d'une personne*. Repéré à <http://cis.enpq.qc.ca/in/details.xhtml?id=18452503>



5.5 COPPRA : FORMATION SUR LA POLICE DE PROXIMITÉ EN PRÉVENTION DU RADICALISME ET DU TERRORISME

par Luc Van der Taelen, commissaire de police et chef du projet CoPPRa – DJSOC/terro, Police fédérale belge, Belgique

Contexte

La [Police fédérale belge](#) est dite intégrée puisqu'elle est structurée selon deux niveaux. « Le niveau fédéral de police est constitué de la police fédérale et le niveau local est composé de corps de police locaux agissant chacun dans sa circonscription dénommée “zone de police”. Ces deux niveaux sont autonomes mais travaillent en étroite collaboration et sont complémentaires »¹⁶.

« La police locale est composée de 189 zones de police réparties sur l'ensemble du territoire. Elle est chargée de toutes les missions de police de base, tant de police judiciaire que de police administrative, sur le territoire de la zone de police. Elle assure ainsi les sept tâches de base : travail de quartier, accueil, intervention, assistance policière aux victimes, recherche locale, maintien de l'ordre et sécurité routière »¹⁷.

La police fédérale « exerce des missions de police judiciaire et de police administrative dans des domaines spécialisés ou lorsque les phénomènes dépassent le niveau local. Elle exerce aussi des missions d'appui de nature opérationnelle, administrative ou logistique »¹⁸.

Depuis 2014, la Belgique a connu plusieurs événements liés au terrorisme, étant aux prises avec des djihadistes européens.

La formation [CoPPRa](#) (*community oriented policing preventing radicalisation and terrorism*) a vu le jour en 2011 à la suite d'un financement de l'Union européenne. La police belge s'est vue accorder le projet, dont l'idée de base existait déjà à la police locale et fédérale d'Anvers.

Description et objectifs

CoPPRa est un projet de formation sur la prévention de la radicalisation et du terrorisme fondé par l'Union européenne.

Le projet initial « CoPPRa EU » avait comme objectifs de :

1. **former** tous les États membres de l'UE selon le principe du *train the trainer*;
2. créer un **guide de poche** pour les intervenants de première ligne;
3. soutenir les formateurs à l'aide d'un **manuel CoPPRa**, reprenant entre autres de bonnes pratiques.

Logistique et déroulement

Appui. Entre 2011 et la première formation dite *end user* en 2014, le projet a été intégré totalement grâce à l'appui complet des plus hautes instances de la police fédérale, à savoir la commissaire générale Mme Catherine De Bolle.

Un partenariat avec le centre interfédéral pour l'égalité des chances (appelé aujourd'hui UNIA) et notre cellule « diversité » a vu le jour à la suite de discussions s'inscrivant à part entière dans la stratégie européenne du coordonnateur européen, M. Gilles de Kerchove.

Développement et gestion de projet. En tant que conseiller, le Comité P¹⁹, organe de contrôle parlementaire des services de police, a été consulté pour avis à chaque phase du développement du projet.

Une solide structure a ensuite été mise en place, à savoir la gestion par deux grandes unités : le service central « terrorisme » (DJSOC/terro), en ce qui concerne le contenu de la formation, et la direction de la formation, pour les aspects d'agrément, d'implantation et de communication dans toutes les écoles de police.

Validation. La formation CoPPRa a été validée par le ministre de l'Intérieur, qui s'est notamment chargé de rédiger l'introduction dans le guide de poche.

Besoin de formateurs. Les formateurs ont tous fait l'objet d'une entrevue afin de vérifier leurs motivations, leur volonté de s'investir et leur position par rapport aux règles d'or (voir contenu) et au contenu de la formation vu sa nature délicate. À la suite des sessions CoPPRa TTT (*train the trainer*), une dizaine de policiers et de civils de service au sein de la police intégrée (polices locale et fédérale) se sont vus remettre le brevet de formateur CoPPRa.

Deux nouvelles sessions TTT (de cinq jours) ont été organisées, ramenant le chiffre total de formateurs CoPPRa à 70, afin de pouvoir répondre à toute question des écoles de police, tant fédérales que locales, en Belgique.

Diffusion. La police belge a lancé l'offre de la formation CoPPRa aux intervenants belges au début de l'année 2014.

En essayant de réaliser une approche sur mesure, préalablement à chaque cours, les formateurs sont obligés de se renseigner sur les groupements et les problématiques propres à la région ou à l'unité dans laquelle ils se déplaceront pour offrir la formation CoPPRa.

Depuis 2014, plus de 19 000 policiers et civils ont été formés et ont donc pu bénéficier de la formation de huit heures dite *end user*. Aujourd'hui, nous parvenons à atteindre les trois communautés dans notre pays (flamande, française et germanophone). Un formateur CoPPRa offre même les cours en allemand.

Vigie du contenu. Un comité de pilotage composé d'experts parmi les formateurs brevetés CoPPRa a été mis en place afin de se pencher sur le contenu, les méthodes d'apprentissage, les objectifs, etc.

Ce comité se réunit plusieurs fois par an afin d'actualiser la formation, les présentations, le guide de poche (en se basant sur le rapport T-Sat d'Europol) et de s'assurer de la traduction pour nos formateurs ainsi que de la qualité par rapport à notre public cible, à savoir les intervenants de première ligne.

Deux fois par an, le comité organise des journées de rencontre avec les formateurs pour échanger sur toute nouveauté, les expériences en classe, les bonnes pratiques, et bénéficier du savoir-faire des experts, analystes, islamologues de l'OCAM

(Organe de coordination pour l'analyse de la menace), du SGRS (Service général du renseignement et de la sécurité), de la police fédérale (PJF) ou des académiciens, au sujet de la problématique des FTF (*foreign terrorist fighters*), de Daesh, de nouvelles visions sur les processus de radicalisation, etc.

Récemment, le comité P, s'est exprimé de façon très positive quant au projet CoPPRa et plus précisément en ce qui concerne le contenu, sa mise à jour, l'encadrement des formateurs et le *monitoring* permanent du projet.

Il est fait mention dans ce rapport que la formation CoPPRa doit servir d'exemple pour toute nouvelle formation au sein de la police belge.

Contenu

Chaque formateur s'est engagé à suivre scrupuleusement l'ordre défini des chapitres :

- Une introduction des règles d'or (voir annexe) de la diversité touchant :
 - › au racisme;
 - › à la polarisation;
 - › à l'absence de profilage ethnique;
 - › à la discrimination;
 - › à la stigmatisation;
 - › au respect des droits fondamentaux;
 - › au respect du code déontologique;
- La stratégie européenne (quatre piliers) et sa traduction belge;
- Les définitions :
 - › activisme;
 - › extrémisme (violent);
 - › terrorisme;
- Les principes de police de proximité :
 - › fonction de police orientée vers la communauté;
 - › fonction de police guidée par l'information (*ILP - Intelligence Led Policing*);
- Les processus de radicalisation;
- Les indicateurs et l'importance d'une bonne contextualisation;

¹⁶ Site de la police fédérale belge

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Comité P : Comité permanent de contrôle des services de police.

- Les idéologies :
 - › nationalisme/séparatisme;
 - › extrême gauche;
 - › extrême droite;
 - › extrémisme d'inspiration religieuse;
 - › écoterrorisme;
 - › etc.;
- L'introduction à l'Islam :
 - › terminologie actuelle;
- Les groupements terroristes et leurs liens avec la Belgique;
- Le flux de l'information et les obligations légales en la matière.

Matériel de formation

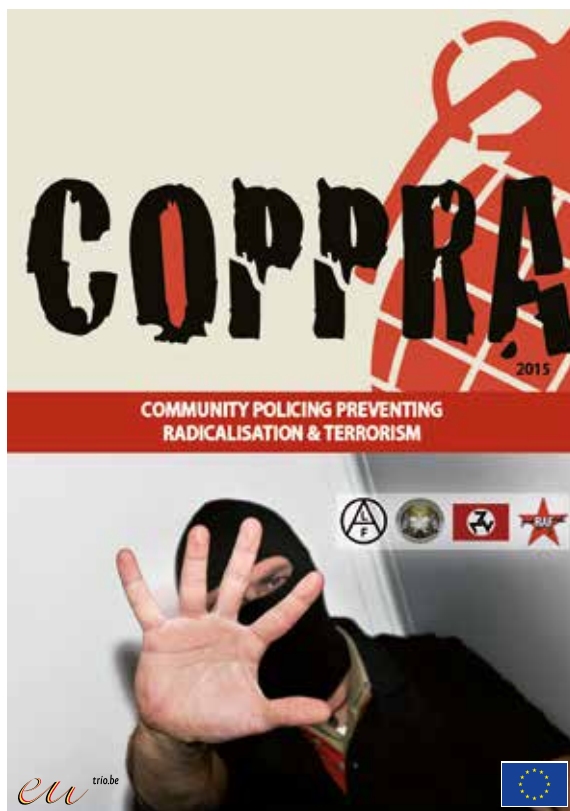


Image 1. Page couverture du guide de poche.

Guide de poche. La formation est accompagnée d'un guide de poche remis aux participants. Il facilite la reconnaissance des premiers signes de radicalisation. En fait, il présente des indicateurs et des signes de radicalisation (logos et symboles) ainsi que les diverses idéologies des groupements radicaux. Ce guide est actualisé chaque année et est réimprimé, mais il peut également être téléchargé partiellement [en ligne](#) (en version anglaise). Une copie papier ou la version électronique complète du guide peut être demandée en [contactant](#) l'équipe du projet CoPPRa.

Manuel CoPPRa. Un manuel a été créé à l'intention des formateurs de la formation CoPPRa *end user*. Il présente toute l'information nécessaire sur le sujet.

Le premier chapitre clarifie certains termes : police de proximité, activisme, radicalisation et terrorisme.

Le deuxième chapitre porte à proprement dit sur la radicalisation. Il présente le processus de radicalisation, le processus psychologique d'un individu le menant au terrorisme, les indicateurs de radicalisation ainsi qu'une étude de cas.

Le troisième chapitre porte sur le terrorisme. Il présente les indicateurs possibles reliés à la préparation d'une attaque terroriste, ainsi que les indicateurs antérieurs et postérieurs à une activité terroriste.

Le quatrième chapitre porte sur les manifestations de terrorisme international. Il présente les formes de terrorisme moderne, les idéologies des activistes et groupes terroristes ainsi que les logos et symboles utilisés par ceux-ci.

Le cinquième chapitre traite de la façon de créer des relations avec la communauté locale. Il y est question de police de proximité, de partenariats locaux, des défis associés et de l'engagement communautaire.

Le sixième chapitre porte sur les procédures légales de travail dans les pays européens.

Le septième chapitre aborde les idéologies des groupes radicaux.

Le huitième et dernier chapitre présente des recommandations au lecteur.

Fait intéressant, ce manuel est traduit dans toutes les langues de la communauté européenne. Tout comme le guide, il est actualisé chaque année et est réimprimé, mais il peut également être téléchargé partiellement [en ligne](#) (en version anglaise). Une copie papier ou la version électronique complète du manuel peut être demandée en [contactant](#) l'équipe du projet CoPPRa.

Conclusion

Bien que l'effet de la formation soit difficile à mesurer, nous avons constaté ces dernières années une forte hausse des rapports d'information, amenant la police belge à occuper une importante position en matière d'information.

En citant bon nombre d'exemples d'actes terroristes prévenus grâce à la détection précoce de nos policiers de première ligne et d'autres intervenants ou partenaires dans les villes, communes et quartiers, la formation met fortement l'accent sur ce rôle important du partenariat dans la police de proximité et de la transmission de l'information (*ILP*).

L'évaluation du projet nous amène à cibler des domaines dans lesquels il faudra investir davantage, à savoir :

- la connaissance des autres communautés et cultures;
- les aptitudes communicatives permettant d'avoir une meilleure interaction avec la population;
- les formations interactives à la résolution de dilemmes;
- les processus de radicalisation.

À la suite de cette évaluation, une nouvelle formation « CoPPRa en pratique » a été élaborée, durant laquelle nous mettons les participants en situation (contrôle de véhicule, intervention dans un café, visite domiciliaire, etc.) en y ajoutant des indicateurs de radicalisation ou de préparation d'un acte terroriste. Ces scénarios sont ensuite analysés en rapport tant avec l'idéologie et ses indices qu'avec les aspects sécuritaires à prendre en compte.

Étant donné le succès de la formation, un nombre important de services externes nous ont demandé d'offrir notre formation CoPPRa adaptée :

- aux officiers de sécurité des centrales nucléaires;
- aux responsables de la sécurité des infrastructures critiques;
- au personnel des ailes spécialisées des prisons;
- au personnel des cellules extrémistes de l'office des Étrangers, des Communautés et Régions;
- aux fonctionnaires en rapport avec le radicalisme des villes et communes;
- aux membres des CSIL (cellules de sécurité intégrale locale) des villes et communes;
- aux enseignants;
- aux stagiaires judiciaires du Ministère de la Justice;
- aux services de renseignement militaires;
- au personnel de la Sûreté de l'État.

La formation CoPPRa (version belge) est également fortement appréciée et demandée par nos interlocuteurs internationaux dans le cadre de nos relations bilatérales (Maroc, Turquie, etc.), mais aussi au sein des différentes plateformes existantes, telles que le RAN (*Radicalisation Awareness Network UE*), Cepol et FRANCOPOPOL.



Luc Van der Taelen
Commissaire de police Chef du projet CoPPRa,
Police fédérale belge, Belgique
Courriel : Luc.VanDerTaelen2@police.belgium.eu

Références

- Comité permanent de contrôle des services de police. (2016). Repéré à <http://www.comitep.be/FR/index.asp>
- CoPPRa. (2013). Repéré à <http://www.coppra.eu/>.
- Les Décodeurs. (22 mars 2016). Chronologie : la Belgique face au terrorisme. *Le Monde.fr*. Repéré à http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/03/22/chronologie-en-35-ans-la-belgique-plusieurs-fois-frappee-par-le-terrorisme_4887591_4355770.html
- Police fédérale belge. (2016). Repéré à <http://www.police.be/fed/f>



1. « L'orientation externe » de la police est un des piliers de base de la police orientée vers la communauté (*community policing*). La police ne vit pas à côté de la société, mais en fait partie intégrante.
2. Le fonctionnaire de police est au service du public peu importe le groupe de personnes ou la communauté.
3. Une prestation de service de qualité tient compte, entre autres, de la protection des droits et des libertés de chaque minorité.
4. Le *community policing* nous invite à tenir compte de la société dans son ensemble sans en exclure un groupe défini.
5. En tenant compte de l'avis des groupes de personnes qui font partie de la population, nous pouvons privilégier le partenariat avec ceux-ci et mieux répondre à nos missions.
6. Le respect et l'égalité sont deux notions indissociables en cette matière.
7. La diversité est une réalité sociétale. Le respect de la différence est indispensable.
8. Nous devons œuvrer à la diminution de l'influence des stéréotypes et des préjugés. Ceux-ci peuvent nuire à la communication avec la population. Celle-ci joue un rôle important dans la détection du radicalisme.

9. Le profilage ethnique²⁰ est en contradiction avec la loi anti-discrimination.
10. La formation CoPPRa ne veut pas créer de polarisation entre différents groupes d'individus ou personnes.
11. Des groupes de personnes ou des individus ne peuvent être l'objet de stigmatisations. La stigmatisation est le terreau fertile à la radicalisation.
12. Certains comportements, que l'on pourrait considérer comme indicateurs de radicalisme, peuvent provenir de la culture sans pour cela être la preuve de terrorisme ou de radicalisme.
13. Le radicalisme et le terrorisme ne sont pas répertoriés uniquement dans certains groupes ou personnes de notre société, mais peuvent provenir de souches diverses.

En conclusion, nous tenons à vous rappeler le point 24 du code de déontologie ainsi que la Charte des valeurs de la police intégrée.

Point 24 : « Les membres du personnel respectent la dignité de toute personne, quels que soient les motifs ou circonstances qui les mettent en contact avec elle.

Dans l'exercice de leur fonction, ils s'interdisent aussi toute discrimination et toute forme de partialité, quelle qu'en soit la raison et notamment : la prétendue race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, le sexe ou l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la langue, le patrimoine, l'âge, les convictions religieuses ou philosophiques, la santé, le handicap ou les caractéristiques physiques. »

²⁰ Le profilage ethnique est l'utilisation, par la police et la justice, de généralisations en rapport avec l'ethnie, la race, la croyance religieuse ou la nationalité pour déterminer qui serait impliqué dans une ou plusieurs activités criminelles, et ce, en lieu et place d'un comportement individuel ou de preuves objectives. www.opensocietyfoundations.org

La Charte des valeurs de la police intégrée :

- Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire;
 - Être loyal envers les institutions démocratiques;
 - Être intègre, impartial et respectueux des normes à faire appliquer;
 - Avoir le sens des responsabilités;
- Être animé par et faire montre d'un esprit de service caractérisé par :
 - › la disponibilité;
 - › la qualité du travail;
 - › la recherche de solutions dans le cadre de leurs compétences;
 - › la mise en œuvre optimale des moyens adéquats;
 - › le souci du fonctionnement intégré des services de police;
 - Promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel;
 - Contribuer au bien-être sur les lieux du travail.



© KÖBB Media

5.6 JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE

par Concetta Piazza, chef de service, Police Bruxelles Nord, Belgique

Contexte

La [zone de police Bruxelles Nord \(5344\)](#) est composée de trois communes bruxelloises : Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-noode. En 2016, la population de la zone de police s'élève à 199 548 habitants. Cela représente une croissance de plus de 1 % par rapport à 2015 et de l'ordre de 23 % par rapport à l'année de la constitution de la zone. La hausse de l'immigration internationale explique en grande partie l'augmentation de la population bruxelloise et, dès lors, une diminution de l'âge des résidents et la hausse du nombre de naissances. En matière de densité de population, la zone présente le plus haut taux (13 974 habitants par km² en 2016) à Bruxelles en comparaison avec les autres zones de police. La population dans la zone est relativement jeune puisqu'un quart de la population a moins de dix-huit ans. Ces différentes constatations ont évidemment une influence sur le travail de nos policiers.

La zone 5344 est un service public qui contribue à la qualité de la vie au sein des quartiers en attachant une importance particulière à la promotion de la tranquillité et de la salubrité publique, à la maîtrise et à la lutte contre la criminalité, à la gestion de la mobilité, et cela, dans l'intention de répondre aux préoccupations, aux besoins et aux attentes des citoyens.

La journée d'étude sur la radicalisation menant à la violence s'est organisée à la suite du phénomène de radicalisation grandissant (contextes national et international). Ce phénomène est méconnu de certains services de police et ce moment d'échange a permis de répondre à certaines interrogations, mais surtout de poser des questions pertinentes aux experts présents.

En outre, chaque policier a eu la possibilité de suivre une formation dite « [CoPPRA](#) » (*Community policing prevention of radicalisation*) lui permettant de mieux détecter les premiers signes de radicalisation au sein de la population et de les situer dans leur contexte religieux.

Description et objectifs

Le phénomène de la radicalisation religieuse et à caractère islamiste évoqué dans les médias et sur tous les réseaux sociaux du monde suscite beaucoup d'émotion, de peur et de questionnement au sein de notre unité.

C'est pourquoi notre zone de police a pris l'initiative d'organiser une journée d'étude consacrée à la radicalisation menant à la violence le 1^{er} octobre 2015 dans les locaux de la maison communale d'Evere de 9 h à 17 h.

Cette journée d'étude visait divers objectifs :

1. informer le personnel en rappelant le contexte de l'islam, la genèse du salafisme, et les raisons de la montée de la radicalisation menant à la violence;
2. échanger entre partenaires (notre zone de police, la cellule de radicalisation de la commune de Schaerbeek, et le Parquet) sur de bonnes pratiques concernant la problématique d'un islam radical;
3. développer des partenariats.

Ce moment de réflexion et d'échanges sur une problématique difficile à cerner a rassemblé des orateurs de très haut niveau, venus entre autres du Canada et de la France, et plus de 160 participants issus d'horizons différents : police (locale et fédérale), magistrature, autorités administratives, universités, services publics, organes de contrôle des services de police, etc.

Logistique

Dans un premier temps, chaque conférencier a fait une présentation portant sur un angle spécifique du sujet. Dans un deuxième temps, il y a eu la tenue d'un panel de discussion. Grâce à sa composition pluridisciplinaire, le panel de discussion prévu en après-midi, entre orateurs et participants, a suscité des débats menant à des observations pertinentes et à des pistes à exploiter pour lutter contre la radicalisation.

Contenu

Les présentations ont porté sur les caractères historique, sociologique, policier, communautaire, communal et pénal.

Historique. M. [Sami Aoun](#), professeur à l'Université de Sherbrooke et personne de référence en la matière pour l'ensemble du Canada, a procédé à un retour sur les fondements historiques et sociopolitiques de la radicalisation combative islamiste et sa double instrumentalisation du politique et du religieux pour apporter un éclairage sur les constructions idéologiques radicales dans l'espace islamiste, sunnite et chiite. Il a également mis en relief les lectures intégristes des textes sacrés justifiant la violence, le rejet du droit à la différence et le rejet des idéaux de la modernité.

Le rôle autodestructeur des radicaux engagés dans des conflits intermusulmans et sectaires a été particulièrement souligné. De même, M. Aoun a mis en évidence la crise de l'islam institutionnel pour promouvoir une vision alternative de déradicalisation et une réponse à l'islamisme djihadiste à l'heure de l'échec de l'ambition démocratique du Printemps arabe.

Sociologique. Notre deuxième oratrice, Mme [Hanifa Touag](#), doctorante chercheuse en sociologie à l'Université catholique de Louvain et à l'Institut d'études politiques de Paris, a introduit son exposé en se demandant s'il existe un profil récurrent de ceux qui se livrent à la violence au nom de l'islam. Mme Touag a défini ce qui, selon elle, constitue le « terreau social » de la radicalisation violente en mettant à profit des conclusions de son terrain de recherche sur le [salafisme en Belgique](#).

Policier. Dans son exposé sur la mise en œuvre d'une approche policière locale de la radicalisation violente, le commissaire divisionnaire [Frédéric Dauphin](#) ne conçoit pas une simple application mécanique des directives de l'autorité fédérale. Le responsable policier local doit donner du sens à cette approche et en déduire des actions concrètes touchant à la fois l'organisation de son corps de police et sa relation avec les partenaires de la chaîne de sécurité.

Policier/Communautaire. L'assistant de concertation Grégory Dubois a présenté la place et les objectifs de son service au sein de la structure policière ainsi que les motivations pour lesquelles ce service porte de l'intérêt à la problématique du radicalisme menant à la violence. M. Dubois a étayé ses propos par une explication pratique du projet d'aide aux écoles secondaires de la zone de police en attirant l'attention sur les conséquences du projet et la lutte quotidienne du maintien des relations privilégiées avec les écoles.

Communal. Mme Françoise Clémence, fonctionnaire chargée de la prévention de la radicalisation violente auprès de la commune de Schaerbeek, a, quant à elle, présenté son expérience de la mise en œuvre d'une approche du phénomène au niveau communal.

Pénal. En matière de radicalisation, les magistrates Fabienne Laduron et Els Traets ont commenté l'approche mise en place par le Parquet du Procureur du Roi de Bruxelles, qui traite de dossiers de natures violente et non violente. Dans le premier cas, il s'agit de mineurs pouvant constituer un danger possible pour la sécurité publique. Dans le deuxième cas, les jeunes représentent une menace pour eux-mêmes.

Un mineur qui se radicalise s'isole, progressivement ou soudainement, de son milieu familial et scolaire. Ce comportement met sérieusement en péril ses chances d'épanouissement. Il peut être alors question d'une situation inquiétante d'éducation. Même si souvent le mineur ne commet pas d'infraction, le Parquet pourra néanmoins intervenir au moyen d'une enquête sociale menée par la police locale. En cas d'inquiétude sur la situation du mineur, le Parquet pourra l'aiguiller vers l'aide volontaire et éventuellement saisir le juge de la jeunesse. Malheureusement, à l'heure actuelle, aucune aide spécialisée n'est prévue pour ces mineurs.

Lorsque le mineur est prêt à défendre ses convictions par les armes ou à lutter activement dans une région en guerre, un procès-verbal pour infractions terroristes sera établi à charge du mineur concerné. L'enquête sera menée par les services de police locale, sous la direction du parquet local.

En s'adressant plus particulièrement aux fonctionnaires de police dans l'assemblée, Mme Laduron a fortement insisté sur la qualité des dossiers adressés à son bureau : la vérification des sources d'information ainsi que de la motivation du suspect représentent l'ABC d'une enquête bien menée. La magistrate a également souligné le fait que l'envoi systématique des jeunes en prison n'était pas la solution idéale pour les « déradicaliser ».

Suites de cette journée

Cette journée d'étude a permis de développer des partenariats. Notre zone de police a été invitée en avril 2016 à participer au colloque « L'Islam radical au Canada : Quelles menaces? Quelles réponses? », organisé à Québec et qui a rassemblé des chercheurs et praticiens expérimentés en la matière, dont notre coordination personnelle qui a pu exposer notre programme antiterroriste.

De plus, les assistants de coordination ont développé une collaboration avec l'association sans but lucratif (ASBL) « Parents concernés », dont les membres sont des mères d'enfants djihadistes présumés décédés.

Finalement, de nombreux participants ont exprimé beaucoup d'intérêt pour notre projet avec les établissements scolaires.

Conclusion

Pour conclure, on pourrait reprendre les termes de M. Aoun selon lesquels le phénomène de la radicalisation ne doit pas être dramatisé ni banalisé.

Ensemble, les autorités policières, judiciaires et administratives doivent déployer tous les moyens nécessaires pour lutter contre la radicalisation et protéger les fondements de notre démocratie.

Prévention intensive en milieu scolaire, création de centres spécialisés en la matière pour soutenir l'assistance auprès des jeunes en difficulté, voilà déjà quelques propositions concrètes pour instaurer un programme antiterroriste dans notre pays. Et pour nous donner un maximum de chances de réussite, il serait judicieux de privilégier et de multiplier les contacts entre les services de police, les établissements scolaires, le Parquet et les acteurs sociaux préventifs.



Concetta Piazza
Chef de service Police Bruxelles Nord, Belgique
Courriel : dirprox.ac.ooa@polbruno.be

Références

- COPPR - Community Policing Preventing Radicalisation and Terrorism. (2016). Repéré à <http://www.coppra.eu/>
- École doctorale de Sciences Po. (2016). Hanifa Touag. <http://www.sciencespo.fr/ecole-doctorale/fr/content/hanifa-touag>
- FRANCOPOPOL - Congrès international Suisse-Montreux 7-9 octobre 2015. (2015). Biographie - Frédéric Dauphin. Repéré à <http://francopol.ch/biographies/11-frederic-dauphin/>
- Touag, H. (2016). Exit, Voice and Loyalty : les trios visages de l'engagement salafiste en Belgique. *Cahiers de la sécurité et de la justice*, 30. 109-116. Repéré à <http://emridnetwork.org/static/documents/hanifa-touag-exit-voice-and-loyalty.pdf>
- Université de Sherbrooke. (2016). Sami Aoun - Professeur titulaire. Repéré à <https://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/nous-joindre/personnel-enseignant/aoun-sami/>
- Zone de police 5344. (2016). Repéré à http://www.polbruno.be/crbst_417.html

5.7 PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ISLAMISTE

par le lieutenant-colonel Frédéric Delmaëre, Commandement des Écoles de la gendarmerie nationale, France

Contexte

Le [Commandement des Écoles de la gendarmerie nationale](#) (CEGN) anime et coordonne l'action de 21 établissements, écoles de formation et centres d'instruction en France. Il a pour mission principale d'assurer les actions de formation initiale au profit de tous les militaires d'active de la gendarmerie ainsi que les actions de formation continue confiées aux organismes de formation spécialisée qui lui sont subordonnés, au profit de militaires préalablement sélectionnés.

C'est le Bureau de la Qualité de la Formation et de l'Enseignement Numérique (BQFEN) du CEGN qui est sollicité pour réaliser des outils de formation à distance au profit du personnel en unité opérationnelle et des élèves, officiers, sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires, en école de gendarmerie.

Dans le cadre de l'enseignement à distance, la plateforme pédagogique *GendForm* constitue le cœur du système. Elle permet la diffusion des contenus de formation, la communication, la réalisation d'activités pédagogiques et le suivi de l'activité des participants. Ce dispositif autorise une formation professionnelle le plus près de l'environnement de travail de chaque militaire.

Les formations proposées sont soit libres, lorsqu'elles sont accessibles en permanence à tous les publics issus de la gendarmerie, soit tutorées, lorsqu'elles s'adressent à un public prédéterminé et doivent être réalisées suivant un calendrier défini.

L'organisation de la réponse des forces de sécurité intérieure après [les attentats qui ont endeuillé la France](#) en 2015 a mis en évidence le besoin de former tout le personnel de la gendarmerie nationale sur le sujet de la radicalisation islamiste.

Description et objectifs

C'est dans cette optique que le module d'enseignement à distance « Prévention et lutte contre la radicalisation islamiste » a été scénarisé en 2015 par le Centre de productions multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN), sous la supervision du BQFEN et du Bureau de la lutte antiterroriste (BLAT) de la direction générale de la gendarmerie nationale. Il est mis à la disposition de tous les militaires de la gendarmerie nationale sur *GendForm*, dans la rubrique « Commandement - Management - Déontologie ».

À l'issue du module, l'apprenant doit être en mesure de reconnaître tous les signes forts ou faibles de radicalisation, de produire une fiche de signalement et de la transmettre selon la doctrine et les outils professionnels mis à sa disposition.

Il doit également pouvoir éviter toute erreur d'amalgame entre pratique religieuse et radicalisation, en intégrant des connaissances objectives en matière de religion musulmane.

Logistique

L'accès à Gendform. Pour la gendarmerie, la gestion des accès aux ressources professionnelles, sites et applications spécialisées, disponibles sur l'intranet, repose sur un processus d'identification et d'authentification du demandeur d'accès.

Pour qu'il soit accessible aussi bien au cours du service qu'en dehors, pour un gendarme en permission par exemple, le site *GendForm* est situé dans l'environnement Internet. Néanmoins, la procédure d'accès repose sur une première authentification sur l'intranet. Le futur apprenant crée un compte auquel sont associés un identifiant de connexion spécifique ainsi qu'un mot de passe pour accéder à la plateforme d'*e-learning*.



Image 1. Écran d'accès aux identifiants pour Gendform.

La mise en œuvre du module. Six étapes ont été nécessaires à la création du module « Prévention et lutte contre la radicalisation islamiste ».

1. **L'expression du besoin.** Le besoin en formation se définit comme l'écart entre les compétences actuelles du personnel et celles nécessaires à la réalisation de la mission.

Il est possible, par l'analyse de certains comportements qui ressortent « en creux » ou « en relief » par rapport à une attitude habituelle, de repérer des signaux faibles mais explicites d'une évolution, si ce n'est vers la radicalisation, du moins vers une pratique religieuse beaucoup plus orthodoxe que celle adoptée jusque-là (réislamisation).

La connaissance des « fondamentaux » de l'Islam est nécessaire pour utiliser la grille d'analyse de ces comportements.

2. **L'analyse du besoin.** L'analyse du besoin se fait en tenant notamment compte des critères suivants :

Pertinence du choix de l'enseignement numérique. Le choix de l'*e-learning* s'est imposé compte tenu de l'importance du besoin et du volume du personnel à former, en priorité tout le personnel des 3 500 brigades territoriales.

Insertion du thème de la formation dans le cœur de métier de la gendarmerie. Au même titre que la police judiciaire ou le renseignement, la sécurité publique est une des missions majeures de la gendarmerie.

Ampleur et importance du public concerné. Cf. *supra*. Cela représente plus de 50 000 membres du personnel hors écoles.

3. **La conception globale et le cadrage du dispositif.** Le cadrage du dispositif se traduit par la rédaction d'un cahier des charges de production. À cette fin, une équipe de conception composée minimalement d'un ingénieur pédagogique du CPMGN et d'un expert en la matière est créée.

L'expert en la matière a été choisi au sein de l'état-major du CEGN. Il a bénéficié de l'apport de deux spécialistes de l'Islam et de la radicalisation servant au sein du BLAT.

4. **La production du dispositif de formation.** Une unité de production est désignée pour assurer la conception détaillée du parcours de formation conformément au cahier des charges de production, en liaison avec l'expert en la matière, garant de la qualité du contenu.

Compte tenu de la sensibilité de ce module, il a été fait appel à une unité de production dite interne, issue de la division de l'enseignement numérique du CPMGN.

5. **La diffusion du dispositif de formation.** La diffusion constitue la mise à disposition du parcours pour les apprenants ciblés. Elle implique une phase préalable de communication qui se matérialise par la mise en place d'un plan de communication.

Il s'agit ici de la mise en ligne sur le portail intranet de la gendarmerie dans la rubrique « À la une » d'un article détaillé comportant notamment un lien hypertexte vers *GendForm* accompagné de la description du chemin d'accès au module.

Les formateurs en école ont eu la mission de relayer cette information aux élèves.

6. **L'évaluation du dispositif de formation.** L'évaluation permet de constater précisément les bénéfices apportés par les cursus d'apprentissages et d'en déceler les insuffisances et les effets imprévus.

En ce qui concerne le module « Prévention et lutte contre la radicalisation islamiste », dans un premier temps, cette action passe par un dispositif d'auto-évaluation auquel l'apprenant souscrit après avoir terminé le cursus.

Dans un second temps, une analyse quantitative des connexions sera menée. Enfin, une analyse qualitative des fiches de signalement (Fiches de Renseignement Simplifiées – FRS) intégrées dans une base de données de sécurité publique dans ce domaine après la mise en œuvre du module sera réalisée.

Déroulement

Fiche d'objectifs. Lorsqu'il aura passé le portail d'accueil de la plateforme d'*e-learning*, l'apprenant va trouver une fiche d'objectifs qui lui rappelle que son appropriation des connaissances et savoir-faire présentés dépendra de l'atteinte de ces objectifs et non pas de l'atteinte d'un pourcentage d'achèvement du module.

Pour cette formation spécifique, les objectifs définis sont :

- être capable d'éviter toute erreur d'amalgame entre pratique religieuse et radicalisation;
- savoir reconnaître les signes faibles et forts de radicalisation;
- comprendre l'importance de la production et de la diffusion d'une fiche de signalement.

Introduction. Une page d'introduction rappelle ensuite la finalité générale de cette formation qui s'inscrit dans la **prévention et la lutte contre la radicalisation islamiste**, ainsi que sa structure qui est le plan détaillé du cursus. Elle renvoie par ailleurs à une « Fiche de l'apprenant » comportant un ensemble de consignes et conseils techniques pour suivre le module de manière optimale.

Exercices. Le parcours est balisé par des exercices qui permettent la mise en œuvre progressive des savoirs acquis et se termine par un test d'assimilation des connaissances.

Conclusion. Une conclusion vient contextualiser la mise en œuvre des nouveaux savoirs en rappelant les facteurs invariants de la radicalisation, le statut socioéconomique et le statut psychosocial.

Contenu

Présentation et logique de construction. L'Islam se présente comme religion, système juridique, social, culturel et de civilisation; il cherche à réaliser la cité musulmane parfaite. Les signes d'une évolution chez une personne de culture musulmane sont donc à rechercher dans ces cinq domaines sous l'éclairage des pratiques les plus rigoristes s'y rattachant.

Domaine de la religion. Il s'agit de l'interprétation des textes qui fondent le corpus de la doctrine :

- le Coran;
- les « hadiths » (les communications orales du Prophète) qui forment l'essentiel de la tradition (sunna);
- la « sira » (biographie du Prophète).

Domaines juridiques, sociaux et culturels. Ils sont régis par la « chari'a ». Elle codifie les aspects publics et privés de la vie d'un musulman. Selon le niveau, l'intensité et l'étendue du pouvoir normatif que le croyant lui reconnaît, on va du traditionalisme intimiste au salafisme politique.

Domaine civilisationnel. C'est la manière de pratiquer la « da'wa » (invitation à l'islam – prosélytisme) qui est le critère d'observation.

Ainsi peut-on mettre en exergue, dans les interactions de la personne avec son entourage, quelques points caractéristiques d'un processus.

Toute personne...

- dont la pratique de la prière, du jeûne, des interdits alimentaires, du vêtement, des relations entre sexes, du prosélytisme devient de plus en plus stricte;
- dont les notions de « halal » (licite) et de « haram » (illicite) deviennent de plus en plus restrictives;
- qui tend à exiger le respect absolu de ses besoins au regard de la foi;
- qui se met à professer un certain nombre de théories de victimisation des musulmans;
- et qui se met à discriminer des individus au sein même de sa communauté de croyance sur la base d'une quantification de leur pratique religieuse

...est en voie de radicalisation.

Organisation du module. Le contenu de la formation se découpe en trois parties subdivisées en chapitres organisés en sections. Seuls les deux premiers niveaux sont ici exposés.

1. Présentation de l'Islam
 - › Connaissance
 - › Courants
 - › Islam de France
2. Radicalisation
 - › Définition
 - › Dérives y menant
 - › Djihadismes
 - › Signaux forts et faibles
 - › Détection des signes
3. Renseignement opérationnel
 - › Cycle du renseignement
 - › Outils de traitement
 - › Analyse des réseaux

Conclusion

Éléments manquants. Destiné à répondre sans tarder à un besoin, soit la connaissance des marqueurs de la radicalisation, ce module assez rapide à parcourir doit maintenant être replacé dans une perspective étendue d'offre de formation.

Une présentation beaucoup plus large de l'Islam et de ses rapports à l'État, des facteurs propres aux cadres socio-économique, géopolitique et culturel français est nécessaire.

Ce module détaillé portera notamment sur :

- l'influence des origines (Maghreb, Afrique, Turquie, etc.) et les liens avec les courants de l'immigration;
- les tentatives de structuration d'un « Islam de France ».

Défis. Afin de pouvoir contextualiser régulièrement les connaissances apportées, un travail de suivi des analyses en cours sur le phénomène de la radicalisation islamique est nécessaire et le module doit, sur ces sujets, évoluer en permanence en vue d'intégrer ces éléments.

Ainsi, alors que la radicalisation a toujours été analysée sous le prisme des sciences sociales et de la géopolitique, la psychanalyse propose d'appréhender l'engagement des jeunes dans l'islamisme et le djihadisme à travers la dimension psychologique et l'inconscient et nous offre de nouveaux marqueurs comportementaux.

Enjeux. Destiné à un public généraliste, « Prévention et lutte contre la radicalisation islamiste » traite d'un phénomène qui est par ailleurs suivi de manière particulière par le personnel de la filière du renseignement. Cette formation *e-learning* préalable fera donc dorénavant partie des prérequis demandés au personnel retenu pour suivre en présence le cursus spécialisé « Analyste Renseignement ».



Frédéric Delmaëre
Lieutenant-Colonel, Commandant des Écoles
de la gendarmerie nationale, France
Courriel : frederic.delmaere@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Références

Attentats de Paris – Vendredi 13 novembre 2015. *Le figaro.fr*.
Repéré à <http://attentats-paris.lefigaro.fr/>

5.8 FAIT RELIGIEUX EN ENTREPRISE

par Pascal Bastide, commissaire divisionnaire, École nationale supérieure de police (ENSP), France

Contexte

L'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, près de Lyon, a pour mission principale d'assurer la formation initiale et continue des commissaires de police. Dans le cadre de divers partenariats, elle offre également des actions de formation à l'intention de différents publics, dont le Club des directeurs de la sécurité en entreprise (CDSE). Le CDSE est une association d'intérêt professionnel pour le métier de directeur de la sécurité dans l'entreprise. L'objet de la convention passée entre l'ENSP et le CDSE est de mutualiser les expériences de chacun afin de développer des actions de formation dans le domaine de la sécurité et de la sûreté, du management des risques et des crises, et de favoriser les échanges entre les responsables sûreté/sécurité et les cadres de la Police nationale.

Dans une période où les questions relatives à la laïcité connaissent une sensibilité particulière, notamment du fait de l'émergence et du développement des cas de radicalisation religieuse d'inspiration islamiste, l'action de formation proposée fait suite à une sollicitation du CDSE. En fait, ses membres se heurtent à l'expression de cas de radicalisation religieuse devant lesquels ils s'estiment relativement démunis. Ils s'interrogent sur la réaction à adopter face à ce phénomène auquel l'entreprise est susceptible d'être confrontée.

Description

Intitulée « [Le fait religieux en entreprise](#) », l'initiative est organisée sous forme de conférences interactives et de tables rondes animées par des intervenants de la sphère publique (policiers, directeurs du travail) et de la sphère privée (directeurs de la sécurité). Elle réunit douze directeurs de la sécurité en entreprise issus de milieux économiques divers (industries chimiques, hospices civils, opérateurs téléphoniques, banques, industries énergétiques) pendant deux journées.

Objectifs

1. **Connaître les dispositions à prendre.** Organisée pour la première fois en mai 2016 et appelée à se reproduire, cette initiative part tout d'abord du constat que les cas de radicalisation dans l'entreprise sont susceptibles de perturber son fonctionnement normal. En présence de tels cas, il s'agit de connaître les bonnes dispositions à prendre, notamment au regard du droit du travail, protecteur de la liberté de conscience et du principe de neutralité.
2. **Signaler les cas.** Une deuxième préoccupation est liée au fait que l'entreprise doit avoir à cœur de participer à l'effort de lutte contre la radicalisation engagé par les autorités. Celui-ci passe par le signalement des cas susceptibles d'être pris en charge par les autorités, et ce, en dépit des réticences qui peuvent exister dans le cadre de l'entreprise, des problématiques classiques de la remontée de l'information dans l'entreprise, et souvent, de la méconnaissance des dispositifs mis en place par les autorités.

Logistique

La préparation de ce module s'est organisée de la façon suivante :

1. **Recherche d'intervenants.** L'ENSP a contacté et obtenu la participation de huit personnels qualifiés représentant diverses structures (Police nationale, inspection du travail, chefs d'entreprises).
2. **Logistique pour les intervenants.** Ce travail a consisté en la réservation des moyens de transport pour venir sur le site, des prestations hôtelières (repas et hébergement), des rémunérations selon les barèmes en vigueur. En moyenne, le coût moyen par intervenant est de 300 euros.
3. **Logistique pour les stagiaires.** L'École disposant d'une capacité hôtelière, une offre d'hébergement a été proposée aux stagiaires. En moyenne, le coût total (pédagogie et hôtellerie) est de 300 euros la journée par stagiaire.

4. **Matériel.** Le nombre de stagiaires a été limité à quinze par session. Cela a permis l'utilisation d'une unique salle de cours. Un vidéoprojecteur, un ordinateur, un tableau blanc et des feutres ont été mis à la disposition des intervenants. Le mobilier a pu être adapté en fonction des ateliers (travail en sous-groupe, table ronde).

Déroulement

L'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or a organisé un stage « Le fait religieux en entreprise » les 3 et 4 mai 2016.

Ce stage était destiné à douze responsables de la sécurité de grands groupes français confrontés à la gestion du phénomène religieux en entreprise et plus spécifiquement de la radicalisation au sein des structures.

Contenu

La formation comprend une ouverture institutionnelle par le chef du département des formations préparatoires partenariales et internationales avant un tour de table avec les stagiaires pour aborder les problématiques rencontrées et les attentes du public concerné (30 min).

Ensuite, le programme se décline ainsi :

- Les fondamentaux de l'Islam présentés par une équipe de chercheurs (2 h);
- Présentation de l'Islam radical par la même équipe (2 h);
- Le dispositif de signalement par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) (1 h 30);

- La gestion du fait religieux en entreprise (travail en sous-groupe) par un formateur (3 h);
- Une table ronde animée par un responsable régional du renseignement territorial autour de la prévention (2 h 30);
- Une conclusion débat (30 min).

La formation fait l'objet d'une évaluation systématique de la part des participants et sur l'ensemble de la prestation.

Conclusion

Cette formation a été une des premières du genre à réunir acteurs privés et Police nationale autour du thème sensible et d'actualité du fait religieux en entreprise. Elle a obtenu un franc succès qui appelle d'autres formations du même type.

Ce partenaire a d'ores et déjà sollicité une autre formation sur le même thème. Sur cette lancée, l'ENSP a proposé également une formation thématique sur la radicalisation destinée aux élus lyonnais. La première formation a réuni plus de 40 élus.

L'ENSP, qui a acquis une véritable légitimité, est à l'avant-garde dans le domaine des relations public/privé avec son Département des formations préparatoires, partenariales et internationales.



Pascal Bastide
Commissaire divisionnaire, École nationale supérieure de police, France. Courriel : pascal.bastide@interieur.gouv.fr

Références
Module 5 – Le fait religieux en entreprise. École Nationale Supérieure de la Police. Repéré à <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/Autres-formations/Formation-des-directeurs-de-securite-des-entreprises/Module-5-Le-fait-religieux-en-entreprise>



Photo 1 | Groupe de travail

6. SECTION IV : INTERVENTION

6.1 ÉLABORATION DES ACTIONS DE FORMATION POLICIÈRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2015-2018 – LA RADICALISATION AU QUÉBEC : AGIR, PRÉVENIR, DÉTECTER ET VIVRE ENSEMBLE

par François Gingras, expert-conseil en enquête, École nationale de police du Québec, Canada

Contexte

Seul établissement québécois voué fondamentalement à la formation policière, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) est au cœur du continuum québécois de formation policière dont font partie les établissements d'enseignement collégial, les universités et les corps de police. Ce réseau lui permet de bénéficier de l'expertise de chacun dans des domaines cibles et de rendre les formations disponibles partout sur le territoire du Québec.

Dans cette optique, l'École s'associe notamment aux partenaires suivants : ministère de la Sécurité publique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Sûreté du Québec, Service de police de la Ville de Montréal, corps de police municipaux, Gendarmerie royale du Canada, corps de police autochtones, collèges, universités, partenaires policiers et de formation policière nationaux et internationaux, membres de la Francophonie et intervenants en sécurité publique.

Dans la foulée de la montée du radicalisme violent à travers le monde et à la suite des événements survenus à [Saint-Jean-sur-Richelieu](#) et à [Ottawa](#), l'ENPQ a joué un rôle proactif dans la formation des policiers dans le domaine de la radicalisation.

Nos principaux partenaires policiers, tels la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), avaient déjà conçu des formations de haut niveau en radicalisation. L'ENPQ a mis sur pied un comité de formation sur la radicalisation afin d'asseoir autour de la même table ses partenaires.

Description et objectifs

En janvier 2014, le ministère de la Sécurité publique adressait une demande à l'ENPQ pour qu'il contribue à l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental en matière de la lutte contre la radicalisation.

Le mandat était de faire une réflexion sur le contenu d'un éventuel plan, de définir les principales orientations et de proposer des actions en lien avec les dimensions de l'intervention policière.

Il est à noter que le plan d'action est une initiative gouvernementale issue d'un comité coordonné par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Du travail concerté de neuf ministères et organismes découlent 59 mesures et moyens d'action regroupés sous les axes : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

*Le plan vise à apporter une réponse concertée au phénomène de la radicalisation menant à la violence et prévoit des mesures qui permettront d'assurer la sécurité des Québécoises et Québécois et à favoriser la cohésion sociale en matière de diversité ethnoculturelle.*²¹

Logistique

Orientations. Dès le départ, nous avons convenu de répondre à la demande du ministère en intégrant les positions et les intérêts de l'ensemble des partenaires policiers québécois. Ainsi, des rencontres ont eu lieu avec des représentants de la Sûreté du Québec, des services de police de Montréal, Québec, Laval, Trois-Rivières et Saint-Jérôme. Le comité a défini les orientations que devrait prendre un éventuel plan d'action en ce qui a trait aux actions policières.

Recherche documentaire. Les travaux ont débuté par une recherche documentaire afin que les actions proposées soient en lien avec le plan du gouvernement du Canada et inspirées des meilleures pratiques sur le plan international.

²¹ Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : la radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

Inventaire des actions. Par la suite, un inventaire des actions mises en œuvre par les différents partenaires a été fait. Le constat a été que de nombreuses actions avaient été effectuées ou étaient en développement, mais de manière individuelle. Les rencontres du comité ont eu pour résultat de mettre en commun les initiatives, les bonnes pratiques et les formations existantes.

Contenu

Éléments principaux. Le comité a déterminé comme éléments principaux à considérer dans un éventuel plan d'action des dimensions telles que la formation, le dépistage, l'enquête et l'intervention.

Définition de la radicalisation. Une autre étape importante a été de s'entendre sur la définition donnée à la radicalisation. Nous nous sommes rendu compte que la définition donnée au terme « radicalisation » était différente d'une organisation à l'autre.

Au Canada, [l'article 83.01 du Code criminel](#) définit le terrorisme comme un acte commis « au nom — exclusivement ou non — d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique » en vue d'intimider la population « quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir ».

Les discussions du comité ont permis d'arriver à un consensus sur la définition du terme « radicalisation » utilisée par la GRC.

La radicalisation est le processus selon lequel des personnes sont initiées à un message idéologique et à un ensemble de croyances et sont encouragées à remplacer leurs croyances modérées et généralement admises par des opinions extrêmes²².

Axes proposés. Les travaux du comité ont permis de définir quatre axes d'intervention en ce qui a trait à l'intervention policière face au phénomène de la radicalisation.

Axe 1 : Connaissance / sensibilisation/ prévention

1.1. Rapprochement

- A. Présence auprès des communautés musulmanes

1.2. Formation et prévention

- A. Auprès de la population
- B. Auprès des milieux spécifiques aux communautés
- C. Auprès du milieu scolaire
- D. Auprès du milieu policier et de la sécurité publique

1.3. Relation publique / communication média

- A. Ligne éditoriale
- B. Gestion de crise

Axe 2 : Dépistage / signalement/ renseignement

2.1. Mécanisme de collecte

2.2. Veille sur la toile

2.3. Transfert et échange d'informations

Axe 3 : Enquête

3.1. Responsabilité en fonction des niveaux de services

- A. 3.1.1 Coordination provinciale

3.2. Cadre législatif

- A. 3.2.1 Identification des infractions
- B. 3.2.2 Mandats
- C. 3.2.3 Perquisition, arrestation et détention

Axe 4 : Intervention

4.1. Veille, surveillance, suivi

4.2. Opération tactique

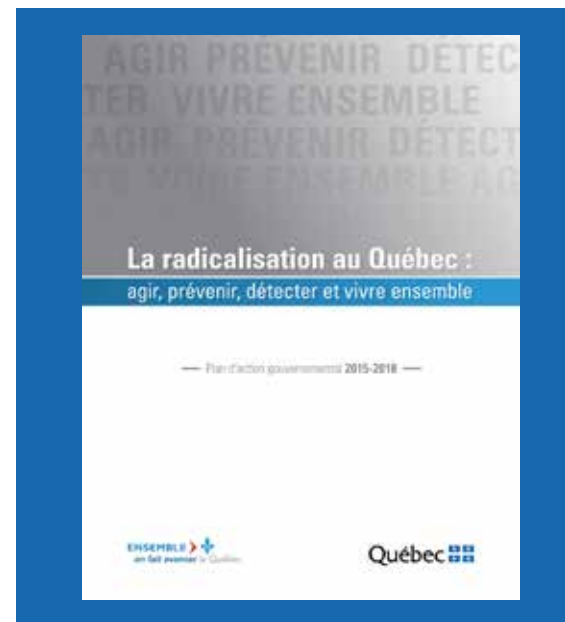


Image 1. Page couverture du plan

Rôle de l'ENPQ

En juin 2016, le Gouvernement du Québec a dévoilé son plan d'action gouvernemental 2015-2018 : *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*.

À l'intérieur de ce plan, l'ENPQ est interpellée dans la mise en œuvre de plusieurs actions, soit à titre de collaborateur ou à titre d'école de formation policière.

AGIR

Action 1.4

Assurer un suivi dans la formation des patrouilleuses et des patrouilleurs sur la gestion des personnes avec des problèmes de santé mentale qui sont impliquées dans des dossiers de crimes haineux ou d'intimidation (MSP).

En lien avec cette action, l'ENPQ a mis à jour ses formations en plus de rendre disponible le référentiel [web](#) *Vulnérable* portant sur l'intervention policière auprès d'une personne en crise.

PRÉVENIR

Action 2.1.4

Effectuer des recherches et partager les pratiques exemplaires de formation du Québec et hors du Québec dans le domaine de la sécurité publique relativement à la problématique de la radicalisation (MSP).

Action 2.9

Mettre en place un comité composé d'intervenantes et d'intervenants des milieux policier et académique afin de partager les pratiques exemplaires de formation en matière de lutte contre la radicalisation (MSP).

Un comité sur la formation en radicalisation a été formé. Ce comité met en commun les formations existantes et détermine les grandes orientations au sujet des formations en développement et les mises à jour.

Action 2.13

Intégrer des activités obligatoires de formation et de sensibilisation à la sécurité nationale au programme de formation des aspirantes policières et des aspirants policiers (MSP).

Depuis novembre 2014, un séminaire de sensibilisation portant sur la sécurité nationale et intégrant la radicalisation est donné aux aspirants policiers du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Ce séminaire porte principalement sur le rôle des organismes chargés de la sécurité nationale, leurs partenaires, le terrorisme, les types de groupes terroristes et les voyageurs à haut risque. Il traite des indicateurs ou signes précurseurs, de la propagande idéologique, de la place d'Internet et des médias sociaux dans la radicalisation, des facteurs de vulnérabilité chez la personne et de la déradicalisation.

22 Gendarmerie royale du Canada.

Il aborde également des situations impliquant des Canadiens qui ne sont pas en lien avec le mouvement islamique, permettant ainsi aux aspirants policiers de comprendre le phénomène en dehors du contexte islamique.

Action 2.14

Rendre disponible aux policières et aux policiers des activités de formation et de sensibilisation à la sécurité nationale en matière de lutte contre la radicalisation.

La Sûreté du Québec a conçu une formation en ligne à l'intention des policiers portant sur la radicalisation. L'École héberge cette formation sur sa plateforme de formation en ligne.

Action 3.5

Mettre en œuvre un programme à l'intention des patrouilleuses et des patrouilleurs afin de détecter les signaux de radicalisation à l'extrémiste violent et au terrorisme sur le terrain.

En plus de la formation mise en ligne, des séminaires de mise à jour des connaissances sont offerts sur une base régulière aux policiers afin de maintenir à jour leur expertise.

Action 3.7

Poursuivre la sensibilisation du personnel correctionnel à la problématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs pouvant y être liés et d'intervenir le cas échéant.

Une formation sur la prévention et l'intervention en matière de radicalisation a été ajoutée au programme de formation initiale des agents des services correctionnels.

Conclusion

L'ENPQ a joué un rôle important dans le développement des actions policières contenues dans le plan gouvernemental.

L'implication et la contribution des partenaires tels que la GRC, la SQ et les autres services de police municipaux a permis de définir des actions concrètes et, plus spécialement, la mise en œuvre de ces actions.

L'intervention, la prévention et la détection de la radicalisation demeurent une priorité pour les policiers. Cet enjeu est au cœur de la mission policière qui consiste à protéger la vie et les biens. La police a un rôle crucial à jouer dans la détection, l'intervention et l'enquête ainsi que dans la protection des personnes.

Ce rôle important ne peut s'exercer sans la collaboration des partenaires et un travail d'équipe sur le terrain. Le leadership et la coordination sont des facteurs essentiels.

Les grands défis demeurent la mise à niveau, le maintien de la formation et l'utilisation de la technologie.

La complexité des interventions policières et des enquêtes a amené les organisations policières à mieux former les policiers. L'ENPQ a mis de l'avant plusieurs formations spécialisées, a organisé des colloques et conférences, a développé des partenariats en recherche afin de maintenir un haut niveau de qualité dans la formation des policiers. Elle se tient à l'affût de nouvelles techniques et moyens d'enquête.



François Gingras
Expert-conseil en enquête, École nationale de police du Québec, Canada.
Courriel : francois.gingras@enpq.qc.ca

Références

- Duchaine, G., Larouche, V. et Renaud, D. (21 janvier 2015). Martin Couture-Rouleau radicalisé par un criminel montréalais? *LaPresse.ca*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/attentat-a-st-jean-sur-richelieu/201501/20/01-4837034-martin-couture-rouleau-radicalise-par-un-criminel-montrealais.php>
- Gendarmerie royale du Canada. (2016). *Radicalisation menant à la violence*. Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/nsi-ecsn/rad/internet/p2-fra.htm>
- La Presse Canadienne. (15 janvier 2016). *Attaque au Parlement : La santé mentale pas le principal facteur, dit Bob Paulson*. *LaPresse.ca*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/attentat-a-ottawa/201601/15/01-4940268-attaque-au-parlement-la-sante-mentale-pas-le-principal-facteur-dit-bob-paulson.php>
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. (2016). *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. Repéré à http://www.imidi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PLN_Radicalisation-synthese.pdf

6.2 CIMT : COORDONNATEUR D'INFORMATION SUR LA MENACE TERRORISTE

par le sergent Hakim Bellal, Gendarmerie royale du Canada

Contexte

Le [Programme des enquêtes criminelles reliées à la sécurité nationale \(ECSN\)](#) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) vise à réduire la menace d'activités terroristes criminelles au pays et à l'étranger par la prévention, la détection et la perturbation d'actes terroristes, par l'enquête sur de tels actes et par la collecte de renseignements pour la poursuite en justice des personnes impliquées dans ces actes.

La GRC s'est engagée à collaborer avec des organismes canadiens et étrangers et a mis en place plusieurs initiatives dont la création des Équipes intégrées de sécurité nationale (EISN)²³ et des formations conçues pour sensibiliser et éduquer les premiers intervenants des différentes organisations policières, non gouvernementales et de renseignement en ce qui concerne la menace terroriste sous toutes ses formes. C'est ainsi qu'a été créée la formation *Coordonnateur d'information sur la menace terroriste (CIMT)*.

L'initiative CIMT (*CTIO – Counter-Terrorism Information Officer*) a débuté en Colombie-Britannique (C.-B.) au mois de décembre 2006. Depuis son lancement, le programme de CIMT a été mis en place à travers le Canada de façon à y inclure les premiers répondants de plusieurs organismes tels que Pêches et Océans Canada, les agents de la conservation de la faune provinciaux, la Police du Canadien National (CN), la Police du Canadien Pacifique (CP), des services de pompier et le service ambulancier provincial, les Forces armées canadiennes, et l'Agence des services frontaliers canadiens (ASFC).



Le programme du CIMT est soutenu par l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et le Comité de sécurité nationale et de contre-terrorisme.

Pour ce qui est du Québec, la GRC a conclu un partenariat en février 2011 avec la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour implanter le programme de CIMT. Ce partenariat est le fruit de la Structure de gestion policière contre le terrorisme (SGPCT), adoptée par ces trois organisations policières. Cette structure préconise un effort conjoint (expertise et ressources humaines) pour faire face à la menace terroriste sur les plans des mesures d'urgence, des enquêtes, des communications, du renseignement et de la prévention.

Description et objectifs

Le programme *Coordonnateur d'information sur la menace terroriste (CIMT)* vise à fournir aux premiers intervenants les moyens et les connaissances nécessaires pour détecter les signes avant-coureurs le plus tôt possible, soit avant un attentat terroriste. Il permettra d'accroître la sensibilisation au terrorisme et la préparation opérationnelle partout au Canada et permettra également à tous les services de police et autres organismes dans le domaine de la sécurité de jouer un rôle actif dans la lutte antiterroriste.

Le CIMT constitue le point de contact principal entre son service de police et les équipes d'enquête sur la Sécurité nationale. Il reçoit de la formation, de l'information et du renseignement sur le contre-terrorisme. Ainsi, le CIMT est en mesure d'informer ses pairs et d'accroître la sensibilisation et

²³ Établies en 2001 à des endroits stratégiques au Canada, les EISN comptent des représentants de la GRC ainsi que de partenaires et organismes fédéraux comme l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et des services de police provinciaux et municipaux. Les EISN sont administrées de façon centrale par la Direction générale de la GRC.

la préparation opérationnelle au phénomène du terrorisme. Le premier répondant doit porter une attention particulière aux indicateurs et aux avertissements d'activités terroristes possibles. Autrement, ces derniers pourraient facilement passer inaperçus. Grâce à la diffusion d'information assurée par les CIMT, les premiers répondants seront en mesure de reconnaître ces indicateurs et d'être proactifs.

Logistique

Pour la province de Québec, la section responsable de cette initiative à la GRC est l'équipe de Sensibilisation à la sécurité nationale (huit policiers et deux membres civils).

Comme il a été mentionné précédemment, la formation CIMT est organisée au Québec par la Gendarmerie royale du Canada (Division C) et ses partenaires de la SQ et du SPVM.

D'une durée de trois jours, la formation est donnée par des spécialistes des milieux policiers, de l'enseignement et communautaires.

Depuis 2011, treize formations CIMT ont été complétées, représentant plus de 850 premiers intervenants formés à travers la province de Québec, dont la plupart sont des représentants de 27 organisations policières québécoises.

Contenu

Différents sujets sont abordés lors de la formation CIMT, dont les suivants :

- Survol du mandat du gouvernement fédéral en matière de sécurité nationale, de même que les rôles et responsabilités de la GRC dans ce domaine;
- Enquêtes criminelles sur la sécurité nationale et partage de renseignement;
- Contexte géopolitique;
- État de la menace au Canada;
- Radicalisation menant à la violence;
- Voyageurs à haut risque;
- Principaux groupes terroristes et extrémistes (profil, financement, etc.);
- Reconnaissance des indicateurs de la menace terroriste;
- Rôle du CIMT.

Chaque thématique est illustrée à l'aide d'étude de cas réels, ce qui permet aux participants de bien comprendre l'application des concepts. De plus, la formation CIMT est mise à jour régulièrement afin de bien refléter l'évolution du phénomène du terrorisme et les modes opératoires des organisations et acteurs solitaires.

Avantages

L'adhésion au programme CIMT est gratuite et comporte de nombreux avantages pour les organismes et les services de police participants :

- L'information relative à la sécurité nationale circule plus facilement entre les équipes d'enquête et les premiers intervenants;
- Le programme permet la diffusion des rapports d'analyse et des états de situations en lien avec la sécurité nationale;
- Le programme permet la formation d'agents multiplicateurs, lesquels pourront diffuser leurs connaissances nouvellement acquises en matière de terrorisme, ainsi que distribuer les informations reçues périodiquement de la GRC;
- Leurs membres ont une meilleure compréhension des activités terroristes et extrémistes, ce qui leur permet de contribuer plus efficacement à la sécurité nationale et à la lutte antiterroriste.

Conclusion

En conclusion, le CIMT est un excellent moyen de partager les connaissances en matière de terrorisme et de radicalisation menant à la violence avec les différents partenaires policiers et premiers intervenants. D'ailleurs, de nombreux dossiers de sécurité nationale ont été constitués grâce à de l'information fournie par des CIMT.

Malgré le fait que la responsabilité des enquêtes criminelles sur la sécurité nationale au Canada soit sous la responsabilité de la GRC, la philosophie de cette dernière prône le partenariat et considère qu'il s'agit d'une responsabilité partagée entre les corps policiers, les agences de renseignement, le secteur privé et la population. L'engagement de tous y est essentiel.



Hakim Bellal

Sergent, Responsable de la sensibilisation à la sécurité nationale,
Gendarmerie royale du Canada
Courriel : hakim.bellal@rcmp-grc.gc.ca

Références

Gendarmerie royale du Canada. (2016). Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr>

6.3 PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE – PLATEFORME CNAPR

par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), Police nationale, France

Contexte

Dès son avènement, [le conflit en zone syro-irakienne](#) s'est rapidement érigé en pôle d'attractivité d'une puissance sans précédent. Les diverses factions terroristes engagées dans le conflit, et en particulier l'État islamique, mettaient en œuvre une stratégie propagandiste de sacralisation de leur action au moyen des réseaux sociaux (Twitter, Facebook, YouTube, Dealy Motion, Google+, etc.) afin de sensibiliser, puis de recruter, de nouveaux combattants du monde entier.

Cette propagande se voit par ailleurs, au cas par cas, opportunément relayée sur le territoire national par des individus implantés localement, d'où l'importance d'une bonne couverture des territoires et de l'échelon local.

Contrairement au conflit en Afghanistan, où très peu de nationaux s'étaient engagés, dans le cas présent, un flot considérable d'individus, tous sexes, âges et origines sociales confondus, ont rejoint les rangs des groupes djihadistes présents en Syrie et en Irak, afin de prendre part aux combats.

Ce phénomène mettait en évidence deux problématiques :

- l'existence d'un nombre préoccupant de familles désemparées, ne sachant vers qui se tourner, pour signaler l'endoctrinement, voire le départ de leurs enfants vers la zone syro-irakienne;
- la grave menace terroriste constituée par des combattants endoctrinés de retour dans leur pays d'origine.

Description et objectifs

Pour ces raisons, le 23 avril 2014, le gouvernement français adoptait un [Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme](#), avec comme objectif, parmi d'autres, d'empêcher les déplacements générateurs de menaces et de lutter contre la diffusion des contenus illicites sur Internet. Ce dispositif a ensuite été mis à jour en mai 2016, dans le cadre d'une refonte du Plan qui désormais prévoit 80 mesures dont 50 nouvelles.

Dès la rédaction du plan initial, les autorités françaises ont décidé la mise en place d'un [Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation \(CNAPR\)](#) constitué d'un numéro vert et d'un formulaire en ligne destiné au public sur le site du Ministère de l'Intérieur.

La gestion de cette entité était confiée à l'[UCLAT \(Unité de coordination de la lutte antiterroriste\)](#), avec pour mission de proposer aux familles en détresse un interlocuteur capable d'enregistrer puis de répertorier leurs demandes, en prenant en compte chaque cas individuellement avant de les communiquer aux services sociaux locaux compétents. Ce dialogue de confiance avec les familles se révèle d'autant plus riche qu'il permet de recueillir du renseignement opérationnel utile à l'évaluation et au traitement de la menace.

Logistique

Un numéro vert est mis à la disposition du public (**0800 005 696**).

Ce numéro fonctionne du lundi au vendredi de 9 h à 18 h sans interruption. Un pôle de téléopérateurs composé de policiers réservistes, ayant une grande capacité d'écoute, une longue expérience professionnelle et très au fait du fonctionnement des institutions comme des services, assure la permanence sur la plateforme.

Outre ce numéro vert, un formulaire en ligne accessible sur le site du Ministère de l'Intérieur est également mis à la disposition du public. Il fonctionne 24 heures par jour, 7 jours sur 7.

Les personnes désireuses de procéder à un signalement peuvent ainsi le faire à tout moment et demander à être rappelées par les téléopérateurs de la plateforme. Ces signalements peuvent être anonymes comme nominatifs.

Pour ce qui est du numéro vert, le numéro de l'appelant apparaît lors de la communication, mais il ne sera pas conservé si l'appelant ne le souhaite pas.

Chaque appel auprès du CNAPR est sanctionné par un écrit (main-courante ou rédaction d'une *fiche spécifique, lorsqu'il s'agit d'une radicalisation avérée ou d'un départ sur zone*). Y figurent le nom de la personne à l'origine du signalement, celui de la personne radicalisée ou en voie de radicalisation et le lien de parenté les unissant. En outre, une gamme de questions plus précises concernant la personne en voie de radicalisation sont posées à l'interlocuteur.

Dès sa rédaction, la fiche est immédiatement communiquée aux services suivants :

- La préfecture du lieu de résidence de la personne à l'origine de l'appel pour évaluation et suivi social du problème;
- Les états-majors des services nationaux spécialisés, pour évaluation et prise en compte éventuelle dans le cadre d'investigations judiciaires ou de renseignement.

Déroulement

Le volet social. Dans le cadre du dispositif de lutte contre la radicalisation, des « états-majors de sécurité » ont été créés à l'échelon départemental, soit un par département, la France en comptant 101.

Cette entité coprésidée par le Préfet et le Procureur de la République a pour mission de cibler les phénomènes de radicalisation à l'échelon départemental.

Dans le cadre de sa formation plénière, l'état-major de sécurité, constitué de participants n'appartenant pas aux services de sécurité, évoque les cas qui sont portés à sa connaissance, notamment par l'intermédiaire du CNAPR. Les acteurs économiques, scolaires, associatifs, familiaux, sociaux, locatifs, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie, voire les responsables culturels, peuvent être sollicités afin de venir en aide aux familles demandeuses.

L'UCLAT est tenue informée des décisions d'actions sociales engagées localement dans le cadre des remontées d'information hebdomadaires, ce afin de pouvoir enregistrer et centraliser les réponses apportées aux différents cas.

Le volet opérationnel.

1. Concernant l'état-major de sécurité en formation restreinte :

Dans le cadre de leur formation restreinte, les états-majors de sécurité siègent en commission opérationnelle de coopération interservices. Toujours coprésidée par le Préfet et le Procureur de la République, cette formation réunit les responsables locaux des services spécialisés de police et de sécurité, ainsi que le groupement de gendarmerie territorialement compétent.

La formation restreinte traite d'informations nominatives et confidentielles, notamment sur les signalements réalisés auprès du CNAPR et qui ont déjà été évoqués en formation plénière, aux fins d'attribution à un service local qui sera chargé de l'enquête.

Au terme de ses travaux, la formation restreinte rédige un compte rendu qu'elle adresse à l'état-major de l'UCLAT.

2. Concernant les états-majors des services spécialisés : Chaque fiche de signalement rédigée par le CNAPR est transmise aux états-majors des services spécialisés pour information et prise en compte éventuelle. Lorsqu'il s'agit d'un projet de départ ou un départ avéré vers la zone syro-irakienne, sont également destinataires du signalement les services de police chargés de la couverture des frontières et ceux chargés de la coopération internationale de police.

Dans tous les cas, l'état-major du CNAPR est tenu informé par le service concerné de sa prise en compte du dossier.

Bilans

Bilan de la première année d'exercice. Entre le 1^{er} mai 2014 et le 30 avril 2015, jours ouvrables et non ouvrables confondus, le numéro vert CNAPR a reçu 11 330 appels émanant tant de l'étranger (118) que de France métropolitaine (11 135) et des territoires d'outre-mer (77).

Au cours des quatre derniers mois de la première année d'activité, soit entre janvier et avril 2015, le CNAPR enregistrait **6 552** appels correspondant à **57,83 %** de l'ensemble des communications répertoriées. À lui seul, le mois de janvier 2015 concentrait un cinquième de l'ensemble des communications enregistrées lors de la première année d'exercice. Cet accroissement exponentiel des appels à partir de la deuxième semaine de janvier 2015 pouvait s'expliquer à la fois par [les attentats parisiens](#) du début d'année et par le lancement de la campagne « [Stop djihadisme](#) » le 28 janvier 2015.

L'examen de la courbe d'activité annuelle mettait en évidence l'influence majeure de l'actualité médiatique et des faits sociétaux sur la volumétrie hebdomadaire des appels au CNAPR.

Bilan de la deuxième année d'exercice. La plateforme a mené sans discontinuer une activité intense reliée à un contexte inédit de menace terroriste en France.

Quelques données comparatives entre la 2^e année et la 1^{re} année d'exercice extraites de la présente analyse témoignent de cette intensité et de la pertinence de cet outil mis à la disposition du public :

Tableau 1.

Données comparatives des appels au CNAPR entre l'an 1 et l'an 2.

	Année 2	Année 1	Évolution	Tendance
Appels au CNAPR enregistrés	20 729	11 330	+ 82,96 %	↗
Formulaires Internet de signalement	1 973	721	+ 173,65 %	↗
Fiches CNAPR rédigées	2 886	1 938	+ 48,91 %	↗
Temps d'écoute sur la plateforme CNAPR	1639,10 h	853,41 h	+ 92,01 %	↗

Les résultats sont au-delà de toute attente puisqu'entre le 1^{er} mai 2015 et le 29 avril 2016, ce sont **20 729 appels** qui ont été enregistrés sur la ligne, générant la rédaction de **2 886 fiches de signalement**, soit une augmentation de **82,96 %** des appels et de **48,92 %** des signalements par rapport à l'année précédente.

En deux ans d'existence, le CNAPR a été contacté téléphoniquement à **32 059 reprises** et a diffusé **4 824 signalements**.

Ce succès se confirme également par le flux des formulaires de signalement Internet adressés à la plateforme. Le service qui avait été destinataire de **721 formulaires** de signalement la première année, en a reçu **1 973** la seconde, soit une progression de **173,65 %** entre les deux exercices. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'explosion du nombre d'appels téléphoniques et de signalements Internet adressés au CNAPR.

Conclusion

Le personnel affecté à la plateforme, comptant désormais treize intervenants, conscient de la mission essentielle qui lui a été confiée, fait preuve d'une implication et d'une disponibilité de tous les instants au service du public dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif. Son travail est par ailleurs très utilement accompagné par la psychologue clinicienne du service.

La plateforme d'appel constituée aujourd'hui de cinq lignes téléphoniques s'inscrit désormais dans le temps. Elle commence à bénéficier d'un ancrage et d'une véritable légitimité, tant auprès du public que des administrations partenaires ou des entreprises publiques (commissariats de police de quartier, Gendarmerie nationale, institutions judiciaires, Éducation Nationale, grands opérateurs de transport, etc.).

La ligne téléphonique a fait l'objet de plusieurs campagnes de publicité par voie d'affichage, sur Internet, dans la presse écrite et les médias ([campagne Stop-Djihadisme en janvier 2015](#), campagnes d'affichage en janvier et septembre 2015, campagne de sensibilisation à l'initiative des familles le 7 octobre 2015, diverses émissions télévisées).

Enfin, l'année 2015, « annus horribilis », fut malheureusement marquée par de nombreuses actions à caractère terroriste tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Cette série d'événements s'est traduite par un accroissement exponentiel du nombre de signalements à destination de la plateforme. Ainsi apparaît un lien de causalité direct entre les attentats et les appels sur la plateforme téléphonique.

Au sein de l'Union européenne, peu d'États membres pour l'heure bénéficient d'un tel outil. En l'espèce, la France fait d'une certaine manière office de précurseur. Les autorités françaises sont à la disposition de leurs partenaires pour d'éventuelles consultations.

Unité de coordination de la lutte antiterroriste, Police nationale, France

Références

- Denis, C. (2016). 2016 : Vers un reflux de l'État islamique? Cartographie du conflit en Irak et en Syrie. *Les clés du Moyen-Orient*. Repéré à <http://www.lesclesdumoyenorient.com/2016-vers-un-reflux-de-l-Etat-islamique-Cartographie-du-conflit-en-Irak-et-en.html>
- Gouvernement français. (2016). *Stop-djihadisme.gouv.fr – Agir contre la menace terroriste*. Repéré à <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>
- Gouvernement français. (2016). *Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme*. Repéré à <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/7050/master/projet/Plan-d-action-contre-la-radicalisation-et-le-terrorisme.pdf>
- Le Monde.fr. (2016). *Attentats de janvier : Un an après, le récit détaillé*. Repéré à http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/visuel/2016/01/08/un-an-apres-le-recit-detaille-des-attentats-de-janvier-2015_4843963_4355770.html
- Ministère de l'Intérieur – Police nationale. (2011). Unité de Coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT). Repéré à <http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Entites-rattachees-directement-au-DGPN/UCLAT>

6.4 SERVICE DU RENSEIGNEMENT ET DE LA PROTECTION DE L'ÉTAT

par le sergent Sébastien Tremblay, coordonnateur en prévention de la radicalisation menant à la violence, Service du renseignement et de la protection de l'État (SRPÉ), et Jessica Paradis, conseillère, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec, Canada

Contexte

En vertu de la Loi sur la police, la [Sûreté du Québec \(SQ\)](#) a la responsabilité de gérer les événements terroristes sur le territoire qu'elle dessert ainsi que sur le territoire des services de police qui ne détiennent pas le niveau de responsabilité requis pour gérer ce type d'événement. La SQ doit donc assurer une coordination et une participation directe dans les différentes activités policières reliées à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme domestique.

Ces activités se déclinent sur le plan des enquêtes, du renseignement et de la prévention. La SQ effectue également des enquêtes sur les activités qui pourraient porter atteinte à l'intégrité de l'État, du gouvernement, des infrastructures essentielles ainsi que sur le piratage informatique.

En réponse [aux attentats du 11 septembre 2001](#), la Sûreté du Québec a renforcé son implication dans la lutte au terrorisme et à la menace extrémiste. Aujourd'hui, la SQ est composée d'un Service du renseignement et de la protection de l'État (SRPÉ) dont un des créneaux concerne spécifiquement la menace extrémiste.

Description et objectifs

Le SRPÉ est composé de plusieurs policiers spécialisés en terrorisme et en menace extrémiste et de sergents-coordonnateurs. Les mandats spécifiques du SRPÉ en matière de menace extrémiste consistent à analyser le renseignement, à mener les enquêtes nécessaires et à traiter rapidement, en collaboration étroite avec ses partenaires concernés, toutes les informations potentiellement liées aux sphères d'activités suivantes :

- mouvements extrémistes et crimes haineux;
- mouvements antigouvernementaux;
- activités liées aux délinquants solitaires violents;
- crimes visant la sécurité et l'intégrité du réseau informatique gouvernemental québécois;

- crimes visant la sécurité de l'État québécois, de ses représentants et de ses infrastructures essentielles;
- crimes parallèles aux activités énumérées précédemment.

Le SRPÉ est également supporté par de nombreux enquêteurs en crimes majeurs formés et habilités pour enquêter ce type de dossier.

Le SRPÉ agit également à titre de coordonnateur provincial en matière de gestion des événements terroristes au Québec. Par le biais de cette coordination, le SRPÉ reçoit les signalements de nature terroriste ou extrémiste pour l'ensemble du territoire québécois (à l'exception de la Ville de Montréal), effectue une évaluation primaire du signalement et assure le traitement approprié en matière d'enquête et de liaison avec les partenaires concernés.

L'expertise du SRPÉ est également mise à contribution pour la formation et la sensibilisation des membres de la Sûreté du Québec au phénomène de la radicalisation et celle-ci assure une collaboration étroite avec différents partenaires, notamment le Service de police de la Ville de Montréal, la Gendarmerie royale du Canada, etc.

Conclusion

La création d'une unité spécifique à la menace extrémiste en 2002 a instauré un nouveau modèle d'unité de police pour la Sûreté du Québec, s'adaptant aux crimes extrémistes locaux et à ceux ayant des ramifications internationales. Ce modèle s'est inspiré d'autres organisations policières au fil du temps et s'est adapté aux conditions particulières du Québec et de sa société distincte.

Cette unité continuera d'évoluer afin de s'adapter aux changements et à l'évolution du phénomène.



Sébastien Tremblay
Sergent, Coordonnateur en prévention de la radicalisation menant à la violence, Sûreté du Québec
Courriel : sebastien.tremblay.2@surete.qc.ca



Jessica Paradis
Conseillère, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec
Courriel : jessica.paradis@surete.qc.ca

Références

Le 11 septembre 2001. *Radio-Canada*.
Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/actualite/attentat/>

6.5 MESURES GOUVERNEMENTALES CONTRE LA RADICALISATION AU CAMEROUN,

par EIFORCES, République du Cameroun



Contexte

Le Cameroun, compte tenu de sa position géostratégique entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale, est en position particulière sur la scène africaine.

Des groupes terroristes radicaux sont présents dans les localités frontalières septentrionales, ce qui amène des conflits, notamment depuis l'arrivée de Boko Haram.

Étant donné cette situation, le Gouvernement de la République du Cameroun s'est donné pour mission dans le domaine de la sécurité de :

- combattre le terrorisme et l'insécurité sous toutes ses formes;
- défendre sans faiblesse son intégrité territoriale;
- mener à bien la modernisation de ses Forces de Défense et de Sécurité.

Dans cette optique, des travaux ont contribué à instaurer, soutenir, renforcer ou réorienter les mesures de déradicalisation et de contre-radicalisation.

Description et objectifs

Les mesures prises au Cameroun, parfois en coordination avec ses voisins et alliés dans la lutte contre le terrorisme, sont ici présentées. Elles s'inscrivent globalement dans quatre catégories : **référentielles et de coopération, légales et politiques, socio-économiques, et sécuritaires stricto sensu.**

Mesures

Mesures référentielles et de coopération. Ces mesures visent notamment le renforcement de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2006), particulièrement les [piliers I, II et IV](#), ainsi que celui des résolutions additives du Conseil de Sécurité pertinentes contre la radicalisation, son financement et la circulation des radicaux violents. De plus, ces mesures se manifestent par le soutien accru à la Coordination sous-régionale de la Stratégie en Afrique centrale, coordination actuellement animée par le Chef du [Centre de Recherche et de Documentation \(CRD\) de l'EIFORCES](#).

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Pilier I	Pilier II	Pilier III	Pilier IV
Éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme	Prevenir et combattre le terrorisme	Étoffer les moyens dont les États disposent, renforcer le rôle joué par l'ONU	Garantir le respect des droits de l'homme et la primauté du droit

Mesure 1. Adhésion ou contribution du Cameroun ou de certaines de ses institutions spécialisées à diverses plateformes internationales de lutte contre la radicalisation.

La République du Cameroun participe au Programme « [Libres ensemble](#) » de la Francophonie visant à prévenir la radicalisation par la promotion du « vivre ensemble » auprès des jeunes.

Par ailleurs, il y a une collaboration entre la Délégation générale à la Sûreté nationale (DGSN) du Cameroun et FRANCOPOP dont certains aspects soulèvent des questions liées à la radicalisation.

Mesure 2. Référence à la suprématie de l'ordre étatique et du règne de la loi dans le traitement des radicaux et des terroristes appréhendés.

Le Cameroun s'emploie, notamment par des inspections de service des armées et de la police, ainsi que par la formation, en particulier celle des officiers, à faire en sorte que la lutte contre la radicalisation se fasse dans le cadre de la législation, de la réglementation en vigueur et des options assumées de l'ordre démocratique. La prévention et la répression de la radicalisation violente s'inscrivent dans ce cadre, de même que les enquêtes menées en cas de bavure et les sanctions éventuelles.

Mesure 3. Référence à une vision civilo-militaire, au développement des capacités d'anticipation et à l'interopérabilité des systèmes de défense et de sécurité.

Les systèmes structurent une approche intégrée qui favorise les complémentarités entre les différents outils. Ces références sont retenues comme devant guider les réformes des secteurs de la sécurité pour une résorption durable des menées et tentations radicales.

Mesure 4. Engagement en faveur de la mise en œuvre des dynamiques d'intégration.

Cette mesure vise à intégrer les menaces asymétriques liées à la radicalisation dans la doctrine, les directives et les concepts opérationnels du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine²⁴, de la [Force Africaine en Attente](#), ainsi que des Brigades des cinq [Communautés économiques régionales \(CER\)](#) du continent.

Mesures légales et politiques. Ces mesures se manifestent entre autres par la criminalisation légale en 2014 de la radicalisation et de l'incitation au terrorisme. En fait, la loi camerounaise prend pour bases le cadre normatif global et les instruments panafricains en la matière, notamment la [Convention de l'OUA](#)²⁵ [sur la prévention et la lutte contre](#)

[le terrorisme \(1999\)](#) et le [Protocole de l'UA à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme \(2004\)](#). Le Cameroun adhère à ce cadre dans la perspective de l'harmonisation de la législation sur la contre-radicalisation au niveau continental.

Mesure 5. Multiplication des initiatives de mobilisation politique des acteurs sociaux et des forces vives contre la radicalisation.

En plus de la mobilisation des imams et de l'ensemble des élites des communautés musulmanes et des activités œcuméniques, une des plus récentes de ces initiatives est la tenue de l'Assemblée Générale du Conseil des Églises Protestantes du Cameroun. Celle-ci a eu lieu du 5 au 9 mai 2016 sur le thème « Bonne gouvernance et lutte contre l'insécurité et le radicalisme religieux ».

Mesure 6. Conjonction des efforts de réduction de la corruption et du potentiel de radicalisation.

Cette mesure se concrétise notamment avec la mise en observation prévisionnelle d'élites nanties proches des milieux radicaux. Également, il y a conduite des politiques inclusives propres à inverser les structures locales de pouvoir et d'intérêt subventionnant politiquement ou financièrement la radicalisation.

Mesures socio-économiques. Un vaste plan de développement des infrastructures socio-économiques, intitulé « plan MANDARA », a été mis en œuvre. Par celui-ci se fait le renforcement des PME locales et de la construction (écoles, routes, centres de santé, etc.) dans les zones les plus vulnérables à la radicalisation.

Mesure 7. Adoption d'un plan d'urgence et d'un programme d'aménagement du territoire pour l'Extrême-Nord (2014).

Grâce au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement du Cameroun a pu mettre en œuvre le [Plan d'Action de Programme de Pays \(CPAP\)](#), et ce, pour un budget opérationnel de 30 490 000 \$ US. Ce document signé en 2013 constitue un contrat de coopération pour la période 2013-2017, prioritairement axé sur la lutte contre la radicalisation dans les régions septentrionales du Cameroun.



Image 2 | Cameroun d'Extrême-Nord. Repéré le 30 novembre 2016 à <http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=15862>

Mesure 8. Élaboration d'un plan spécial jeunesse d'insertion socio-économique.

Ce plan spécial de 102 milliards de FCFA²⁶ est destiné à mettre en place un dispositif rapprochant l'offre de la demande d'insertion socio-économique et qui permet aux jeunes, à travers leur mobilisation, leur orientation et leur encadrement, d'intégrer les circuits d'activités en fonction de leurs besoins et capacités, et des diverses opportunités offertes.

Mesure 9. Mise en place de l'Observatoire National de la Jeunesse du Cameroun.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan spécial Jeunesse d'insertion socioéconomique, un organe spécial de coordination et d'incitation a été créé. Il s'agit de l'[Observatoire National de la Jeunesse du Cameroun](#) (ONJ). Un montant de plus de 1,3 milliard FCFA a été consacré au financement de ses activités.

²⁶ FCFA : Franc d'Afrique centrale.

Mesure 10. Élargissement de la couverture de l'État civil.

Cet élargissement est réalisé en vue d'établir un meilleur contrôle et la traçabilité des mouvements de populations vulnérables aux entreprises de recrutement et de radicalisation.

Mesure 11. Adaptation du Programme d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR).

Ce programme touche les régions du pays marquées par les formes de radicalisation soutenant le terrorisme (l'Extrême-Nord) ou le [sécessionnisme résiduel](#) (le Nord-Ouest). Cela concerne les projets, communautés et secteurs d'activités qui sont susceptibles de devenir vulnérables aux menées de radicalisation ou qui se consolident en vue de l'endigement de ces menées.

Mesure 12. Renforcement simultané de la culture de paix et de la contre-radicalisation.

Ce renforcement se fait par des activités œcuméniques régulières et la consolidation interne de la tolérance dans les communautés musulmanes, notamment sur la base du principe de Boko Halal (« l'école, même occidentale, est conforme aux préceptes islamiques ») qu'elles ont préconisé, et qui prend le contre-pied de l'idéologie extrémiste inscrite dans la dénomination-programme de Boko Haram (« l'école occidentale et les modes de vie y associés sont un péché »). Ce principe renforce du même coup, d'un point de vue culturel plus holistique, la criminalisation (légale) de l'incitation au terrorisme.

Mesure 13. Réduction des zones grises et prévention des vulnérabilités facilitant l'expansion de groupes terroristes étrangers et le recrutement des jeunes.

Le Gouvernement de la République du Cameroun a pris l'option d'éliminer les zones de non-droit dans les localités connaissant des activités de recrutement des radicaux, de renforcer la surveillance et le contrôle des frontières sensibles, ainsi que le maillage territorial en général.

Mesures sécuritaires. Ces mesures visent à susciter l'engagement des populations dans la contre-radicalisation à travers les communautés de développement, les comités de vigilance, les mouvements religieux et les organisations traditionnelles. Cela se fait par le repérage, la localisation et le démantèlement de sites de recrutement des terroristes radicaux recrutant particulièrement des jeunes.

Mesure 14. Endiguement de l'émulation des radicaux islamistes violents et surveillance permanente des passerelles probables.

Fondées sur une prévention robuste mais prévoyant aussi la répression, ces mesures visent à empêcher que les radicaux insurgés de Boko Haram ne fassent la jonction avec les groupuscules crypto-sécessionnistes anglophones ou simplement suscitent chez eux une émulation quant aux méthodes d'action.

Mesure 15. Surveillance et veille stratégique sur les camps de réfugiés.

À titre d'exemple, le camp de Minawao, dans la région de l'Extrême-Nord, est le plus grand du Cameroun et le plus susceptible de dissimuler encore des radicaux de Boko Haram agissant comme membres de cellules dormantes, agents recruteurs ou prédicateurs d'un Islam politique radical.

Mesure 16. Démantèlement des circuits économiques des terroristes facilitant le recrutement de jeunes pauvres.

Ce démantèlement se fait surtout dans le pourtour du lac Tchad. Par exemple, l'interdiction de la vente du poisson pêché dans le lac pendant des mois en 2015 a permis d'expérimenter l'efficacité de cette mesure.



Image 3. Localisation du lac Tchad. Repéré le 30 novembre 2016 à <http://cicr.blog.lemonde.fr/tag/lac-tchad/>

Mesure 17. Interdiction des activités des écoles coraniques itinérantes.

Les écoles coraniques itinérantes ont contribué à la radicalisation avec la formation des recruteurs par les imams. Ceux-ci convertissaient ainsi leurs apprenants. Ces imams devenaient alors recruteurs ou, tout au moins, chargés de recueillir des fonds pour les terroristes, à travers la pratique islamique traditionnelle de collecte de l'aumône par le moyen de la mendicité ambulante.

Mesure 18. Mise en observation des mendiants ambulants ou sédentaires.

Ces mendiants ambulants ou sédentaires peuvent servir de pôles ou de relais. Des enquêtes sont nécessaires dans les cas avérés afin de démanteler des réseaux de recrutement de radicaux potentiellement violents.

Mesure 19. Formation continue des professionnels et des formateurs et coopération transfrontalière.

La formation et la coopération sont renforcées dans la lutte contre les trafics et autres pratiques économiques et commerciales illicites soutenant ou susceptibles de soutenir la radicalisation.

Mesure 20. Renforcement de l'entraînement et de la formation psychologique et juridique des forces armées.

Cette mesure s'applique aux officiers déployés dans les zones de combat contre les radicaux violents. Elle s'applique aussi aux chefs militaires et à ceux de la composante policière de la Force Multinationale Mixte pour prévenir les pratiques de vengeance, de représailles et de justice sommaire, dont la tentation pèse à la fois sur les soldats et les populations meurtries. Ces mesures visent à prévenir les contre-exactions qui crédibilisent l'idéologie radicale et attirent des sympathies et soutiens à l'égard des radicaux.

Mesure 21. Mise en place permanente d'outils de veille stratégique.

L'EIFORCES, à l'instar de la [note de conjoncture sécuritaire](#), assure le suivi des tendances et soutient les capacités d'anticipation, notamment en ce qui concerne la radicalisation et les actions adéquates nécessaires de contre-radicalisation et de déradicalisation.



Conclusion

Les mesures prises par le Gouvernement de la République contre la radicalisation apparaissent adéquates et généralement efficaces. Le gouvernement en assure non seulement la mise en œuvre et le suivi, mais aussi l'étude d'impact afin que le contrôle facilite les ajustements nécessaires dans cette entreprise qui semble devoir s'inscrire dans la permanence.



Dr. Cécile Oyono Thom
Directrice générale adjointe, École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), Yaoundé, Cameroun
Courriel : oyono.cecile@yahoo.fr

Références

African Union Peace and Security. (2004). Protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Repéré à <http://www.peaceau.org/uploads/protocole-lutte-contre-terrorisme-fr.pdf>

African Union Peace and Security. (1999). Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme. Repéré à <http://www.peaceau.org/uploads/algiers-convention-terrorisme-fr.pdf>

Agence africaine de Presse. (2016, 29 septembre). Cameroun : la police disperse une réunion de sécessionnistes anglophones. Camerounnonvoice.com. Repéré à <http://www.camerounnonvoice.com/news/article-news-26883.html>

CTITF – Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. (2017). Nations Unies. Repéré à <https://www.un.org/counterterrorism/ctitf/fr>

EIFORCES. (2015). Repéré à <http://www.eiforces.org/index.php/accueil>

Fankam, J. (2016, 2 avril). Cameroun – Lutte contre Boko Haram : la Force multinationale mixte évalue son parcours. Cameroon Tribune dans Camerpost. Repéré à <http://www.camerpost.com/cameroun-lutte-contre-boko-haram-force-multinationale-mixte-evalue-parcours/>

La force africaine en attente (FAA). (2015, 28 mai). African Union Peace and Security. Repéré à <http://www.peaceau.org/fr/page/82-african-standby-force-asf-amani-africa>

Les Communautés économiques régionales (CER) de l'Union africaine. OSAA – Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Nations Unies. Repéré à <http://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/recs.shtml>

Libres ensemble. (2016). Organisation internationale de la francophonie. Repéré à <http://www.libresensemble.com/>

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun. (2017). Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR). Repéré à <http://www.padmira-cameroun.org/>

Programme des Nations Unies pour le développement. (2017). Repéré à <http://www.undp.org/fr/>

Programme des Nations Unies pour le développement. (2013). Plan d'action du programme de pays 2013-2017. Repéré à <http://www.cm.undp.org/content/dam/cameroon/docs/Publications/UNDP-CMR-CPAP-GOOD.pdf>

Services du Premier ministre - Portail du Gouvernement du Cameroun. (2017). Repéré à <http://www.spm.gov.cm/fr/gouvernement/composition.html>

Wenāi, David. (2016). Cameroun : Camp de réfugiés de Minawao : 04 membres de Boko Haram arrêtés. L'œil du Sahel. Repéré à <http://www.camer.be/51410/11-1/cameroun-camp-des-refugies-de-minawao-04-membres-de-boko-haram-arretes-cameroun.html>

6.6 STRUCTURE DE GESTION POLICIÈRE CONTRE LE TERRORISME

par le sergent Sébastien Tremblay, coordonnateur en prévention de la radicalisation menant à la violence, Service du renseignement et de la protection de l'État (SRPÉ), et Jessica Paradis, conseillère, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec, Canada

Contexte

Afin d'assurer une coordination provinciale en matière de lutte contre le terrorisme, la Structure de gestion policière contre le terrorisme (SGPCT) a été créée en 2003 à la suite d'une entente tripartite entre la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Depuis 2016, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) contribue également à ce partenariat en matière de renseignements.

Description et objectifs

L'objectif principal de la SGPCT consiste à assurer la sécurité du public en structurant, à l'aide d'un partenariat policier, le processus décisionnel, opérationnel, stratégique et tactique face aux activités terroristes ou extrémistes. Il est soutenu par des stratégies et des actions de communication concertées entre les membres de la SGPCT.

Plus spécifiquement, la SGPCT vise à :

- prévenir les incidents terroristes;
- évaluer la menace;
- identifier les cibles potentielles;
- appliquer des mesures d'atténuation des risques;
- prévoir une capacité de réponse qui soit efficace pendant et après l'incident;
- sélectionner, préparer et équiper les intervenants identifiés.

La Structure de gestion policière contre le terrorisme permet donc de prendre les moyens afin d'assurer la préparation, la prévention, ainsi qu'une réponse adéquate aux activités terroristes ou extrémistes qui pourraient survenir en territoire québécois.

La SGPCT prévoit la mise en place d'une structure comprenant trois niveaux hiérarchiques distincts. Chaque niveau hiérarchique est tripartite et est responsable des activités relevant de son secteur d'intervention. Les membres d'un

niveau de commandement de la structure sont nommés par le niveau supérieur. Par ordre hiérarchique, ces niveaux sont les suivants :

- commandement stratégique (CS);
- commandement unifié (CU) volets enquête et réponse;
- commandement unifié de la prévention;
- comité de coopération stratégique sur le renseignement (CCSR);
- comité de coordination des communications (CCC);
- cellules de gestion opérationnelle (CGO) volets enquête et réponse;
- groupe intégré du renseignement criminel (GIRC).

Logistique

Dès l'activation de la SGPCT, les quatre volets que sont la réponse policière, le renseignement criminel, les enquêtes et les communications sont déployés de façon parallèle tout en assurant le partage d'information entre les différentes cellules opérationnelles. Précisons que les phases d'activation en vigueur auprès des forces policières membres de la SGPCT sont constituées de quatre modes : veille, alerte, intervention et démobilisation. Elles sont instaurées en fonction d'un ordre croissant, selon l'importance des risques d'incidents à caractère terroriste ou extrémiste. Les membres de chacune des cellules de la SGPCT (réponse, enquête, renseignement, communication et prévention) tiennent des rencontres fréquentes afin d'assurer un partage d'information optimal.

Conclusion

Dans le cadre des rencontres des représentants du SGPCT, plusieurs décisions stratégiques ont pu être abordées afin d'optimiser la concertation des activités policières sur le territoire du Québec en matière de menace extrémiste. Par ailleurs, la structure a eu l'occasion de démontrer son efficacité lors de récents événements survenus au Québec, notamment lors de l'attentat survenu à [Saint-Jean-sur-Richelieu](#) en 2014 perpétré par un extrémiste religieux.



Sébastien Tremblay
Sergent, Coordonnateur en prévention de la radicalisation menant à la violence, Sûreté du Québec, Canada
Courriel : sebastien.tremblay.2@surete.qc.ca



Jessica Paradis
Conseillère, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec, Canada. Courriel : jessica.paradis@surete.qc.ca

CONCLUSION

La raison d'être d'un guide des pratiques inspirantes est non pas d'offrir un assortiment de recettes à suivre à la lettre, mais bien d'inspirer le lecteur, de lui fournir une boîte à outils conceptuels, théoriques et pratiques qui puisse servir de point de départ à une réflexion personnelle. C'est d'ailleurs pourquoi certains textes contenus dans ce guide peuvent sembler à première vue contradictoires : ils présentent des réponses ponctuelles que des organisations particulières, dans des contextes particuliers, ont tenté d'apporter à un problème constaté dans un contexte unique.

La première section, sur la « sensibilisation », a présenté une série de programmes originaux où le cœur de la problématique de la radicalisation est défini comme un enjeu social prenant racine dans la communauté, et donc vulnérable à la mobilisation de cette dernière. L'outil de prédilection est donc l'information : le citoyen mieux informé est un allié dans la lutte contre l'extrémisme violent. Cela est d'autant plus vrai pour les intervenants sociocommunautaires, et encore plus pour la police. Comme le travail policier – en patrouille comme en enquête – doit être modulé pour faire face à différentes situations, le « nouveau » phénomène de la radicalisation et la responsabilité d'y faire face, que l'on a confiée à la police, ont engendré un besoin de compétences nouvelles. Par conséquent, comme nous l'avons vu, de plus en plus de corps policiers se sont donné l'objectif d'offrir ces nouvelles compétences à leurs membres. Cette sensibilisation aux nuances du problème est essentielle à la détection, à la surveillance, à l'analyse d'informations, ainsi qu'au déploiement stratégique et opérationnel.

La seconde section a porté sur la prévention et nous a forcés à constater qu'il n'y a pas que le mot « radicalisation » dont la définition varie : ce qui est ou n'est pas de la « prévention » n'est pas aussi prévisible qu'on croit. À proprement parler, on peut situer la prévention loin en amont, par exemple en se souciant de l'intégration socioéconomique de populations ciblées par des organisations de recrutement, ou en bout de ligne, au moment où une personne tente de prendre l'avion pour la Syrie. Traditionnellement, la police a plutôt développé

son expertise à la seconde extrémité du continuum (plus près du « boum », comme disent les Anglo-Saxons), en bonne partie pour des raisons légales (son principal outil, le droit pénal, s'appliquant plus facilement à ceux qui ont commis ou se préparent à commettre des infractions). Mais depuis l'arrivée du concept de « radicalisation », l'attention s'est déplacée plus tôt, en amont, vers une détection précoce des « indices » de radicalisation, conçue comme une phase « pré-complot ». Malheureusement, pour le moment ces indices restent à valider ou sont d'une fiabilité extrêmement basse.

La troisième section a porté sur la formation des policiers. Bien que présente ou du moins sous-entendue dans la plupart des initiatives du guide, elle est également le but exclusif ou du moins principal de plusieurs programmes. Il est vrai que cette avenue constitue une réponse facilement applicable et sans effet important sur le fonctionnement de l'organisation, sur ses pratiques, priorités ou allocations de ressources humaines et financières. Les besoins en formation n'en sont pas moins criants, comme le démontre souvent la qualité des rapports policiers qui alourdissent la tâche des analystes de renseignement. Que les agents sur le terrain sachent reconnaître les cas où les risques sont plus élevés n'est donc pas un luxe. Le défi reste toujours de permettre à l'organisation en tant que telle d'intégrer ces savoirs dans sa structure et dans son fonctionnement. Rien ne sert de faire des policiers des experts en djihadisme si aucune procédure, aucune ressource, aucun budget n'existe pour porter une attention particulière aux jeunes « à risque » à l'intérieur et à l'extérieur du système de justice pénale. En d'autres mots, toute cette formation sur la radicalisation sera peu rentable si le point final continue d'être l'incarcération d'individus condamnés pour des infractions à caractère terroriste, ce pour quoi la plupart des organisations policières détiennent déjà un bagage imposant d'expertise.

La quatrième section a présenté des mesures d'intervention en matière de lutte contre la radicalisation prises par les gouvernements ou les corps de police aux niveaux provinciaux et nationaux.

Il est intéressant (et rassurant) de noter que plusieurs données de base de la recherche ont été parfaitement intégrées par les acteurs de terrain, entre autres le fait que l'extrémisme violent n'est pas en lui-même un phénomène nouveau, et que ses sources principales ne sont pas à l'étranger, mais bien dans le voisinage. C'est un phénomène, en fait, qui s'insère parfaitement dans la tendance à la « glocalisation », où des aspects internationaux s'entremêlent à des éléments locaux à proximité immédiate. Cette observation mène, dans la plupart des initiatives exposées, à préconiser l'introduction d'une forme ou d'une autre de police de proximité, ou « communautaire », où le policier agit non pas en surveillant pénal, mais bien en responsable de la sécurité de son quartier et du « vivre ensemble » des personnes qui y résident. Cette approche déjoue le discours recruteur qui invoque la victimisation de la communauté par l'État et ses agents et permet au policier de saisir les dynamiques sociales et individuelles qui sont criminogènes – incluant celles qui mènent à des violences politiques.

La plupart des programmes de ce guide montrent que les instigateurs réalisent que la prévention de la radicalisation ne pourra jamais être une mission exclusive de la police, et encore moins d'une organisation policière particulière. La coopération est à l'ordre du jour, et pas seulement parce qu'elle est à la mode. Si, dans le cas de phénomènes criminels d'importance, la coopération entre la police et les acteurs gouvernementaux et communautaires s'est imposée comme un outil indispensable, dans le cas de phénomènes sociaux comme la radicalisation, il est clair que la police ne peut que s'insérer dans un réseau de sécurité avec de multiples partenaires si elle veut avoir un effet réel. C'est un défi d'une incroyable complexité, mais, comme plusieurs exemples le démontrent ici, un défi qu'il est possible de relever.

Des difficultés pointent toutefois à l'horizon. Il reste parfois difficile de porter notre regard au-delà des balises du soi-disant djihadisme islamiste, et beaucoup d'efforts décrits dans le présent guide sont entièrement façonnés par cette préoccupation, au détriment de multiples autres formes d'extrémisme. Dans ces cas, l'investissement à long terme pourrait être moins payant qu'espéré. Les initiatives qui savent se structurer autour de thèmes moins spécifiques seront moins sujettes à l'obsolescence et au risque de dilapider des compétences organisationnelles précieuses.

Enfin, il faut garder à l'esprit que, et ceci est particulier à l'extrémisme politique, toute initiative policière fera tôt ou tard face à une impasse inévitable : il se trouve qu'un élément de presque tous les discours radicaux est justement que la police symbolise, ou incarne tout bonnement, l'ennemi. Il y aura toujours un seuil au-delà duquel toute activité policière fera partie d'une boucle de rétroaction où elle se trouvera à illustrer l'acharnement de l'État contre la population ciblée par le recruteur extrémiste. C'est donc qu'une large portion de la prévention de la radicalisation doit impérativement être laissée à la société civile, avec une marge de manœuvre suffisante – c'est-à-dire avec des limites claires à l'investissement policier en prévention. Outre le soutien policier, cela implique que les gouvernements devront légiférer et prévoir une stratégie d'application.



Stéphane Leman-Langlois
Professeur de criminologie, Université Laval; Directeur, Centre sur la sécurité internationale, Hautes études internationales, Université Laval, Codirecteur, Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent, Canada.
Courriel : stephane.leman-langlois@sys.ulaval.ca



David Morin
Vice-doyen aux études supérieures et aux affaires internationales de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, Codirecteur, Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent, Canada.
Courriel : David.Morin4@USherbrooke.ca

ANNEXES

ANNEXE A – [Baromètre des comportements \(CPRMV\)](#)

ANNEXE B – [Processus de radicalisation \(CPRMV\)](#)

Des ressources thématiques, dont une concernant précisément la radicalisation, sont disponibles dans le Carrefour FRANCOPOL de l'information et du savoir (CFIS). Pour y avoir accès, consultez le http://cfs.franccopol.org/in/sites/cfs/ressources_thematiques



F
FRANCOPOL
Réseau international francophone de formation policière

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie